

SESSION ANNUELLE

CONFÉRENCE PARLEMENTAIRE SUR L'OMC

GENÈVE, 21 et 22 mars 2011



UNION INTERPARLEMENTAIRE

2011



PARLEMENT EUROPÉEN

SESSION ANNUELLE

CONFERENCE

PARLEMENTAIRE SUR L'OMC

GENEVE, 21 et 22 mars 2011

Union interparlementaire et Communautés européennes, 2011

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire, transmettre ou stocker dans un système de recherche documentaire, partiellement ou totalement, la présente publication sous quelque forme ou moyen, électronique ou mécanique que ce soit, y compris par la photocopie ou l'enregistrement, sans l'autorisation préalable de l'Union interparlementaire ou du Parlement européen.

Le présent ouvrage est diffusé, à condition qu'il ne soit prêté, revendu ni autrement diffusé, y compris par la voie commerciale, sans le consentement préalable de l'éditeur, sous une présentation différente de celle de l'original et sous réserve que la même condition soit imposée au prochain éditeur.

Photos: Giancarlo Fortunato, 2011

ISBN 978-92-9142-505-1

SOMMAIRE

ORDRE DU JOUR ANNOTE DE LA SESSION	5
PROGRAMME DE LA SESSION	7
CEREMONIE INAUGURALE	9
• M. Donald Oliver, Sénateur (Canada), Membre du Comité exécutif de l'Union interparlementaire	9
• M. Stavros Lambrinidis, Vice-Président du Parlement européen	11
• M. Yonov Frederick Agah, Ambassadeur (Nigéria), Président du Conseil général de l'OMC	15
DOCUMENT FINAL	17
AUDITION DU DIRECTEUR GENERAL DE L'OMC, M. PASCAL LAMY	19
• Remarques liminaires	19
• Extraits du débat	22
DIALOGUE AVEC LES HAUTS RESPONSABLES DE L'OMC	27
COMMERCE ET DEVELOPPEMENT DURABLE : DE LA COLLISION A LA COHESION	
• M. Manuel A.J. Teehankee, Ambassadeur (Philippines), Président de la Session extraordinaire du Comité du commerce et de l'environnement de l'OMC	27
• M. David Walker, Ambassadeur (Nouvelle-Zélande), Président de la Session extraordinaire du Comité de l'agriculture de l'OMC	28
• Mme Hiswani Herun, Ambassadrice (Malaisie), Présidente du Comité du commerce et de l'environnement de l'OMC	29
• M. Bruce Christie (Canada), Représentant permanent adjoint auprès de l'OMC	30
• Extraits du débat	31
DEBAT SUR LE THEME DE FOND A) :	35
LE MULTILATERALISME FACE A LA MONTEE DES ACCORDS COMMERCIAUX BILATERAUX ET REGIONAUX	
• Document de travail présenté par M. Paul Rübzig, Membre du Parlement européen	35
• Document de travail présenté par M. Luis Alberto Heber, Sénateur (Uruguay)	39
• Remarques liminaires de M. P. Rübzig	42
• Remarques liminaires de M. L.A. Heber	43
• Remarques liminaires de Mme Ditte Juul-Joergensen (Commission européenne)	43
• Extraits du débat	46

DEBAT SUR LE THEME DE FOND B) :	55
REEQUILIBRER LES REGLES DU SYSTEME COMMERCIAL MULTILATERAL AU PROFIL DES PAUVRES	
• Document de travail présenté par M. Lormus Bundhoo, Membre du Parlement (Maurice)	55
• Document de travail présenté par M. Helmut Scholz, Membre du Parlement européen	57
• Remarques liminaires de M. L. Bundhoo	62
• Remarques liminaires de M. H. Scholz	63
• Remarques liminaires de M. Anthony Mothae Maruping, Ambassadeur (Lesotho), Président du Comité du commerce et du développement de l'OMC	65
• Extraits du débat	65
<hr/>	
REUNION-DEBAT INTERACTIVE	73
LES POLITIQUES COMMERCIALES DE L'ERE DE LA COMMUNICATION DE MASSE	
• M. Niccolò Rinaldi, Membre du Parlement européen	73
• M. John Zarocostas (Etats-unis d'amérique)	73
• Mme Hedayat Abdel Nabi (Egypt)	74
• M. Jamil Chade (Brésil)	74
• Extraits du débat	75
<hr/>	
REGLES DE PROCEDURE DE LA CONFERENCE PARLEMENTAIRE SUR L'OMC	79
<hr/>	
PARTICIPATION	81
<hr/>	
COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE	85
<hr/>	
SIGLES	87
<hr/>	

ORDRE DU JOUR ANNOTE DE LA SESSION

1. Adoption de l'ordre du jour

2. Débat sur les thèmes de fond :

a) Le multilatéralisme face à la montée des accords commerciaux bilatéraux et régionaux

Le système commercial international apparaît comme étant de plus en plus fragmenté et stratifié. Les accords commerciaux régionaux et les arrangements bilatéraux menacent-ils la crédibilité et la viabilité de l'OMC? Le multilatéralisme est-il toujours la meilleure option pour maîtriser la mondialisation et gérer l'interdépendance?

b) Rééquilibrer les règles du système commercial multilatéral au profit des pauvres

Le développement en tant qu'objectif, privilégiant notamment les besoins des pays les moins avancés en matière de commerce, est au cœur du Programme de Doha pour le développement qui vise à corriger les disparités et les déséquilibres dont souffrent ces pays. Or, malgré la promesse faite au début du Cycle de Doha, on attend toujours des résultats tangibles en matière de développement. Comment les parlements peuvent-ils contribuer à sortir les négociations de l'impasse? Quelles réformes faut-il entreprendre pour que les pays en développement puissent bénéficier de l'accroissement de leur part dans le commerce mondial et ainsi combattre la pauvreté?



3. Audition du Directeur général de l'OMC

Le Directeur général de l'OMC a désormais l'habitude de dialoguer avec des parlementaires spécialisés dans le commerce international. Au cours de cette séance interactive, qui s'apparente à certains égards aux auditions parlementaires, le Directeur général répondra aux questions des délégués et écoutera leurs brefs commentaires.

4. Dialogue avec les hauts responsables de l'OMC

Commerce et développement durable : de la collision à la cohésion

Le développement durable est au cœur de la mission de l'OMC. Toutefois, le rythme d'avancement des négociations dans le cadre du mandat de Doha relatif à l'environnement laisse beaucoup à désirer et semble être assujéti aux avancées dans les autres forums de négociation. En tant qu'ambassadeurs directement impliqués dans les négociations de l'OMC, les experts invités sont idéalement placés pour réfléchir au lien optimal entre nécessité de promouvoir le commerce international et développement durable.

5. Réunion-débat interactive

En lien avec la société : les politiques commerciales à l'ère de la communication de masse

L'action conduite par l'OMC pour faire mieux comprendre le système commercial multilatéral a porté ses fruits récemment, mais les accusations de manque de transparence et de déresponsabilisation visant le système persistent. A l'ère des nouvelles technologies de la communication, quelles sont les possibilités offertes pour associer plus efficacement OMC et société? Quel rôle le législateur doit-il jouer à cet égard?

6. Adoption du document final

A la fin de la réunion, les participants seront invités à adopter un document final, dont le projet aura été établi par le Comité de pilotage de la Conférence.

PROGRAMME DE LA SESSION

Lundi 21 mars

- 09:00 - 12:30 Session de préconférence du Comité de pilotage (*à huis clos, Siège de l'UIP*)
- 10:00 - 18:00 Inscription des participants
- 15:00 - 15:30 **Séance inaugurale**
M. Donald H. Oliver, Sénateur (Canada), Membre du Comité exécutif de l'UIP
M. Stavros Lambrinidis, Vice-Président du Parlement européen
M. Yonov Frederick Agah, Ambassadeur (Nigéria), Président du Conseil général de l'OMC
- 15:30 - 15:40 **Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation**
- 15:40 - 18:00 **Débat sur le thème de fond a)**
Le multilatéralisme face à la montée des accords commerciaux bilatéraux et régionaux
Rapporteurs
M. Luis Alberto Heber, Sénateur (Uruguay)
M. Paul Rübig, Membre du Parlement européen
Intervenante
Mme Ditte Juul-Joergensen, Directrice par intérim, Affaires de l'OMC, Direction générale du commerce, Commission européenne
- 18:00 Réception
- 20:00 - 22:00 Comité de pilotage (*à huis clos, Siège de l'UIP*)

Mardi 22 mars

- 09:30 - 11:30 **Débat sur le thème de fond b)**
Rééquilibrer les règles du système commercial multilatéral au profit des pauvres
Rapporteurs
M. Lormus Bundhoo, Membre du Parlement (Maurice)
M. Helmut Scholz, Membre du Parlement européen
Intervenant
M. Anthony Mothae Maruping, Ambassadeur (Lesotho) Président du Comité du commerce et du développement de l'OMC

- 11:30 - 13:00 **Dialogue avec les hauts responsables de l'OMC**
Commerce et développement durable : de la collision à la cohésion
- M. Manuel A.J. Teehankee, Ambassadeur (Philippines), Président de la Session extraordinaire du Comité du commerce et de l'environnement de l'OMC
- David Walker, Ambassadeur (Nouvelle-Zélande), Président de la Session extraordinaire du Comité de l'agriculture de l'OMC
- Mme Hiswani Harun, Ambassadrice (Malaisie), Présidente du Comité du commerce et de l'environnement de l'OMC
- M. Bruce Christie, Représentant permanent adjoint du Canada auprès de l'OMC
- 13:00 - 15:00 Déjeuner
- 15:00 - 16:00 **Audition du Directeur général de l'OMC**
- 16:00 - 17:40 **Réunion-débat interactive**
En lien avec la société : les politiques commerciales à l'ère de la communication de masse
- Modérateur*
- M. Niccolò Renaldi, Membre du Parlement européen
- Panélistes*
- M. Jamil Chade, journaliste, *O Estado de S. Paulo* (Brésil)
- Mme Hedayat Abdel Nabi, journaliste (Egypte), Présidente de *Press Emblem Campaign*
- M. John Zarocostas, journaliste, *The Washington Times* (États-Unis),
Président de l'Association des correspondants auprès des Nations Unies
- 17:40 - 18:00 Séance de clôture



CEREMONIE INAUGURALE

DISCOURS DE M. DONALD H. OLIVER,
SENATEUR (CANADA)
MEMBRE DU COMITE EXECUTIF DE L'UIP



Monsieur le Président du Conseil général de l'OMC, Mesdames et Messieurs les représentants des gouvernements et des organisations internationales, Chers collègues parlementaires, Mesdames, Messieurs,

J'ai le grand plaisir de vous accueillir à la session annuelle de la Conférence parlementaire sur l'OMC. Fruit de la collaboration entre l'UIP et le Parlement européen, cette conférence est un instrument unique en son genre pour exercer un droit de regard parlementaire sur les politiques du commerce international. L'UIP y est très attachée.

En effet, durant toute son histoire, l'UIP – organisation mondiale des parlements – n'a eu de cesse d'impliquer les législateurs dans la coopération internationale. Le commerce entre les nations en est l'une des pierres angulaires.

Les parlementaires, venus du monde entier, sont rejoints à notre conférence par des diplomates spécialistes du commerce international, des responsables d'organisations internationales, et des représentants de l'Université et des médias. J'adresse à tous les participants et observateurs les salutations cordiales du Président de l'UIP, M. Theo-Ben Gurirab, qui ne peut pas être parmi nous pour des raisons politiques qui le retiennent dans son pays, la Namibie.

Pour la première fois depuis sa création il y a huit ans, la Conférence parlementaire se réunit dans l'enceinte de l'OMC. Pour l'observateur extérieur, cela peut passer pour une réunion de plus parmi les

8 000 qui se tiennent tous les ans au Siège de l'OMC. Mais pour les parlementaires, c'est une étape très attendue, fortement symbolique du point de vue politique, dans la voie qui doit nous permettre de doter l'OMC d'une vraie dimension parlementaire.

En accueillant une réunion de législateurs spécialisés dans le commerce international, l'OMC affiche sa volonté d'être plus transparente, de s'ouvrir à plus de contrôle démocratique et d'être davantage comptable de son action. Nous saluons cette évolution. Notre reconnaissance va tout d'abord au Directeur général de l'OMC, M. Pascal Lamy, qui s'est montré très ouvert à cette initiative. Nos remerciements sincères vont aussi à ses collègues du Secrétariat de l'OMC pour leur coopération et leur hospitalité exemplaires.

M. Lamy se joindra à nous demain à la faveur d'une séance spéciale. Toujours à l'écoute des parlementaires, il nous tiendra informés des dernières évolutions autour du Cycle de Doha. Faisons bon usage de cette opportunité. En tant que responsables politiques nationaux, il nous faut mieux comprendre, par exemple, en quoi consiste la «chance certes éphémère mais bien réelle» souvent évoquée à propos des perspectives d'aboutissement du Cycle avant la fin de l'année.

Nous sommes d'avis qu'il est désormais bien tard pour se préoccuper sérieusement de Doha. Les problèmes qui ont bloqué les négociations sont bien réels, mais ils peuvent être résolus si les négociateurs ont bien présents à l'esprit les avantages d'un succès et le coût d'un échec.



Un bon accord non seulement relancerait l'économie mondiale sans générer d'endettement, mais donnerait un nouveau coup de frein au protectionnisme, à un moment où le monde ne s'est pas encore remis des conséquences de la crise financière et économique. Les craintes les plus sombres d'un abandon global du libre échange ne se sont pas matérialisées. Néanmoins, le «protectionnisme juridique» s'est propagé dans les marchés publics, les investissements et d'autres domaines qui ne sont pas encore couverts intégralement par les règles de l'OMC. De nouveaux accords dans le cadre du Cycle de Doha pourraient servir de garantie d'un accroissement des flux commerciaux mondiaux porteurs de croissance.

Inversement, le coût d'un échec serait prohibitif. Entre autres choses, il se traduirait par une prolifération des accords commerciaux bilatéraux et régionaux, d'une manière qui pourrait compromettre les avancées escomptées pour l'emploi et la croissance. Convaincu de l'importance cruciale de cette problématique, le Comité directeur de la Conférence parlementaire sur l'OMC a décidé de lui consacrer l'un des deux débats thématiques.

Le deuxième thème a trait au rééquilibrage des règles du système commercial multilatéral au profit des pauvres. Le développement en tant qu'objectif est bien évidemment au coeur du Programme de Doha pour le développement. Or, malgré les promesses faites par les gouvernements au début du Cycle de Doha, on attend toujours des résultats tangibles en matière de développement. Comment les parlements peuvent-ils contribuer à sortir les négociations de l'impasse?

Nous allons entendre les points de vue des délégués parlementaires de pays tant développés qu'en développement. En outre, nous allons bénéficier de l'expérience et des connaissances des négociateurs commerciaux dont le travail consiste à suivre ces questions au quotidien au sein du Comité de l'OMC du commerce et du développement.

De fait, nous entendons faire du dialogue et de l'interaction entre parlementaires et négociateurs de l'OMC un des éléments marquants de toute la Conférence. Élément très précieux, ajouterai-je. Après tout, qu'y a-t-il de plus intéressant et de plus utile pour nous, législateurs traitant des questions commerciales dans nos parlements respectifs, que de dialoguer avec des experts de haut niveau de l'OMC qui sont les mieux placés pour nous répondre puisqu'ils sont ceux qui pilotent de fait les négociations de Doha?

Le thème retenu par le Comité de pilotage pour la séance correspondante du programme de la Conférence porte sur le couplage délicat du commerce et du développement durable, thème qui devrait donner lieu à un débat animé. Je suis sûr que vous avez beaucoup de questions à poser aux ambassadeurs – comme c'est le cas au Parlement lors des questions aux ministres et autres responsables gouvernementaux.

La réunion-débat de clôture de la Conférence sera quelque peu différente. Pour une fois, nous avons invité non pas des négociateurs commerciaux et des experts de renommée internationale, mais des journalistes – ceux dont les écrits sur l'OMC influent sur la façon dont des millions de nos congénères perçoivent mondialisation et commerce international. Nombreux sont les aspects de cette interaction qui méritent des clarifications. On ne peut pas balayer toutes les remises en cause d'un revers de la main, en se contentant de dire qu'il ne faut pas s'acharner sur le messager. Nous pouvons avoir un échange d'idées intéressant et utile pour tous, y compris les parlementaires bien sûr.

Coorganisateur de la session, l'UIP et le Parlement européen ont investi beaucoup de temps et d'énergie dans sa préparation. Nous espérons qu'elle sera couronnée de succès et nous nous réjouissons à la perspective d'un débat riche et constructif, dans la tradition parlementaire.

Sur ces mots, permettez-moi de déclarer officiellement ouverte la session 2011 de la Conférence parlementaire sur l'OMC. Je donne maintenant la parole au Vice-Président du Parlement européen, M. Stavros Lambrinidis.

CEREMONIE INAUGURALE

DISCOURS DE M. STAVROS LAMBRINIDIS,
VICE-PRESIDENT DU PARLEMENT EUROPEEN



Chers parlementaires,
Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,
Chers délégués,
Chers amis,
Mesdames, Messieurs,

C'est pour moi un honneur doublé d'un grand plaisir que de vous accueillir à la septième Conférence parlementaire sur l'OMC.

Comme vous venez de l'entendre, cette Conférence est organisée conjointement par le Parlement européen et l'Union interparlementaire et je saisis cette occasion pour saluer tout particulièrement le travail effectué par notre partenaire, l'UIP, qui a assumé la majeure partie de l'organisation de cette manifestation. Je lui adresse tous mes remerciements.

Par ailleurs, comme l'a souligné le sénateur Oliver, c'est la première fois de notre histoire que nous réunissons officiellement dans les locaux de l'OMC, ce qui a une grande portée symbolique et présente aussi d'importants avantages pratiques. J'en profite pour remercier M. Pascal Lamy qui s'est montré un partisan indéfectible de ce lien entre les Parlements et l'OMC.

Chers amis, alors que nous assistons à des changements majeurs de la gouvernance économique mondiale et à des défaillances systémiques tels que celles qu'ont connus les marchés financiers, notre engagement a plus d'importance que jamais. Nous ne représentons pas des numéros ni des marchés, nous représentons des gens. L'achèvement du Cycle

de Doha, en particulier dans le contexte d'instabilité que connaît actuellement le monde, permettrait de fournir du travail à un plus grand nombre, de libérer le potentiel de développement du monde et de créer davantage de sécurité dans nos sociétés. Il nous incombe de continuer à faire pression sur nos distingués ambassadeurs pour que le travail soit accompli, comme il se doit, de manière juste et équitable, d'ici la fin de l'année.

En tant que parlementaires, en particulier en matière de politique commerciale, notre premier devoir est d'assurer le contrôle des actions de nos gouvernements et de veiller à ce qu'ils rendent des comptes au Parlement et au peuple. Nous avons le devoir de veiller à l'efficacité des négociations commerciales internationales dans un souci de transparence et d'équité. L'OMC elle-même a reconnu que des lacunes avaient été constatées dans ce domaine ces dernières années et c'est ce que nous nous efforçons de corriger aujourd'hui. Il nous incombe, en outre, d'étudier et de ratifier les accords internationaux issus de ce processus. A l'évidence, notre participation et notre compréhension des résultats de ces négociations seront donc extrêmement importantes lorsque ces accords arriveront devant nos parlements. Par ailleurs, une libéralisation efficace passant nécessairement par une incorporation dans la législation nationale, il nous revient d'élaborer dans nos parlements des lois permettant d'appliquer et de défendre ces accords internationaux. Nous avons donc au moins trois choses à faire, ce qui signifie que notre implication, loin d'être purement décorative, est substantielle et extrêmement importante.

Notre dernière réunion date de septembre 2008. Comme beaucoup d'entre vous s'en souviendront, à l'époque, juste après l'échec de la «mini-ministériel» de juillet 2008, l'atmosphère était plutôt lourde. La présente session se déroule dans un contexte politique totalement différent. Nous avons enfin de solides espoirs qu'un engagement renouvelé puisse mener à une conclusion du Cycle de Doha. Notre message, à nous parlementaires présents à cette conférence, doit faire passer le sentiment d'urgence que nous ressentons vis-à-vis des négociations et appuyer tous les efforts visant à obtenir un accord satisfaisant avant la fin de l'année, dans l'intérêt de toutes les parties concernées. Même si nous ne sommes pas physiquement présents aux négociations, la volonté politique ne nous fait pas défaut et nous sommes en mesure d'exercer une pression politique, et c'est, me semble-t-il, exactement ce que nous devons faire pendant ces deux journées.

Pour que ce grand effort puisse aboutir, il nous faudra éviter d'être pris en otages par les protectionnistes comme par les perfectionnistes.

Comme l'a dit Pascal Lamy, nous devons être réalistes. Ce ne sera pas facile. Il faudra jauger le résultat final en termes d'équilibre entre les groupes de négociation et par rapport aux pays développés, aux pays émergents ou en développement et aux pays les moins avancés. Un accord valable doit déboucher à la fois sur une libéralisation saine et consolidée et sur un nouvel accès aux marchés. Tous les membres de l'OMC, sans exception, doivent s'engager dans une réelle négociation. Il n'est plus temps d'attendre qu'un autre se décide à faire le premier pas. C'est un point sur lequel nous devons faire preuve de détermination, à un moment où il semble que dans certains domaines les choses bougent bien plus lentement que nous ne le souhaiterions tous. Je crois qu'aucun d'entre nous n'aura de mal à comprendre, en particulier en cette période de crise mondiale, que si l'OMC ne parvient pas à un accord susceptible de promouvoir les intérêts de tous et si nous évoluons vers un monde de bilatéralisation croissante, on peut s'attendre à un surcroît d'insécurité et à l'impossibilité certaine de garantir la croissance et un emploi pour tous.



Chers collègues, en tant que Vice-Président du Parlement européen, permettez-moi de prendre quelques minutes pour exposer le changement intervenu dans les pouvoirs que nous avons sur ces importantes décisions. Comme beaucoup d'entre vous le savent, l'année dernière, avec le Traité de Lisbonne, le Parlement européen a connu une révolution démocratique douce. En matière de commerce international, nous avons désormais un nouvel élan qui nous incite à participer plus activement tant à la Conférence parlementaire sur l'OMC qu'à tous les autres travaux menés à Genève. Le Parlement européen dispose de pouvoirs étendus, notamment dans le domaine de la politique commerciale commune de l'Union européenne. Nous sommes désormais colégislateurs dans cette sphère de la politique. Aucune décision ne peut être prise au niveau de l'Union européenne sans que nous n'intervenions dans les négociations et que nous ne nous prononcions en sa faveur avec le Conseil européen.

Je puis vous assurer qu'au Parlement européen, nous prenons ce rôle à cœur et que nous imprimons d'ores et déjà notre marque sur la politique commerciale de l'Union européenne. Vous me permettrez d'en donner quelques exemples. Nous avons récemment approuvé l'Accord de libre-échange entre l'Union européenne et la République de Corée. Il s'agit là de l'accord commercial le plus ambitieux jamais négocié par l'Union européenne. En février 2011, nous avons donné le feu vert à l'Accord de Genève de 2009 sur des droits de douane applicables aux bananes, mettant ainsi fin au plus long conflit commercial qu'ait connu le monde, et mercredi prochain, dans deux jours à peine, il nous incombera d'approuver le Système généralisé de préférences (SGP), qui garantira le maintien des préférences commerciales accordées aux pays en développement sans interruption jusqu'à fin 2013.

Durant les deux prochains jours, nous allons étudier les négociations de l'OMC, en mettant l'accent sur le développement durable. Nous examinerons la relation entre accords multilatéraux et bilatéraux et nous nous efforcerons de trouver comment faire pour que le système de commerce multilatéral fonctionne mieux au bénéfice des pays pauvres, sachant que le développement est, cela va de soi, au centre du Programme de Doha pour le développement.

Enfin, nous débattons des moyens susceptibles de faire mieux comprendre le système commercial multilatéral et d'améliorer les liens entre l'OMC et la société. En tant que parlementaires, nous avons un rôle important à jouer en la matière. Nous créons un lien vital entre populations, société civile et gouvernements. Nous pouvons contribuer à expliquer le fonctionnement du système commercial, et mettre en avant ses avantages effectifs ou potentiels, sans nous départir de la possibilité d'exprimer les préoccupations de nos concitoyens.

Chers amis, en ces temps difficiles, si nous, femmes et hommes politiques, nous nous laissons guider par nos seules craintes, si nous n'assumons pas le rôle fondamental qui est le nôtre dans ce processus extrêmement difficile et si nous ne mettons pas à profit notre expérience pour construire les consensus nécessaires, à mon avis, nous aurons grandement manqué à notre fonction. Dans le monde d'aujourd'hui, les peurs, économiques ou autres, tendent à l'emporter sur tout le reste. Si nous acceptons de céder à ces peurs, nous finirons tous renfermés sur nous-mêmes. Rien ne pourrait être plus catastrophique – pas seulement pour l'économie, mais aussi pour la démocratie dans le monde – qu'un scénario où la peur empêcherait la conclusion d'accords importants. Nous avons besoin d'être forts.

Les trois points que je viens d'évoquer touchent aux fondements de questions qui sont déterminantes pour l'avenir de l'OMC elle-même comme du système multilatéral, et de leur éventuel réexamen après la conclusion du Cycle de Doha, espérons-le, avant la fin de l'année.

Je souhaite que cette session soit fructueuse pour tous. J'espère que la Conférence contribuera à améliorer notre compréhension mutuelle et à convaincre tous les ambassadeurs et gouvernements de la nécessité de trouver une entente avant la fin de l'année. Enfin, j'espère que cette conférence contribuera aussi à une plus grande implication des parlementaires et du grand public dans la politique commerciale, car sans ce soutien, il se pourrait bien que notre mission échoue.

Je puis vous assurer que le Parlement européen est résolument et fermement attaché à la dimension parlementaire de l'OMC et à la conclusion positive et rapide du Cycle de Doha.

CEREMONIE INAUGURALE

ALLOCUTION DE M. YONOV FREDERICK AGAH,
AMBASSADEUR (NIGERIA)
PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DE L'OMC



Excellences,
Mesdames et Messieurs les parlementaires,
Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi d'abord de vous dire combien je suis heureux d'être ici avec vous aujourd'hui pour participer à cette cérémonie inaugurale de la session annuelle de la Conférence parlementaire sur l'OMC. Comme vous le savez, cette session est la première à être accueillie dans les locaux de l'OMC, ce qui est une preuve du renforcement des relations entre l'OMC et les parlementaires et de l'importance de votre rôle dans le commerce international et les activités de l'OMC.

En tant que participants à la Conférence parlementaire sur l'OMC, vous avez suivi avec attention notre travail et, en particulier, le Programme de Doha pour le développement depuis son lancement en 2001. Ceci est dans l'ordre des choses – votre compréhension du commerce international est essentielle à votre fonction constitutionnelle de ratification des accords de l'OMC ainsi qu'à l'établissement de la transparence et de la légitimité de nos activités.

Je sais que le Secrétariat de l'OMC multiplie les activités de sensibilisation pour informer les parlementaires et dialoguer avec eux sur les questions liées au Programme de Doha pour le développement. Il me semble que cette interaction ne reflète pas seulement une prise de conscience et un intérêt croissant de la part de vos électeurs mais prouve aussi l'amélioration continue du niveau

de transparence et de responsabilité du système commercial multilatéral.

Le monde est aujourd'hui confronté à des difficultés très réelles et très complexes : le prix des denrées alimentaires augmente, le chômage continue de miner l'essence même de nos sociétés, nous avons été les témoins d'une suite sans précédent de catastrophes naturelles et avons connu d'énormes agitations politiques. Dans des proportions et à des degrés différents, tous ces facteurs ont contribué au triste état dans lequel se trouve l'économie mondiale. Tel est le cadre peu réjouissant dans lequel le système commercial multilatéral fonctionne actuellement.

La situation est difficile mais, je suis sûr que vous en conviendrez, elle n'est pas désespérée. Les premiers signes d'espoir se sont déjà manifestés. Par rapport à la même période l'année précédente, la valeur du commerce mondial des marchandises a progressé de 17 % au quatrième trimestre 2010 et la valeur des échanges a retrouvé son niveau d'avant la crise. La progression du volume des échanges devrait atteindre 13,5 % en 2010. C'est la lumière au bout du tunnel.

Le commerce international a continué à jouer son rôle vital de moteur de la croissance de l'économie mondiale. Il a toutefois besoin d'être réaligné d'urgence pour être en mesure d'assurer pleinement son rôle crucial dans la reprise mondiale, d'autant plus que nous traversons une période de difficultés économiques et sociales. Des messages clairs, forts et univoques de confiance politique



et de détermination en faveur de la conclusion des négociations du Programme de Doha pour le développement : voilà le type de signaux dont le monde a besoin d'urgence pour accélérer la relance de l'économie mondiale. Cette assemblée en fournit une occasion que je vous exhorte tous à saisir.

Permettez-moi maintenant de vous faire un bref rappel de l'état actuel des négociations de Doha. Depuis le début de cette année, parallèlement à un engagement clair des dirigeants du G20 et de l'APEC – conforté par les ministres réunis à Davos – en faveur d'une conclusion du Cycle en 2011, le travail s'est intensifié dans tous les domaines et à tous les niveaux – multilatéral, plurilatéral et bilatéral. Les groupes de négociation et les consultations bilatérales et plurilatérales ont connu une évolution positive tant au niveau de l'esprit que du rythme.

Les Membres de l'OMC travaillent à élaborer des textes dans tous les domaines d'ici Pâques, afin de produire un dossier complet en juillet et de finaliser le Cycle avant la fin de 2011. Par accord tacite, il est entendu que les avancées doivent s'appuyer sur ce qui a déjà été fait et que les «acquis» ne doivent pas être remis en cause. Les Membres sont également convenus, au vu de l'approche «cocktail» qui a présidé à leur travail, de poursuivre un processus de réunions à géométrie variable dans le strict respect de la transparence et de l'inclusivité. Le développement reste au centre de cette négociation.

Si des progrès significatifs ont été enregistrés dans de nombreux domaines et si le travail de propositions de texte et de formulation progresse, non seulement le rythme reste trop lent mais on attend toujours les avancées substantielles nécessaires pour que les Membres réussissent à atteindre les buts qu'ils se sont fixés. Pour parler franc, une forte accélération

est nécessaire d'urgence à tous les niveaux – multilatéral, plurilatéral et bilatéral – pour produire la matière première qui permettra aux présidents des groupes de négociation d'élaborer des textes.

Une plus forte impulsion, plus de courage et d'implication politique et d'après négociations sont indispensables pour que nous réussissions à conclure le Cycle de Doha en 2011. Je n'insisterai jamais assez sur le fait que l'appui des parlementaires est crucial dans cette entreprise et j'en appelle à vous pour soutenir et encourager vos négociateurs afin que cet objectif soit atteint. Notre incapacité à agir tout de suite – avant que cette étroite fenêtre ne se referme – serait très mal perçue par un monde qui attend que nous lui annoncions de bonnes nouvelles et pourrait affaiblir sérieusement le système commercial multilatéral qui sert si bien le monde depuis si longtemps.

L'OMC traverse actuellement une période qui pourrait rester dans l'histoire comme le moment où ses Membres auront collectivement fait preuve de foi et de courage et pris des décisions difficiles mais nécessaires pour apporter une conclusion équilibrée et ambitieuse au Cycle de Doha. Nous avons la possibilité de contribuer à la relance économique dont le monde a besoin d'urgence, de créer les opportunités d'un meilleur accès aux marchés, de contribuer à la création d'emplois et à des gains de développement. Nous serions bien mal avisés de laisser passer cette chance. Je compte sur votre aide précieuse pour que cet épisode de l'histoire passe à la postérité comme un accomplissement pour le monde entier. C'est, plus que jamais, l'occasion que tous travaillent ensemble au bien commun.

Je vous remercie et vous souhaite à tous une session annuelle très productive.

DOCUMENT FINAL

Adopté par consensus le 22 mars 2011

1. Nous, parlementaires réunis à Genève à la faveur de la session annuelle de la Conférence parlementaire sur l'OMC, accueillons favorablement les signes d'un regain d'énergie et d'un engagement plus général des Membres de l'OMC dans les négociations sur le Programme de Doha pour le développement. Cette relance politique récente devrait servir à amener le Cycle de Doha à une conclusion ambitieuse, globale, juste et équilibrée qui corresponde au mandat initial et s'appuie sur les avancées accomplies. Nous invitons les Membres de l'OMC à se saisir de cette chance certes éphémère mais bien réelle de conclure le Cycle de Doha d'ici à la fin 2011.
2. Convaincus que le multilatéralisme demeure la meilleure option pour tirer parti de la mondialisation et gérer l'interdépendance, nous réaffirmons notre attachement au système commercial multilatéral équitable et non discriminatoire, ouvert, fondé sur des règles et universel qu'incarne l'OMC.
3. Le commerce international est un puissant moteur de croissance économique et de développement, et il est nécessaire à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Face à un ralentissement économique profond et généralisé, le système commercial multilatéral a fait la preuve de son intérêt. L'existence même des disciplines, règles et mécanismes contraignants de l'OMC a été décisive face à la menace d'un protectionnisme à tous crins, et a donné un coup de fouet à la reprise économique.
4. Les attentes et les intérêts des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, sont au cœur du Programme de Doha pour le développement qui vise à corriger les disparités et déséquilibres dont pâtissent ces pays. Au-delà de plus grandes possibilités d'accès aux marchés, il importe que, pour les petites économies vulnérables, y compris les PMA, le traitement spécial et différencié soit rendu plus efficace, utile et opérationnel dans tous les domaines en négociation, et qu'il y ait une plus grande flexibilité des politiques et des engagements plus contraignants sur l'assistance technique et le renforcement des capacités. Nous demandons aux pays développés qui ne l'ont pas encore fait de donner immédiatement à tous les produits originaires des pays les moins avancés un accès au marché en franchise de droits et sans contingent, sur une base durable et prévisible. Les économies en développement, qui sont suffisamment avancées pour le faire, ou qui se déclarent elles-mêmes en état de le faire, doivent elles aussi contribuer à ce processus.
5. Le Cycle de Doha repose sur l'idée communément acceptée que, pour être couronnées de succès, les négociations doivent progresser sur tous les fronts dans le cadre d'un engagement unique. Conscients qu'il faut impérativement progresser dans des domaines comme l'agriculture, l'accès au marché pour les

- produits non agricoles, les services, les règles et la facilitation du commerce, et le Mémoire d'accord sur le règlement des différends, nous appelons les Membres de l'OMC à accélérer leurs travaux aussi sur les dispositions relatives au traitement spécial et différencié, sur le volet développement de l'Accord sur les ADPIC, sur les questions et préoccupations liées à la mise en œuvre, sur le transfert et la diffusion des technologies, et sur l'accès aux connaissances pour le bénéfice des pays en développement.
6. Nous sommes convaincus qu'il faut veiller à ce que l'ouverture des marchés et la libéralisation équitable du commerce aillent de pair avec un développement durable reposant sur trois piliers : développement économique, protection de l'environnement et développement social. Tirant les enseignements de la crise financière et économique, nous appelons en outre à une plus grande cohérence entre les différentes composantes de la gouvernance mondiale, notamment l'OMC, les institutions de Bretton Woods, l'Organisation des Nations Unies, l'OIT et autres organisations partageant les mêmes valeurs. Des politiques globales de développement durable sont inconcevables sans une meilleure coordination entre ces organisations multilatérales qui, dans une large mesure, ont les mêmes objectifs.
 7. Pour faire de l'OMC une organisation véritablement universelle, il nous paraît utile de faciliter le processus d'adhésion pour tous les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, tout en respectant pleinement la nécessité d'un traitement spécial et différencié. Nous appelons à la levée des obstacles politiques qui éloignent l'OMC de l'inclusivité et de l'universalité souhaitées, et à une plus grande flexibilité pour les pays les moins avancés.
 8. La longueur des négociations de Doha a montré que l'amélioration du fonctionnement de l'OMC en tant qu'instance de négociation était une nécessité systémique. Il faut en repenser les processus et les structures de décision. Nous invitons les Membres de l'OMC à examiner avec soin toutes les idées et propositions pertinentes, et à forger progressivement un consensus sur la manière d'obtenir cette amélioration. Nous sommes convaincus que cela doit se faire de manière à renforcer le caractère et la légitimité démocratiques du système, en particulier pour les Membres économiquement moins puissants, et en définissant un modus operandi qui permette de concilier efficacité et équité dans les négociations.
 9. Nous sommes convaincus que l'OMC doit posséder une dimension parlementaire solide et efficace, et saluons le fait que, pour la première fois, une session annuelle de la Conférence parlementaire sur l'OMC se tient dans les locaux de cette organisation intergouvernementale. Elus du peuple, les parlementaires sont tenus d'exercer concrètement un droit de regard sur les négociations commerciales internationales, et d'en assurer ainsi la transparence et l'équité aux niveaux international et national. Il leur incombe aussi de rester vigilants afin que le système commercial multilatéral contribue au développement durable pour tous, en tenant pleinement compte des besoins et des capacités spéciaux et différenciés des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés.
 10. L'avènement d'un commerce international plus juste et plus équitable passe par l'aboutissement du Cycle de Doha. C'est pourquoi, nous, parlementaires, appelons toutes les parties – pays développés et en développement – à faire preuve de plus de leadership et de flexibilité pour concrétiser les avancées garanties d'un aboutissement fructueux. Nous demandons à nos collègues parlementaires à travers le monde de n'épargner aucun effort pour faire comprendre à leurs gouvernements respectifs qu'il est urgent de faire avancer les négociations de l'OMC. Il faut passer à la vitesse supérieure, en alimentant la dynamique enclenchée pour faire aboutir les négociations d'ici à la fin de l'année.



AUDITION DU DIRECTEUR GENERAL DE L'OMC, M. PASCAL LAMY



REMARQUES LIMINAIRES

Dans un discours prononcé lors de la session annuelle de la Conférence parlementaire sur l'OMC, qui s'est tenue au siège de l'Organisation le 22 mars 2011, le Directeur général, Pascal Lamy, a dit ce qui suit : «En ces temps troublés, l'OMC doit agir comme un catalyseur de confiance et d'unité mondiale à travers la conclusion du Cycle de Doha. Elle doit contribuer à un monde plus stable. Une crise de l'OMC n'est pas ce que l'on attend de membres responsables de la communauté internationale. N'affaiblissons pas l'un des meilleurs exemples d'une coopération internationale qui fonctionne.» Voici ce qu'il a déclaré : Mesdames, Messieurs, tout d'abord un grand merci. Merci pour avoir organisé votre conférence dans les locaux de l'OMC. Cela honore notre Organisation et concourt à sa crédibilité démocratique.

Je dois dire que j'ai trouvé le programme de votre conférence impressionnant. Vous avez passé en revue tout un éventail de questions diverses, telles que la progression des pactes commerciaux bilatéraux et régionaux, le rééquilibrage des règles du système commercial en faveur des pauvres et la question du développement durable. Dans le courant de la journée, vous aborderez également le thème passionnant de l'élaboration des politiques commerciales à une époque de communication de masse. Vos thèmes et messages correspondent d'ailleurs, ce qui n'est pas surprenant, à ce que nous entendons de la part de nos Membres.

Mon personnel suit vos débats de près. Et l'éclairage unique que vous – les parlementaires du monde – êtes en mesure d'apporter aux différents sujets peut profiter à l'OMC dans son ensemble. Vos avis et votre contribution permettent aux Membres de l'OMC et au Secrétariat de mieux comprendre les besoins et les attentes des populations et de corriger voire de modifier si besoin est l'orientation de l'Organisation.

Les observations que je ferai aujourd'hui ne seront pas longues. Je souhaiterais surtout m'assurer que vous êtes conscients du moment crucial auquel se trouve l'OMC. Le Programme de Doha pour le développement, qui a été lancé en 2001, est maintenant entré dans une phase critique – que certains désignent même comme «la dernière fenêtre d'opportunité».

Le Cycle de Doha fait intervenir comme vous le savez de nombreux thèmes différents. Alors que certains ont traité à l'ouverture des marchés, autrement dit aux réductions des droits de douane et des subventions pour les produits agricoles et industriels, et à une plus grande libéralisation du commerce des services, de nombreux autres ont un caractère plus réglementaire. Ils concernent l'amélioration du système fondé sur des règles dans lequel se déroulent les échanges internationaux, en faisant une place centrale au développement. Des sujets sont abordés tels que la réduction des subventions à la pêche qui contribuent à la surpêche, la relation entre les règles de l'OMC et les accords environnementaux multilatéraux, les disciplines relatives aux subventions qui faussent les échanges, ou la réduction des formalités bureaucratiques qui

ralentissent le commerce international, connue sous le nom de facilitation des échanges, pour n'en citer que quelques-uns.

Mesdames et Messieurs, la composante réglementaire du Cycle de Doha est tout aussi précieuse que les éléments de ces négociations qui ont trait à l'accès aux marchés; et il ne faut pas la sous-estimer, même si elle est moins médiatisée. Ce sont les règles du système commercial multilatéral qui empêchent que la loi de la jungle ne prévale dans les relations commerciales internationales. Si vous examinez les différends qui sont portés devant l'OMC pour y être réglés, vous constaterez que nombre d'entre eux sinon tous concernent les «règles» du commerce et non des engagements en matière de droits de douane ou de subventions qui ne sont pas respectés. Je dis cela de manière à ce que vous compreniez toute la valeur du Cycle de Doha.

Les négociateurs ont progressé au fil des ans sur nombre des questions les plus épineuses de cette négociation. Si ces questions suivent parfois un axe Nord-Sud, elles traversent aussi souvent un axe Nord-Nord ou même Sud-Sud. Certaines des questions en suspens les plus délicates, dont vous avez sans doute entendu parler, portent sur la définition de l'ensemble précis de disciplines qui s'appliqueront dans le domaine des subventions à la pêche, la façon dont le mécanisme de sauvegarde spéciale fonctionnera dans le domaine de l'agriculture pour protéger les pays en développement des chutes de prix ou des flambées du volume des importations, et la façon de relever le niveau d'ambition général en ce qui concerne les produits industriels, les produits agricoles et le commerce des services. Si certaines des questions restant à régler ont un caractère technique, d'autres sont bien sûr plus politiques.

Pour conclure le Cycle en 2011, comme l'ont demandé les dirigeants du G-20 et de l'APEC l'année dernière, et comme chacun l'espère désormais, les Membres sont convenus d'une série d'étapes successives. Celle qui nous intéresse maintenant consiste pour les Présidents des différents groupes de négociation à rendre compte du niveau des progrès obtenus jusqu'ici en présentant des projets de textes de compromis. Cela devrait se produire vers Pâques.

Cet exercice de récapitulation par les Présidents des progrès obtenus a deux objectifs fondamentaux : tout d'abord, donner un aperçu transparent dans tous les domaines des divergences restant à régler durant la phase finale; deuxièmement, fournir un outil permettant de passer à une phase plus

horizontale des négociations après Pâques. Ce bilan des progrès réalisés est donc une étape nécessaire vers la réalisation de notre objectif commun qui est de conclure le Cycle cette année. Mais il est important de garder à l'esprit le fait que les textes sont un moyen au service d'une fin et non une fin en soi. Ils sont établis pour rendre compte de la convergence qui existe entre nos Membres et pour nous aider à rapprocher progressivement le Cycle de Doha de sa conclusion. Ne pas s'acquitter de cet exercice pour Pâques reviendrait donc pour ainsi dire à remettre en cause notre objectif de conclure le Cycle pour la fin de 2011. Jeter l'éponge maintenant ne figure pas parmi les instructions données par les ministres et les dirigeants!

Il y a bien sûr de nombreuses raisons qui font que nous devrions conclure le Cycle de Doha; en particulier le coup de fouet indispensable que cela donnerait à l'économie mondiale. Et le coup de fouet, ou vote de confiance, que cela donnerait aussi au système commercial multilatéral; à sa résilience, à son utilité et à sa crédibilité. Une confirmation de sa valeur en tant que garantie contre le protectionnisme qui a protégé tous nos Membres pendant la crise économique.

En ces temps troublés, l'OMC doit agir comme un catalyseur de confiance et d'unité mondiale à travers la conclusion du Cycle de Doha. Elle doit contribuer à un monde plus stable. Une crise de l'OMC n'est pas ce que l'on attend de Membres responsables de la communauté internationale. N'affaiblissons pas l'un des meilleurs exemples d'une coopération internationale qui fonctionne.

Mais il y a d'autres raisons aussi qui font que nous devrions nous employer à conclure le Cycle de Doha. Prenez la question de la sécurité alimentaire, qui est aujourd'hui une préoccupation majeure de nombreux gouvernements du monde entier. Le Cycle de Doha favorisera l'application de règles uniformes à tous dans le commerce des produits agricoles, déplaçant une partie de la production agricole vers le Sud et créant pour les pays en développement des conditions de concurrence plus équitables. C'est pour cela que le monde en développement s'est battu durant ce Cycle et c'est aussi pourquoi de nombreux pays en développement nomment cette négociation le Cycle de l'agriculture.

En éliminant une partie des obstacles qui empêchent artificiellement le mouvement des produits alimentaires d'un point à l'autre du globe, le Cycle de Doha permettra aussi à l'offre de mieux répondre à la demande. Après tout, le commerce n'est comme vous le savez rien d'autre qu'une courroie

de transmission internationale. Bien huilée, cette courroie permet d'acheminer les vivres des régions où l'abondance règne vers celles qui sont moins bien dotées. Le Cycle de Doha contribuera à ce processus. J'ai aussi l'espoir que le Cycle règle le problème des restrictions à l'exportation, ces politiques du chacun pour soi qui améliorent la sécurité alimentaire de certains aux dépens d'autres. L'objectif le plus immédiat à mon avis devrait être de faire en sorte que l'aide humanitaire du Programme alimentaire mondial ne soit pas interrompue du fait de mesures soudaines de ce type.

Le Cycle de Doha peut aussi contribuer à atténuer l'effet des changements climatiques, en permettant la libéralisation des échanges de biens et services environnementaux susceptibles de réduire notre empreinte carbone collective. Les biens en question incluent les panneaux solaires et les éoliennes, et les services englobent divers services de conseil en protection de l'environnement. Nous ne devons pas entraver le commerce de ces biens et services par des obstacles tarifaires ou autres. Nous devrions encourager ces technologies plutôt que les pénaliser. Le Cycle de Doha nous remettra sur le bon chemin dans ce domaine d'importance centrale. Le succès de cette négociation témoignerait que le système commercial multilatéral peut répondre aux besoins environnementaux.

Le Cycle de Doha fait aussi comme vous le savez une place particulière aux pays les moins avancés. Vous connaissez déjà bien l'ensemble de mesures sur l'accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent pour lesquelles les PMA se sont battus et qu'ils défendent maintenant. Il faut aussi qu'il réponde aux préoccupations des producteurs de coton africains.

Parallèlement aux efforts que nous déployons pour conclure le Cycle de Doha, nous nous employons

aussi à renforcer l'Aide pour le commerce, dont l'objectif est d'aider les pays en développement à se doter des moyens nécessaires pour traduire les possibilités offertes par le marché en une réalité commerciale. Le troisième Examen global de l'Aide pour le commerce, qui aura lieu en juillet de cette année, nous aidera à évaluer l'incidence que l'Aide pour le commerce a sur le terrain. Nous avons reçu plus de 250 études de cas, des exemples concrets qui nous indiquent ce qui marche et ce qui ne marche pas dans les nombreux projets exécutés au titre de l'Aide pour le commerce dans le monde entier. Je vous encourage à suivre de près les résultats de cet examen et à faire en sorte que l'Aide pour le commerce s'intègre dans votre pays à la physionomie du commerce.

Mesdames, Messieurs, dans moins de deux mois, l'Organisation des Nations Unies tiendra sa quatrième Conférence sur les pays les moins avancés à Istanbul. Cette réunion sera pour nous une occasion unique d'évaluer les progrès faits par la communauté internationale pour réduire le nombre des PMA. Le commerce a un rôle à jouer s'agissant de doter les pays les plus défavorisés du monde des moyens nécessaires pour sortir de la pauvreté et j'espère que la réunion aboutira à un résultat solide concernant le commerce et le renforcement des capacités commerciales. Je ne doute pas que nous serons alors bien avancés sur la voie de l'accession d'un PMA – Vanuatu – en tant que nouveau Membre de la famille de l'OMC.

Mesdames et Messieurs, le Cycle de Doha est aussi pertinent pour le monde d'aujourd'hui qu'il l'était lorsqu'il a été lancé. Mais je suis conscient du fait que nous ne pourrions pas conclure ces négociations sans votre soutien exprès. D'où l'importance de notre dialogue aujourd'hui. Je vous donne maintenant la parole et attends avec intérêt d'entendre vos avis.

EXTRAIT DU DEBAT



M. Z. Siddique (Bangladesh)

La question qui a peut-être la plus grande importance pour les PMA dans ce Cycle est la mise en œuvre d'un libre accès aux marchés, en franchise de droits et sans contingent. Toutefois, pour le moment, cette question manque encore de clarté. Ne sachant pas ce qui leur sera proposé, les PMA peuvent difficilement juger de la valeur de l'accord. J'espère que la question du coton sera rapidement traitée d'une manière favorable aux pays producteurs de coton et aux PMA africains. Nous souhaitons ardemment que, dans les négociations, le plus haut degré de priorité soit accordé à un traitement spécial et différencié et que le Cycle de Doha aboutisse le plus vite possible.



M. M. Kazak (Parlement européen)

Une pression considérable s'exerce sur l'Union européenne pour qu'elle adopte une législation interdisant l'importation de la viande d'animaux clonés. Chez beaucoup de nos partenaires

commerciaux le traçage de ce type de viande est, cependant, difficile. Si l'Union européenne s'accordait sur une telle législation, quelles en seraient les conséquences du point de vue de l'OMC?



M. O. Al Kurdi (Arabie saoudite)

Quel est le rôle de la TVA dans la facilitation des négociations sur l'accès aux marchés? Quels résultats pouvons-nous espérer atteindre dans les négociations sur l'agriculture d'ici la fin de l'année? Quel est le rôle du système de règlement des différends, sachant que pour la plupart, il s'agit de différends Sud-Sud ou Nord-Nord?



M. Lamy (Directeur général de l'OMC)

S'agissant de l'accès aux marchés en franchise de droits et sans contingentement, il a déjà été convenu que les pays développés, et les pays en développement qui sont en mesure de le faire ouvriront au moins 97 % du total de leurs lignes tarifaires aux exportations des PMA sans droits de douanes ni quotas. Il n'a pas encore été clairement déterminé qui gardera la possibilité d'exclure un certain nombre de lignes tarifaires de cet

engagement de franchise de droits et d'absence de contingentement, ni quelles lignes tarifaires seront exclues. Pour le moment, les pays ont des engagements de plafonds de droits de douane issus du Cycle d'Uruguay. Une fois qu'un accord politique généralisé aura été trouvé dans le cadre des négociations, la phase technique de la négociation commencera et chaque Membre de l'OMC communiquera à l'Organisation les barèmes modifiés de ses lignes tarifaires. C'est à ce moment-là seulement que la nouvelle structure tarifaire sera parfaitement claire.

S'agissant de la question de l'importation de la viande d'animaux clonés, je déteste répondre à des questions avant qu'elles ne se posent. Autant que je sache, aucune décision d'interdiction de la viande clonée n'a encore été prise dans l'Union européenne, même si des débats internes ont lieu. Si l'Union européenne devait s'accorder sur une proposition, et si ce problème était soumis à l'organe de règlement des différends de l'OMC, nous appliquerions les règles et dispositions phytosanitaires dont nous disposons pour permettre certaines restrictions commerciales en cas de préjudice à l'espèce humaine, à la flore ou à la faune. Ces règles seraient interprétées et appliquées au cas par cas pendant le processus de règlement du différend.

En ce qui concerne les questions de l'Arabie saoudite, les règles de l'OMC ne remettent pas en cause la souveraineté nationale en matière de fiscalité, et n'interviennent donc pas dans des taxes indirectes sur la consommation comme la TVA, sauf si un système fiscal est conçu ou mis en œuvre de façon à fournir un avantage concurrentiel déloyal. Les négociations sur l'agriculture portent sur des questions telles que la réduction des droits de douane et des plafonds des subventions ayant des effets de distorsion sur les échanges pour les pays développés, ainsi que sur une réduction générale des subventions agricoles à l'exportation. Il reste certes à finaliser un certain nombre de questions, notamment les paramètres précis d'un mécanisme de sauvegarde spéciale pour empêcher les importations qui pourraient pénaliser l'agriculture de subsistance dans certains pays en développement mais, en matière d'agriculture, l'essentiel du résultat du Cycle est déjà sur la table. Le nombre des différends est proportionnel au volume des échanges. Les premières années, la plupart des différends portés devant l'OMC opposaient les Etats-Unis et l'Union européenne – les plus grands acteurs commerciaux dans le monde à cette époque. Néanmoins, si la tendance générale se confirme, le nombre des pays en développement impliqués dans des différends devrait croître.



Mme E. Batzeli (Grèce)

Nous espérons tous que le Cycle de Doha s'achèvera en 2011 mais existe-t-il un plan B pour le cas où il ne serait pas possible de le mener à bien cette année? Quelles seront les conséquences sur le système commercial multilatéral et sur les accords régionaux et bilatéraux si le Cycle n'aboutit pas?



M. S. Hashemi (République islamique d'Iran)

La question de l'adhésion à l'OMC est très importante. Une conclusion juste et équilibrée du Cycle de développement de Doha serait aussi un encouragement pour les pays qui souhaitent rejoindre l'OMC.

M. K. Doumbia (Mali)

L'accès aux marchés n'est pas le seul problème des PMA; le fait qu'ils produisent moins en est un autre, la plupart des intrants étant produits au Nord. Si ce problème n'est pas traité, les pays du Sud en subiront les effets au niveau de leurs exportations et j'aimerais savoir quels sont les plans de l'OMC pour remédier à ce problème. L'établissement d'un système monétaire international juste, équitable

et démocratique, qui serait dégagé des distorsions dues aux fluctuations des taux de change, mérite considération.

M. P. Rübig (Parlement européen)

Une taxe sur l'empreinte carbone pourrait-elle être considérée comme une sorte d'obstacle non tarifaire?



M. S. Dor (Maroc)

Nous sommes face à un dilemme car bien qu'exportateurs de produits agricoles, nous importons des produits de pays où l'agriculture est très subventionnée et concurrence fortement les produits locaux. Par ailleurs, dans le domaine de la pêche, les accords bilatéraux sont souvent loin d'être équilibrés et nuisent considérablement aux réserves halieutiques.



M. B. Ouattara (Burkina Faso)

Quelles sont les mesures prises pour garantir une participation plus efficace des parlementaires aux négociations actuelles ainsi qu'au troisième Examen global de l'Aide pour le commerce en juillet? Par

ailleurs, des progrès ont-ils été faits pour s'assurer que les pays renouvellent leur engagement de consacrer 0,7 % de leur PIB à l'ADP?

M. H. Scholz (Parlement européen)

L'OMC devrait prendre des initiatives pour stabiliser les marchés de certains produits essentiels au développement des pays pauvres. Par ailleurs, l'OMC a-t-elle pris des mesures spécifiques pour réduire la spéculation sur les produits alimentaires?

M. Lamy (Directeur général de l'OMC)

Les PMA ont besoin d'un meilleur accès aux marchés et doivent pouvoir pénétrer de nouveaux marchés; ils doivent pouvoir déployer leur potentiel commercial pour enrayer la pauvreté et atteindre la croissance économique. J'ai lancé en 2005 l'initiative «Aide pour le commerce», pour renforcer la capacité commerciale des pays en développement. L'expérience nous a montré qu'en Afrique, en Amérique latine et en Asie, cette initiative a entraîné des améliorations des infrastructures, de la capacité de production et des cadres réglementaires.

L'histoire des relations entre les règles du système monétaire international et celles du système commercial international est relativement longue. Toutefois, tandis que les règles du système commercial international ont été renforcées, celles relatives au système monétaire international ont eu tendance à disparaître. Tout élément susceptible de contribuer à une plus grande stabilité du système monétaire international ne peut qu'être positif pour la stabilité du système commercial international.

Il n'y a pas de plan B parce que les négociateurs déploient tous leurs efforts pour réaliser le plan A. Un plan B ne pourrait qu'être une refonte totale du plan A dont l'adoption a nécessité environ cinq ans de négociations.

La relation entre accords régionaux et bilatéraux est plus complexe qu'il ne semble de prime abord. En ce qui me concerne, j'estime que ces deux systèmes devraient converger à long terme car, plus il y a d'accords bilatéraux, moins il y a, en fait, de préférences bilatérales et plus le système devient multilatéral. Le Rapport sur le commerce mondial 2011 sera avant tout consacré aux accords commerciaux préférentiels; il y a beaucoup de matériau nouveau sur le sujet et, en réalité, une large part de ces accords n'est pas mise en œuvre en raison des complexités administratives intrinsèques.

Il y a actuellement 30 pays qui négocient leur adhésion à l'OMC et je suis d'accord sur le fait qu'une conclusion positive du Cycle de Doha renforcerait le système multilatéral et rendrait cette adhésion encore plus attrayante.

Les obstacles non tarifaires constituent un frein croissant au commerce. Certaines restrictions d'exportation peuvent être considérées comme des obstacles non tarifaires, et je pense qu'une taxe sur l'empreinte carbone ressemblerait à un obstacle tarifaire. S'agissant de l'ajustement à la frontière, un système prenant en compte l'empreinte carbone des importations, quel qu'il soit, dépendra de la question de l'existence d'un accord international sur la limitation des émissions de carbone. Il n'est pas facile de mesurer l'empreinte carbone des importations et partir, pour ce faire, du principe que l'empreinte carbone des importations est plus importante que celle des produits fabriqués sur le territoire national est une hypothèse très audacieuse. L'assertion d'un pays qui prétend que ses exportations sont propres et que ses importations sont sales, mérite un examen attentif.

L'objectif des négociations est de garantir un système plus équitable dans le domaine de l'agriculture, de sorte que les pays soient en mesure de tirer parti de tous leurs avantages comparatifs. L'objectif est donc de réduire les obstacles tarifaires susceptibles

d'empêcher les exportations, de même que les subventions intérieures qui ont, dans bien des cas, un effet de distorsion sur les échanges et de supprimer les subventions à l'exportation. Les négociations de l'OMC sur les subventions à la pêche ne concernent pas les accords bilatéraux ou multilatéraux existants qui sont supervisés par d'autres organisations.

A l'OMC, les dérogations nécessaires pour les accords relatifs aux produits de base remontent aux années 1950. Il n'y a toutefois aucun consensus au sein de l'OMC sur la question de savoir si elles constituent une solution efficace à la volatilité des prix. Les prix des produits alimentaires et la question de savoir si la spéculation est l'une des principales causes de volatilité sont, cette année, débattus dans le cadre du G20. La volatilité est souvent due à des marchés trop étroits. Une petite évolution du côté de l'offre ou de la demande suffit alors à créer d'importantes variations de prix. La solution consiste à développer les marchés car plus un marché est étendu moins il est volatil. Nous concentrons notre contribution à ce traitement de la volatilité des prix dans la sphère commerciale qui est de notre ressort – faire en sorte que le commerce fonctionne mieux.

Même si j'estime qu'une participation suivie des parlementaires à nos débats est une bonne idée, c'est aux gouvernements qu'il appartient de



déterminer le niveau de cette participation. Nous avons déjà répondu aux requêtes qui ont été formulées en intégrant des parlementaires dans nos programmes de formation à l'intention des pays en développement. Il faut que les Membres clarifient leurs besoins en matière d'assistance technique et de formation pour que l'OMC puisse y répondre.

Depuis 2005, l'aide publique au développement (APD) a augmenté d'environ 50 %, soit quelque 15 à 20 milliards de dollars par an – un chiffre vraiment très élevé. C'est l'un des rares domaines dans lequel les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux sont allés au-delà des engagements

pris sans porter préjudice aux autres secteurs tels que la santé, l'éducation ou les programmes sociaux. On a aussi constaté une augmentation du nombre des pays en développement capables de mieux intégrer leurs politiques de développement et de commerce. Dans le cadre de l'Examen global de l'Aide pour le commerce, nous examinerons 250 études de cas afin d'identifier les succès et les échecs enregistrés dans le domaine de la croissance, du développement économique et de la réduction de la pauvreté et d'évaluer l'impact de l'Aide pour le commerce en la matière. Nous étudierons également la possibilité d'impliquer davantage le monde de l'entreprise dans l'Aide pour le commerce.

DIALOGUE AVEC LES HAUTS RESPONSABLES DE L'OMC

COMMERCE ET DEVELOPPEMENT DURABLE :
DE LA COLLISION A LA COHESION



M. Manuel A.J. Teehankee,
Ambassadeur (Philippines)

Président de la Session extraordinaire du Comité du commerce et de l'environnement de l'OMC

La toute première décision sur le commerce et l'environnement prise dans le cadre de l'OMC remonte au Cycle d'Uruguay. Il s'agit de la création du Comité du commerce et de l'environnement, chargé de veiller à l'absence de conflit entre les politiques relevant du domaine du commerce et de celui de l'environnement.

Dans le cadre du Cycle de Doha, neuf comités sont chargés de rédiger les nouvelles règles et réglementations qui régiront le commerce international de demain. Dans le domaine de l'environnement, les Membres négocient actuellement la réduction ou la suppression pure et simple des obstacles tarifaires et non tarifaires

sur les biens et services environnementaux, ce que l'on appelle le paragraphe 31 iii) de la Déclaration ministérielle de Doha. Ils travaillent sur les relations entre les règles de l'OMC et les obligations commerciales spécifiques instituées par les accords environnementaux multilatéraux (AEM), ainsi que sur les procédures de négociation pour les échanges réguliers d'information entre les secrétariats AEM et l'OMC. Ces négociations visent à renforcer la complémentarité du commerce et de l'environnement et à réaliser un triple gain – pour le commerce, pour le développement et pour l'environnement.

Un gros travail a déjà été accompli et je suis heureux de pouvoir annoncer ici que l'avancement du processus est favorisé par certaines propositions récentes. Il faut néanmoins que le travail se poursuive et s'intensifie pour que nous soyons en mesure d'élaborer un texte d'ici Pâques 2011. Nous avons besoin que tous les parlements du monde comprennent l'importance de l'aboutissement du Cycle de Doha et nous accordent leur appui dans cette tâche.

La question la plus conflictuelle est celle de la réduction des obstacles au commerce des biens et des services environnementaux. L'une des principales difficultés auxquelles nous nous sommes heurtés depuis le début de ces négociations consiste à définir les biens environnementaux. Différentes formules ont été suggérées : convenir, multilatéralement, d'une liste commune de biens environnementaux ; établir une approche intégrée permettant aux Membres d'identifier les activités environnementales concernées ; instaurer un système de requêtes et

d'offres permettant aux Membres d'identifier les biens environnementaux sur la base d'une requête bilatérale ou plurilatérale. De nouvelles initiatives ont récemment vu le jour, notamment une démarche mixte visant à réduire les divergences entre les partisans des différentes approches.

Il est toutefois difficile de parvenir à une vision commune. Les Membres ne doivent pas seulement définir les biens environnementaux, ils doivent aussi décider du traitement à réserver à ces biens, notamment, le cas échéant, du niveau des droits de douane et du problème des obstacles non tarifaires. Le traitement spécial et différencié et la reconnaissance du besoin de flexibilités pour les pays en développement constituent des composantes importantes de ce travail. Plus de cinq cents biens, relevant d'un certain nombre de catégories environnementales, telles que la gestion des déchets, le traitement de l'eau, la pollution de l'air et les techniques d'efficacité environnementale, ont été proposés. De nombreuses craintes ont toutefois été exprimées par les pays en développement qui soulignent que l'objectif du présent exercice doit être de réaliser un «triple gain», et non pas uniquement d'assurer l'accès aux marchés.

Les Membres travaillent également à assurer une relation harmonieuse, complémentaire et constructive entre les règles de l'OMC et les obligations commerciales spécifiques définies par les AEM. Au cours des derniers mois, un certain degré de convergence a été atteint en faveur d'une prise de décision sur le commerce et l'environnement, dans le cadre du Cycle de Doha. Les Membres s'efforcent d'élaborer un texte révisé qui soit acceptable par tous.

**M. David Walker, Ambassadeur
(Nouvelle-Zélande)**

*Président de la Session extraordinaire
sur l'agriculture*

Je suis quelque peu déconcerté par le titre du débat et par le type de relation qu'il établit entre commerce et développement durable. Les petits pays comme la Nouvelle-Zélande ont besoin de commercer pour se développer de manière durable. Comme l'a indiqué le Directeur général de l'OMC, le commerce est la courroie de transmission qui permet à l'offre de s'adapter à la demande. L'OMC cherche à élever le niveau de vie de ses Membres, à assurer le plein emploi ainsi qu'un volume important et croissant de revenu réel et de demande effective, à accroître la production et les échanges de biens et de services, tout en favorisant une utilisation optimale des ressources et en respectant le principe du développement durable.



Pour atteindre ces objectifs, les Membres de l'OMC ne doivent pas faire de discrimination entre les sources d'approvisionnement d'intrants et les pays de destination des exportations. Il ne doit y avoir aucune discrimination dans les réglementations intérieures entre les marchandises nationales et les marchandises importées. Certaines exceptions sont toutefois admises pour permettre la réalisation d'autres objectifs, notamment des objectifs domestiques liés au développement durable et à l'environnement. La transparence est aussi un élément important, de même que la libéralisation progressive et la plus large ouverture des marchés aux biens et services pour promouvoir les flux de marchandises. Le Cycle de Doha porte sur l'ouverture progressive des marchés des biens et services industriels et agricoles. Des négociations spéciales sont également menées sur les questions environnementales, notamment sur la relation entre les règles de l'OMC et les obligations commerciales spécifiques découlant des AEM. De plus, les négociations sur le poisson se poursuivent, en particulier sur l'interdiction de certaines formes de subventions qui contribuent à la surpêche.

L'agriculture était, et est toujours, considérée par les Membres comme le cœur du Cycle de Doha. Il est généralement admis que c'est le domaine du système commercial mondial qui connaît les plus grandes distorsions. L'établissement de règles et la plus large ouverture des marchés contribueront à en promouvoir la cohésion. Sur le long terme, l'objectif de l'Accord sur l'agriculture consiste à établir un système d'échanges agricoles équitable et axé sur les marchés. Il est ainsi prévu de réduire les aides et la protection de l'agriculture par le biais d'un processus de réforme, la négociation d'engagements sur les aides et la protection, et des mesures visant à rendre plus fonctionnelles les règles et disciplines du GATT. Même si une part de ces objectifs a déjà été atteinte avec le Cycle d'Uruguay, des aspects restent en suspens et un

certain nombre de questions ont été reprises dans le Cycle de Doha.

Parmi les objectifs du Cycle de Doha, citons l'amélioration substantielle de l'accès aux marchés – les projets de modalités prévoient une réduction allant jusqu'à 70 % des droits de douane les plus élevés; d'importantes réductions de l'aide domestique responsable des distorsions des échanges – les projets de modalités prévoient une réduction allant jusqu'à 80 % de certaines de ces aides; et une réduction substantielle de toutes les formes de subventions à l'exportation – les projets de modalités prévoient leur suppression d'ici 2013 pour les pays développés. Le Cycle prévoit également un certain nombre de «flexibilités» de la politique, notamment celles de la «boîte verte», qui visent à soutenir les activités de recherche et d'infrastructure rurale, l'environnement et les stocks de sécurité alimentaire, les ajustements structurels et les secours en cas de catastrophe. Le Cycle prévoit aussi des flexibilités importantes dans le cadre d'un traitement spécial et différencié des diverses catégories de pays en développement, ainsi que des flexibilités supplémentaires pour les PMA. Il s'agit d'arriver à une situation permettant de produire davantage de nourriture là où il est possible de la produire le plus efficacement, et de favoriser ainsi le développement durable grâce à une utilisation mondialisée des ressources.

J'étais déconcerté par le fait que le titre du débat laisse penser que le problème pourrait venir du commerce. Il me semble que dans les plupart des cas, quand on considère le commerce et le développement durable, ce n'est pas le commerce qui pose problème. Dans certains domaines précis où il fait partie d'un problème, celui-ci peut être résolu par le biais de discussions internationales sur les accords environnementaux multilatéraux, par exemple, et par le biais de la réglementation nationale. Pour le reste, le commerce fait partie de la solution au problème du développement durable, au plan national et mondial.

Tous les groupes de négociation travaillent actuellement à la production, d'ici Pâques, d'un texte révisé émanant de la base et fondé sur le consensus.

Mme Hiswani Herun, Ambassadrice (Malaisie)
*Présidente du Comité du commerce
et de l'environnement de l'OMC*

Le sujet d'aujourd'hui illustre parfaitement la façon dont nous sommes parvenus à un partenariat entre commerce et développement durable. Le terme



de «développement durable» – c'est-à-dire, un développement qui satisfasse aux besoins du présent sans compromettre les capacités des générations futures à satisfaire les leurs – date de la Conférence de Stockholm de 1972 sur l'environnement humain. L'impact du commerce sur l'environnement a donné lieu à des débats passionnés au cours de cette conférence, de même que ce que l'on nomme le «protectionnisme vert», c'est-à-dire la façon dont les politiques environnementales sont susceptibles d'entraver le commerce. Dans les discussions qui ont suivi, un certain nombre des Membres du GATT ont suggéré de créer un mécanisme pour examiner de plus près les interactions du commerce et de l'environnement. Le Comité du commerce et de l'environnement, chargé d'identifier les liens entre les mesures commerciales et les mesures environnementales, a été créé pour promouvoir le développement durable.

Commerce et environnement constituent l'un des domaines de négociation du Programme de développement de Doha et les sessions ordinaires du Comité du commerce et de l'environnement se sont axées sur la promotion d'une complémentarité des accords environnementaux multilatéraux et des accords de l'OMC. Un gros travail a déjà été accompli sur les obligations commerciales spécifiques découlant d'un certain nombre d'accords environnementaux multilatéraux, notamment la Convention sur le commerce international des espèces menacées, la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières des déchets dangereux et de leur élimination, ainsi que le Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone. L'accent a été mis sur l'importance de confronter les expériences nationales à propos des moyens de coordination entre gouvernement, industrie et société civile et à propos de la façon de mettre en œuvre les obligations internationales sans nuire aux intérêts commerciaux.

L'économie de la Malaisie, pays en développement, est fortement dépendante de l'industrie électrique ainsi que de la production et de l'exportation des produits réfrigérants. Elle est, cependant, partie au Protocole de Montréal dont l'un des objectifs est l'abandon progressif de la production et de l'utilisation des substances appauvrissant la couche d'ozone. Le respect du Protocole a conduit à des restrictions commerciales sur les produits contenant des CFC et on aurait pu s'attendre à des conséquences négatives sur l'industrie malaisienne de la réfrigération. Toutefois, un fonds multilatéral a été mis en place dans le cadre du Protocole de Montréal pour aider les industries des pays en développement concernées par la suppression des substances appauvrissant la couche d'ozone à se reconvertir dans d'autres produits. La Malaisie a rapidement mis en place une coordination entre toutes les parties intéressées afin de définir la reconversion de l'industrie à opérer grâce au fonds multilatéral. Il a fallu moins de dix ans à la Malaisie pour arrêter de produire des substances appauvrissant la couche d'ozone. Cette expérience montre que le respect d'un accord environnemental multilatéral n'entraîne pas nécessairement des perturbations commerciales et que les obligations internationales peuvent être compatibles avec l'organisation domestique.



M. Bruce Christie (Canada)
Représentant permanent adjoint auprès de l'OMC

Pour s'attaquer au problème de la relation entre commerce et développement durable, le Canada s'est doté, en octobre 2010, d'une Stratégie fédérale de développement durable dont l'objectif est d'améliorer le niveau de vie des citoyens par différentes voies : protection de la santé humaine et de l'environnement, emploi plus efficace des ressources et accroissement de la compétitivité économique à long terme

par une intégration réfléchie des politiques environnementales, économiques et sociales. Étant un pays respectueux de l'environnement, grand fournisseur international d'énergie et d'autres matières premières et dépendant du commerce pour une grande part de son PIB, le Canada est très impliqué dans de nombreux aspects de ce débat. Au Canada, l'interconnexion croissante entre le commerce international et la politique de développement durable est une démarche consciente, mise en œuvre par le biais d'une politique commerciale multilatérale, ici à l'OMC, ainsi que d'efforts de négociation bilatéraux et régionaux.

Les accords commerciaux bilatéraux et régionaux ont des structures institutionnelles restreintes qui peuvent s'accompagner de divers instruments de développement durable. Depuis la mise en place en 1994 de l'Accord de libre-échange nord-américain, le Canada a négocié des accords parallèles sur l'environnement et le travail avec tous ses partenaires de libre-échange. Par ces accords, les parties s'engagent à rechercher de hauts niveaux de protection environnementale, à continuer à développer et à améliorer leurs législations et politiques environnementales et à prévoir des mécanismes pour remédier aux violations des lois environnementales. Le développement durable est également une composante importante du programme régional du Canada, notamment par sa participation au Forum de l'APEC. Lors d'une récente réunion trilatérale organisée dans le cadre de la Commission du libre-échange de l'ALENA, les ministres du commerce ont signé un plan de travail qui confirme notamment la collaboration entre les responsables du commerce et la Commission de coopération environnementale nord-américaine et vise à renforcer les échanges en matière de constructions vertes et autres produits verts et à poursuivre la libéralisation des règles d'origine sur les biens environnementaux.

S'agissant de la politique commerciale multilatérale, l'Accord de Marrakech instituant l'OMC reconnaît l'importance fondamentale du développement durable et de la protection de l'environnement. Depuis sa création, l'OMC a toujours mis en avant l'aspect central de cette question et le Canada n'a cessé d'encourager l'évolution du débat. La Déclaration ministérielle de Doha rend compte de l'importance du développement durable; elle appelle le Comité du commerce et du développement et le Comité du commerce et de l'environnement à identifier les aspects des négociations touchant au développement et à l'environnement et à en débattre. Le développement durable est désormais

associé aux mandats des délégués, dans presque tous les domaines de négociation, y compris l'accès aux marchés agricoles et non agricoles, les services et les subventions à la pêche. Le programme de Doha comprend un volet sur l'accélération de l'ouverture des marchés aux biens, services et technologies respectueux de l'environnement. De nombreux biens et services respectueux du climat sont pénalisés à l'importation alors qu'il faudrait les favoriser. Il faut que nous changions cette situation. Le programme de développement durable est l'une des bonnes raisons qui doit inciter les Membres de l'OMC à faire les efforts nécessaires pour mener le Cycle à bien cette année.

Outre les négociations de Doha, l'OMC a joué un rôle central dans les efforts d'harmonisation des réglementations environnementales nationales avec les règles et principes du commerce international. En favorisant la discussion et l'interaction avec d'autres organisations internationales œuvrant dans le domaine de l'environnement et du changement climatique, l'OMC a donné un cadre à un débat international sur la mise en œuvre de politiques et réglementations environnementales de haute qualité, permettant de réduire les effets négatifs du commerce et d'éviter toute discrimination contre d'autres membres du système commercial international. L'une des collaborations les plus intéressantes et les plus significatives en la matière reste le rapport 2009 rédigé par l'OMC et le PNUE. Il fournit une analyse détaillée des liens entre le débat sur le commerce et les changements climatiques, et souligne que la plupart des secteurs de l'économie mondiale seront affectés par ces changements. Il relève également d'importantes implications et opportunités pour le programme du commerce mondial.

Il existe désormais une collaboration officielle entre le Secrétariat de l'OMC et les secrétariats des institutions environnementales multilatérales. Il est important que les discussions sur le commerce et celles sur l'environnement ne se déroulent pas dans le vide; l'OMC doit maintenir un lien étroit avec les débats internationaux sur les changements climatiques. Les institutions universitaires, la société civile et les parlementaires peuvent jouer un rôle considérable dans l'évolution de ce débat et je vous invite à réfléchir aux moyens que vous et vos collègues parlementaires pouvez déployer pour continuer à développer votre contribution à la discussion, avec pour objectif de déterminer comment les politiques internationales du commerce et du développement durable peuvent poursuivre leur marche vers la cohésion en évitant toute collision.



M. T. Elzinga (Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe)

La longue liste des orateurs du débat précédent, auquel j'aurais souhaité participer, est preuve que cette question est au cœur du Cycle de Doha. Le Cycle de Doha ne mérite pas son appellation de cycle pour le développement si son issue n'est pas favorable aux pauvres. On part trop souvent de l'hypothèse que le commerce est bon. Il peut cependant aller à l'encontre du développement socialement durable et j'estime qu'il faudrait modifier le paragraphe 3 du projet révisé de document final qui stipule que «le commerce international est un puissant moteur de croissance économique et de développement, et [...] est nécessaire à la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement». Les évaluations de l'impact sur le développement durable de l'Accord de libre-échange euro-méditerranéen font apparaître des effets majeurs sur les industries et l'emploi de pays comme l'Egypte, la Tunisie et le Maroc, ainsi qu'un accroissement des inégalités. Si nous avons pour objectif un développement socialement durable, il nous faut discuter de la façon dont le commerce peut favoriser le développement et aider les populations les plus pauvres dans les plus pauvres.

M. Z. Siddique (Bangladesh)

La mise en œuvre d'un accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent est peut-être le point du Cycle de Doha qui a la plus grande importance pour les PMA. Pourtant, pour le moment, cette question reste peu claire et les PMA ne savent toujours pas ce qui leur sera proposé. Comment ces pays peuvent-ils savoir si leurs principales exportations feront partie des marchandises concernées par cet accès?



Mme I. Zabala Escóbar (Bolivie)

Ceux qui vivent dans des zones rurales et survivent grâce à une agriculture de subsistance aspirent à un commerce équitable fondé sur la juste rémunération du travail. Que peut-on faire pour aider et soutenir les plus pauvres dans les pays les plus pauvres afin de s'assurer qu'ils produisent des récoltes respectueuses de l'environnement, qu'ils ont de quoi se nourrir et ne sont pas contraints de pratiquer la monoculture?



Mme E. Batzeli (Grèce)

Les négociations agricoles sont très compliquées parce que les structures nationales sont différentes et les intérêts économiques et régionaux, différents. L'Union européenne a accepté la Déclaration ministérielle de Hong Kong. Elle a déjà transposé certains engagements spécifiques relatifs au coton dans la réforme du régime du coton et n'accorde plus de subventions à l'exportation de coton. Où en sont les négociations sur les vins et spiritueux et celles sur l'extension des indications géographiques à tous les produits agricoles? Les accords commerciaux bilatéraux et régionaux ne devraient pas servir de substituts aux accords commerciaux multilatéraux et devraient tenir compte des problèmes d'alimentation

et de volatilité des prix au niveau mondial. La solution la plus facile pour éviter toute collision entre commerce et changement climatique consiste à conclure rapidement un traité mondial efficace et exhaustif sur le climat. Les mesures d'adaptation et de correction prises au niveau national ne doivent pas passer par le protectionnisme.

M. D. Walker (panéliste)

Le commerce ne constitue pas la solution absolue mais il peut faire partie de la solution pour les pays les plus pauvres. Certaines des négociations sur l'agriculture mettent l'accent sur les nouvelles opportunités créées par la suppression des subventions responsables de distorsions de la concurrence et par l'élargissement de l'accès aux marchés. Les projets de modalités pour l'agriculture comprennent de nombreuses flexibilités permettant l'assistance aux petits producteurs et le développement des infrastructures dans les zones rurales. Pour les vins et spiritueux, des négociations sont en cours sur la mise en place d'un registre géographique. Les avantages et les inconvénients de l'extension des indications géographiques sont également à l'étude mais les opinions sont très partagées sur ce point.



M. A. Teehanke (panéliste)

L'OMC n'est pas le principal forum d'étude des changements climatiques. L'Organisation doit néanmoins apporter sa contribution et tenir compte des préoccupations internationales en la matière. Dans le Cycle de Doha, l'accent a été mis sur la réduction des obstacles tarifaires et non tarifaires afin de promouvoir la circulation des biens, services et technologies qui favorisent l'environnement. Nous ne devons pas oublier que le commerce est un outil et non une fin en soi; une plus grande sensibilisation à l'impact de la libéralisation du commerce sur les moyens de subsistance est nécessaire.

M. B. Christie (panéliste)

La façon dont les PMA peuvent savoir si les cultures qui les intéressent bénéficieront d'un accès en franchise de droits et sans contingent est une question essentielle. Il est impératif que nous menions à bien le Cycle de Doha afin que les pays les plus pauvres et les PMA soient en mesure de recueillir les bénéfices de l'augmentation des échanges. Nous sommes mandatés dans le cadre du Cycle de Doha pour négocier un registre multilatéral des vins et spiritueux; l'extension des indications géographiques à d'autres produits est également envisagée mais cette question est traitée séparément.

Mme H. Harun (panéliste)

La nécessité d'atteindre les objectifs environnementaux sans nuire aux aspects commerciaux ni au développement est une question très importante, en particulier dans les pays en développement. Le Comité du commerce et de l'environnement étudiera, en sessions ordinaires et extraordinaires, les possibilités de complémentarité entre les Accords de l'OMC et les accords environnementaux multilatéraux. De nombreuses implications commerciales émergent des discussions sur les changements climatiques. Il serait certes utile de conclure rapidement une convention sur les changements climatiques mais il apparaît essentiel de faire le lien entre les débats sur les changements climatiques et les Accords et obligations de l'OMC susceptibles d'avoir des conséquences très précises pour les pays.



Mme M. Wetterstrand (Suède)

Une réflexion particulière est-elle menée sur la mise en place d'une stratégie de suppression progressive de toutes les subventions néfastes pour l'environnement?

M. P. De Castro (Parlement européen)

L'époque des excédents agricoles des pays occidentaux est révolue; l'augmentation de la demande mondiale de nourriture est deux fois supérieure à l'augmentation de l'offre. L'instabilité des marchés entraîne des phénomènes nouveaux comme la volatilité des prix et l'accapement des terres qui ont des conséquences sur la sécurité alimentaire. Certains pays ont pourtant recours à des droits à l'exportation pour bloquer l'exportation des produits alimentaires. Le Cycle de Doha ne devrait-il pas tenir compte de ces problèmes nouveaux?



Mme S. Dijkers (Pays-Bas)

Les consommateurs occidentaux se tournent de plus en plus vers des produits écologiques, respectueux de l'environnement et de l'éthique, ce qui peut être assimilé à des obstacles non tarifaires. Que peuvent faire les parlementaires pour régler ce genre de problèmes?

Mme C. Bearder (Parlement européen)

Que peut-on faire pour créer un système permettant une mise en place accélérée de dérogations provisoires au bénéfice des pays victimes de catastrophes environnementales?

M. M. Teehankee (panéliste)

Les subventions sur les carburants sont prises en considération et nous espérons que la question des subventions à la pêche trouvera une réponse pragmatique. De même, les dérogations temporaires accordées aux pays victimes de catastrophes naturelles, posent problème du fait de leurs répercussions sur le commerce. Il y a eu des discussions sur la question de savoir si le montant des droits dus ou susceptibles d'être économisés pouvait

être directement transmis aux pays concernés. Nous nous félicitons que les parlementaires nous accompagnent pour faire aboutir le Cycle de Doha en 2011.

M. O. Al Kurdi (Arabie saoudite)

Quelles sont les conséquences de l'accapement des terres sur l'agriculture? J'espère que la date butoir de Pâques pour la soumission des textes de négociation sera respectée et que, au fur et à mesure que le Cycle de Doha se rapprochera de sa conclusion, l'attention se portera sur le cycle de négociations suivant.



M. D. Walker (panéliste)

La situation agricole des marchés mondiaux va continuer à évoluer. Les marchés internationaux actuels sont étonnamment étroits, compte tenu des limitations imposées au commerce, et les distorsions pourraient facilement s'amplifier. L'interconnexion et l'ouverture des marchés pourraient contribuer à réduire la volatilité. Plus le débat sur l'extension des indications géographiques avance et plus il se complique. En ce qui concerne les subventions

néfastes à l'environnement, les subventions à la pêche font l'objet de négociations pour réduire la surpêche. Les négociations agricoles ne vont toutefois pas prévoir la réduction des subventions sur le seul motif environnemental. Il faut mener à bien le programme actuel sur une base de coopération; la communauté internationale pourra ensuite étudier en détail les autres subventions telles que les subventions aux énergies fossiles et celles qui concernent le volet exportation de la politique commerciale.

M. B. Christie (panéliste)

Si tout est mis en œuvre pour que les négociations respectent la date butoir de Pâques, des dissensions importantes subsistent entre les principaux acteurs. Nous travaillons à la réduction de ces dissensions et à l'élaboration d'un texte de négociation qui représente les opinions des Membres. Le Cycle de Doha est en négociation depuis dix ans et tout le monde convient avec réalisme qu'il s'agit de notre dernière chance de le conclure. Il incombe aux parlementaires d'apporter leur soutien politique à la réalisation de cet objectif. Une fois le Cycle de Doha conclu, nous pourrions nous occuper des autres problèmes dans le cadre du prochain cycle de négociations.

Mme H. Harun (panéliste)

Les comités de l'OMC travaillent sur la question des obstacles commerciaux, qui inclut la préférence des consommateurs pour les produits écologiques. Les parlementaires peuvent intervenir et veiller à ce que les revendications sans fondement scientifique ou non conformes aux normes existantes, telles que le *Codex Alimentarius*, ne soient pas tolérées. Pendant que la discussion sur les dérogations temporaires se poursuit, des initiatives sont mises en place pour renforcer les échanges des pays qui ont subi des catastrophes naturelles.

THEME DE FOND A)

LE MULTILATERALISME FACE A LA MONTEE DES ACCORDS COMMERCIAUX BILATERAUX ET REGIONAUX

Document de travail présenté
par M. Paul Rübzig (Parlement européen)

Résumé

Les acteurs du commerce international débattent depuis longtemps des avantages et inconvénients respectifs du multilatéralisme et du bilatéralisme. Le moment est peut-être venu d'aborder ce sujet sous un angle différent et de trouver des solutions concrètes pour que multilatéralisme et bilatéralisme se renforcent mutuellement. On pourrait ainsi envisager un système multilatéral plus fort, exerçant un contrôle plus étroit sur les accords commerciaux bilatéraux. Et ces derniers viendraient compléter le système commercial multilatéral en traitant les questions qui sont propres à certains pays et régions.

Multilatéralisme et bilatéralisme

Le débat sur les mérites respectifs du multilatéralisme et du bilatéralisme en matière de commerce international, et sur la compatibilité ou l'incompatibilité de ces deux approches, dure depuis des décennies. Cette question a été abondamment commentée et plusieurs approches scientifiques, quantifiables, ont été proposées en vue de déterminer, à l'aide de données empiriques, l'avantage net ou la perte nette qu'engendrent les accords commerciaux bilatéraux par rapport aux accords multilatéraux. Peut-être la Conférence parlementaire de 2011 sur l'OMC nous donnera-t-elle l'occasion de mettre brièvement de côté la quête empirique d'un axiome assignant une

fois pour toutes les accords bilatéraux dans la catégorie «néfastes» ou alors dans la catégorie «utiles».

En réalité, que cela plaise ou non, les accords bilatéraux ne sont pas près de disparaître. Et la vérité se situe même bien au-delà de ce constat : les accords bilatéraux ont toujours existé, c'est le système multilatéral qui est nouveau. Malgré son succès incontestable et les richesses qu'il a engendrées au cours du demi-siècle écoulé, il faudrait être bien naïf pour penser que, à court terme, il va pouvoir remplacer partiellement, voire totalement, les accords commerciaux préférentiels bilatéraux. Cette affirmation n'est pas pessimiste. Au contraire, il faut la voir comme une opportunité de passer de la question «*Quelle est la meilleure approche?*» à une question plus constructive «*Comment ces deux approches peuvent-elles se compléter mutuellement?*».

Pourquoi des accords commerciaux préférentiels sont-ils nécessaires?

De nombreuses raisons conduisent les pays à s'engager dans des négociations commerciales bilatérales et certaines de ces raisons vont bien au-delà des simples intérêts économiques. Aussi, toute discussion qui ne se fonderait que sur de stricts critères commerciaux pour évaluer un accord bilatéral de libre-échange serait-elle, au mieux, partielle. Les gouvernements, pour leur part, veulent souvent obtenir des résultats tangibles pour en faire état devant les électeurs. La conclusion d'un accord de libre-échange bilatéral est, en effet, une bonne façon de «quitter la table de négociation

avec des résultats concrets» parce que ce type d'accord est plus facile à conclure, parce qu'il tend à répondre plus concrètement aux préoccupations locales ou régionales et, surtout, parce que tout le mérite peut en être attribué aux gouvernements qui les concluent et non à une organisation internationale anonyme comme l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Plus simplement, les citoyens ont tendance à se sentir plus directement concernés par les accords bilatéraux que par les accords multilatéraux, indépendamment des avantages financiers réels qui en découlent.

En tant que parlementaires européens, nous sommes tous trop souvent exposés à certaines tensions entre des Etats membres et des instances supranationales. Dans l'Union européenne, les gouvernements des Etats membres n'ont tendance à renoncer à leurs prérogatives que dans les matières qui sont trop difficiles à traiter, ou lorsque l'intensité de la concurrence extérieure rend impérative une approche commune. Toutefois, cette éventualité a conduit les Etats membres à mettre en commun leurs ressources et à faire du commerce extérieur une compétence de l'UE, compétence à laquelle ont même été adjoints les investissements étrangers directs. Il s'agit-là d'un bon exemple d'approches bilatérales cédant la place à des stratégies commerciales plus concertées.

L'UIP et le Parlement européen, qui soutiennent pleinement l'OMC et souscrivent à l'approche multilatérale, espèrent que les Membres seront toujours plus nombreux à choisir l'option multilatérale comme première solution. A l'heure actuelle, cela ne semble pas être toujours le cas, les accords bilatéraux étant en plein essor. Des travaux universitaires ont montré que les pays se lient souvent par des accords commerciaux bilatéraux non seulement pour des raisons économiques mais aussi pour des raisons politiques. Il est temps d'envisager sérieusement une refonte du système multilatéral afin qu'il devienne la solution privilégiée pour les négociations commerciales. Toutefois, les pays devraient avoir la possibilité de conclure des accords commerciaux bilatéraux lorsque ceux-ci traitent de questions propres à leur région et qu'il est patent qu'ils apportent des avantages qui ne pourraient pas être obtenus autrement, c'est-à-dire au niveau multilatéral.

Les considérations qui suivent devraient poser les premiers jalons d'un nouveau débat (post-Doha) sur la manière d'y parvenir.

1. Veiller à ce que l'OMC exerce un contrôle plus grand sur les accords bilatéraux

Les accords commerciaux préférentiels (ACP) bilatéraux n'étant pas près de disparaître et étant réellement nécessaires dans certains cas, l'un des meilleurs moyens pour qu'ils n'annulent pas les efforts consentis au niveau multilatéral consiste à veiller à ce que l'OMC puisse exercer un contrôle plus grand sur leur mise en œuvre, leur suivi et leur contenu.

Aujourd'hui, les pays ou régions qui signent un accord préférentiel bilatéral sont censés le déposer auprès de l'OMC. A la date de juillet 2010, au total 474 accords commerciaux préférentiels avaient été notifiés à l'OMC, dont 283 sont aujourd'hui en vigueur. Toutefois, malgré cette obligation de notification, il est impossible d'affirmer que l'OMC soit détentrice d'une quelconque prérogative de contrôle sur les ACP. En effet, il n'est pas rare que des ACP soient notifiés tardivement, souvent même après leur entrée en vigueur. L'OMC impose trois conditions de fond pour les accords commerciaux préférentiels mais nul n'ignore que l'application effective de ces conditions est malaisée et qu'il existe des lacunes réglementaires.

L'une des raisons pour lesquelles les accords commerciaux préférentiels sont tentants tient à l'exemption de la clause de «la nation la plus favorisée». L'article XXIV du GATT, en vertu duquel plusieurs accords commerciaux préférentiels sont autorisés, interdit expressément tout accroissement de la protection au titre de la clause de «la nation la plus favorisée». Mais l'on dispose de moyens pour contourner cet obstacle. On peut arguer qu'il devrait être possible d'envisager de modifier les règles afin que les ACP ne bénéficient que d'une exemption temporaire de la clause de «la nation la plus favorisée». Par conséquent, lorsqu'un accord commercial préférentiel bilatéral est exempté de la clause de «la nation la plus favorisée» pour, disons, cinq ou dix ans, on peut en escompter les effets suivants :

- les pays s'interrogeront plus sérieusement sur le point de savoir si la difficile négociation d'un accord préférentiel en vaut vraiment la peine;
- l'érosion des préférences exclusives dans l'ACP sera beaucoup plus rapide, offrant ainsi un répit aux parties lésées;
- on pourrait ainsi distinguer plus aisément les ACP répondant à une nécessité économique réelle, qui seront conclus quoi qu'il advienne, des accords

commerciaux préférentiels signés uniquement en raison d'un bras de fer entre différentes régions et différents pays.

Autre forme de régulation : la détermination de l'impact négatif sur le commerce qu'aurait un ACP bilatéral sur les non-signataires. Ultérieurement, on pourrait envisager une forme d'indemnisation, s'inspirant du mécanisme de règlement des différends. Ici encore, les pays seraient contraints de réfléchir sérieusement avant de conclure des ACP et ne le feraient que s'ils étaient certains des avantages en découlant.

2. Combattre plus efficacement les obstacles non tarifaires et les obstacles internes

Le système multilatéral a connu un tel succès que, aujourd'hui, les droits de douane sont loin d'être le principal obstacle au commerce international. En effet, à partir de 2010, l'équivalent tarifaire moyen uniforme applicable aux marchandises dans les pays de l'OCDE est inférieur à 4 pour cent. Par contre, les obstacles non tarifaires et les obstacles internes sont désormais plus visibles et sont en passe de devenir un «terrain d'affrontement» dans les négociations. Ils se révèlent être parmi les obstacles les plus insidieux à éliminer. Il est plus difficile tant de mesurer les effets des obstacles non tarifaires que de trouver un moyen juridiquement imparable de les éliminer.

Tant que le système multilatéral restera inefficace face à cette nouvelle donne du commerce international, régions et pays continueront à préférer les instruments bilatéraux pour faire face à cette question.

Nous devons donc réfléchir sérieusement à la manière d'adapter le système multilatéral afin de mieux mesurer l'effet des obstacles non tarifaires et des obstacles internes, et de mieux assurer la conformité aux règles.

3. L'OMC devrait englober les zones qui sont couvertes aujourd'hui par des accords bilatéraux

L'approche multilatérale est encore relativement étroite en termes de couverture. L'existence de zones non couvertes, ou insuffisamment couvertes, incite fortement les pays à conclure des accords commerciaux préférentiels.

Globalement, le commerce international est sorti du cadre traditionnel des marchandises et s'est étendu à des domaines comme les droits de propriété intellectuelle, les marchés publics, les investissements

et les services. L'approche multilatérale, pour sa part, à l'exception notable de l'AGCS, s'en est tenue aux secteurs plus traditionnels, comme les biens et les produits agricoles. Les domaines mentionnés ci-dessus sont, au mieux, couverts par un accord plurilatéral. Certains progrès ont été accomplis dans le domaine de la facilitation du commerce mais, tant que les «Questions de Singapour» resteront sans réponse, les ACP resteront l'un des seuls outils dont pays et régions peuvent se servir pour combler une lacune.

C'est pourquoi nous devons veiller à ce que la réforme de l'OMC devienne réalité et pour que la portée du système multilatéral s'élargisse. Peut-être faudrait-il dissocier la question de la finalisation de Doha de celle d'une éventuelle réforme de l'OMC.

Une solution partielle à ce problème consisterait à inviter les poids lourds du commerce international, comme la Chine, à consentir plus d'efforts pour adhérer à l'Accord plurilatéral sur les marchés publics. Tout accord qui ne reflète pas un paysage géopolitique et commercial équilibré comporte nécessairement des lacunes qui ne peuvent être comblées ensuite que par des ACP.

4. Nous devons agir plus résolument pour permettre aux partenaires commerciaux non membres d'adhérer à l'OMC

Tant que des acteurs importants demeureront en marge de l'OMC, certains pays seront contraints de recourir à des accords bilatéraux pour conclure des arrangements avec des partenaires qu'ils ne peuvent pas se permettre de négliger. Toutefois, lorsque ces pays adhéreront, ils devront se soumettre aux mêmes règles et principes que les autres, et ils auront en outre la possibilité d'utiliser le cadre multilatéral à leur avantage. Certains pays, comme la Chine, peuvent désormais influencer favorablement sur les négociations commerciales par le truchement du système multilatéral plutôt qu'à travers de multiples accords bilatéraux qui, le plus souvent, génèrent un ensemble disparate de règles compliquées telles que les Règles d'origine. On espère que la Fédération de Russie, l'un des derniers partenaires commerciaux clés non membres de l'OMC, rejoindra l'Organisation dans le courant de l'année prochaine.

Comble de l'ironie, l'appétit des pays en développement pour les ACP ne semble pas avoir diminué après leur adhésion à l'OMC. Ceci s'explique en grande partie par les lacunes, déjà évoquées, dont souffre le système multilatéral, par la lenteur du Cycle de Doha et par l'émergence de ce qui semble malheureusement être une course effrénée

entre pays en développement pour conclure le plus grand nombre possible d'ACP. On peut y voir une affirmation progressive de leur puissance commerciale à mesure qu'ils deviennent des pôles régionaux d'accords commerciaux.

Il nous faut donc non seulement agir pour convaincre les pays qu'ils ont intérêt à adhérer à l'OMC mais aussi faire comprendre, autant que possible, à ceux qui sont déjà Membres que l'approche multilatérale peut permettre aux pays d'exploiter pleinement leur potentiel commercial et d'affermir leur présence commerciale.

5. Elargir l'accès au Mécanisme de règlement des différends

L'une des plus grandes réussites de l'OMC est sans conteste le Mécanisme de règlement des différends. Il propose une méthode stable et relativement rapide de régler des différends sans recourir à des guerres commerciales préjudiciables. En outre, il est pour les petits pays un moyen de capter l'attention des grands partenaires commerciaux et de faire valoir leurs revendications.

A ce jour, toutefois, seuls les gouvernements peuvent engager une procédure de règlement d'un différend à l'OMC. Cela signifie que les entreprises et les groupes de pression doivent persuader les gouvernements de leur pays ou, comme c'est le cas à l'UE, leurs représentants supranationaux, d'engager une procédure. Peut-être est-il temps que cela change. Tant que les entreprises continueront à penser que le système multilatéral leur est fermé, elles continueront à faire pression pour des accords commerciaux préférentiels bilatéraux et à financer des campagnes dans ce sens. Une entreprise sera beaucoup plus encline à protéger ses intérêts par un accord bilatéral plutôt qu'un accord multilatéral, ne serait-ce que parce qu'elle a un accès plus direct aux autorités du pays où elle opère. Il ne s'agit pas de plaider ici pour que l'OMC se transforme en une institution mue par des principes capitalistes. Mais il nous faut bien reconnaître que les sociétés transnationales sont de plus en plus puissantes et nombreuses, et que leur poids dans les échanges commerciaux internationaux s'affirme un peu plus chaque jour. En les incluant, dans la mesure du possible, dans le système multilatéral, on ferait en sorte qu'elles se plient aux règles de l'OMC et que cette dernière acquière une stature plus importante à leurs yeux. Les gouvernements devraient également veiller à ce que les PME aient accès au Mécanisme de règlement des différends de l'OMC, peut-être en les aidant à surmonter les obstacles qui amoindrissent leur capacité à influencer sur les

politiques de commerce extérieur ou les empêchent d'obtenir réparation, notamment en leur dispensant une aide juridique et administrative, ou en facilitant l'accès des PME aux décideurs politiques.

L'OMC devrait aussi pouvoir être saisie des plaintes des entreprises sur l'impact qu'a sur elles le système des mesures de rétorsion. Le secteur privé a du mal à comprendre pourquoi les entreprises, les salariés et les consommateurs doivent payer la facture en cas d'engagements non honorés dans d'autres domaines, ou en cas d'imposition de droits à titre de rétorsion lorsqu'un pays ne se conforme pas aux règles, et cela dans des secteurs qui n'ont rien à voir avec leur sphère d'activité. Nous devrions nous efforcer de trouver une manière plus équitable d'éviter que, lorsque des mesures de rétorsion sont autorisées par l'OMC, des droits additionnels soient imposés à des secteurs qui n'ont rien à voir avec l'infraction initiale. Ce même principe devrait s'appliquer à l'indemnisation en cas d'engagements non honorés. Les Etats et les gouvernements devraient assumer la responsabilité de leurs propres politiques et devraient donc être tenus pleinement comptables devant l'OMC et leurs partenaires commerciaux, par exemple par le biais de leurs budgets nationaux.

6. Rapprocher l'OMC des citoyens

A une époque où il faut impérativement communiquer et «vendre» des idées au public, nous devrions aussi envisager que l'OMC s'adresse plus directement au public. Après tout, les décisions et les accords pris à Genève ont une influence assez directe sur la vie quotidienne. Rendre ce lien plus évident contribuerait à sensibiliser davantage le public à l'action que mène l'OMC.

La crise financière et économique récente a montré, une fois de plus, que le discours nationaliste se fait entendre avec plus de force dans les périodes de récession économique. Heureusement, la plupart des gouvernements n'ont pas suivi ce discours et l'application de mesures de défense commerciale est restée limitée. Nul doute qu'il faille en attribuer le mérite en grande part à l'OMC et à la volonté des gouvernements et des parlements de préserver le système multilatéral. Toutefois, n'oublions pas que, dans une certaine mesure, cette modération des mesures de défense commerciale est aussi la conséquence de la mondialisation. En effet, il est aujourd'hui plus difficile aux gouvernements de dicter leur comportement aux entreprises multinationales, notamment lorsqu'il s'agit de décisions sur le lieu où tel ou tel produit doit être fabriqué, assemblé ou vendu. La réalité est qu'un produit est aujourd'hui assemblé à partir de

composants fabriqués dans plusieurs pays – l’iPhone en étant souvent cité comme l’exemple type.

Les gouvernements étant choisis par les citoyens, il est assez difficile pour les responsables politiques de convaincre leur électorat que la bonne approche consiste à ne pas mettre en œuvre des mesures de défense commerciale en temps de crise. Aussi, en expliquant mieux aux citoyens les avantages du système multilatéral, facilitera-t-on la tâche des gouvernements, et ces derniers seront-ils moins poussés à mettre en œuvre des politiques de défense commerciale. En la matière, les parlementaires ont un rôle majeur à jouer.

7. Préserver la pratique de l’Engagement unique et la prise de décision par Consensus

Les négociations multilatérales auront toujours pour inconvénient d’être plus longues et plus complexes que les négociations commerciales plurilatérales, régionales et bilatérales. Toutefois, il ne faut pas tenter d’y remédier en compromettant la pratique de l’Engagement unique et du Consensus. Cela reviendrait tout simplement à ramener l’OMC des années en arrière, au système *à la carte* de l’époque du GATT, et à détricoter ce qui est sans doute l’un des principaux succès du Cycle d’Uruguay. Le fait est que, comme l’a montré l’expérience de l’UE, même les négociations région par région sont parfois trop difficiles à faire aboutir et finissent par s’effilochoer pour donner de petits accords, voire des accords bilatéraux.

L’OMC pourrait tenter de pallier cet inconvénient en fixant un ordre du jour plus clair et plus réaliste. Toutefois, il faudra pour cela consentir un effort sérieux et concerté de réforme des aspects institutionnels de l’OMC afin qu’ils soient plus propices à un travail efficace, pertinent et réaliste. C’est un sujet qui devra être étudié en profondeur et j’espère que, dans un avenir proche, peut-être dans le cadre d’un débat post-Doha, nous pourrons assister au lancement de ce processus si nécessaire.

Conclusion

En conclusion, nous nous proposons de modifier notre approche du dilemme opposant accords bilatéraux et accords commerciaux multilatéraux et que, au lieu de chercher à recenser les avantages des uns par rapport aux autres, nous nous efforçons plutôt de générer une synergie entre eux. Comme indiqué précédemment, les accords bilatéraux et régionaux ne sont pas près de disparaître et ils sont, en réalité, une composante nécessaire dans le scénario du commerce mondial. Le problème n’est

pas de les faire disparaître mais de les intégrer et de «multilatéraliser» ce qui est acté aux niveaux régional et bilatéral. Ainsi, on pourra même compléter les accords commerciaux préférentiels en comblant les lacunes qui en résultent et en créant une structure multilatérale plus forte à laquelle les accords commerciaux préférentiels pourront être intégrés, sans pour autant nuire à l’équilibre global.

Il sera difficile d’y parvenir sans une réforme de l’OMC, quelles qu’en soient les modalités. En 2009, à l’occasion de sa réélection à la tête de l’OMC, M. Pascal Lamy a dit : «l’OMC n’a pas besoin d’un traitement de choc... En revanche, il faut établir une longue liste de tâches à accomplir pour renforcer le système commercial mondial». Il faut donc espérer que les points mentionnés ici figurent sur cette liste.

Les parlementaires ont un rôle à jouer en la matière, un rôle qui, nous l’espérons, sera pleinement pris en compte lors d’un état des lieux de l’OMC. Notre présence ne manquera pas de rendre le processus plus démocratique et lui permettre, pour citer une fois de plus M. Lamy, d’être plus «populaire» et non «tristement célèbre».

Document de travail présenté par
M. Luis Alberto Heber, Sénateur (Uruguay)

En septembre dernier déjà, lors de la réunion-débat parlementaire organisée dans le cadre du Forum public de l’OMC réunie pour débattre sur la question de savoir si le système commercial multilatéral en place pouvait faire face aux défis émergents, nous évoquons le sujet qui nous rassemble aujourd’hui : Le multilatéralisme face à la montée des accords commerciaux bilatéraux et régionaux.

Nous avons évoqué en particulier le fait que les instances internationales de négociation avaient été durement touchées par la crise financière et nous nous étions demandé si le multilatéralisme pouvait répondre aux défis qui nous attendaient, et en particulier répondre aux problèmes que posent les accords commerciaux régionaux.

Outre les mesures collectives qui ont été prises pour atténuer les effets de la crise, la crise mondiale a incontestablement mis à nu les faiblesses du système international.

Le nouveau contexte international et l’OMC

Face à la situation ambiante, les accords commerciaux régionaux se sont démultipliés, ce

qui n'a cependant pas amené les parties prenantes à rompre les accords multilatéraux ou à quitter l'OMC.

Les Etats apprennent à se servir de ce qu'on appelle communément la «marge de manœuvre décisionnelle» et à utiliser des «soupapes» réglementées par l'OMC, qui leur ont permis de surmonter les effets de la crise sans s'écarter de la réglementation multilatérale en vigueur.

Bien sûr, le système devra être attentif à quelques «zones grises» qui pourraient nous conduire à un protectionnisme déguisé. Et c'est pourquoi il est essentiel de veiller à ce que les mesures qui pourraient venir à être appliquées soient compatibles avec les engagements pris dans le cadre de l'OMC et à ce que la prolifération de ces nouveaux accords régionaux trouve une régulation compatible avec le multilatéralisme.

Le système commercial multilatéral est régi par une série de règles qui servent de garantie contre les velléités de restriction du commerce mondial, mais celles-ci demandent à être affinées. Le système multilatéral actuel doit s'adapter à cette réalité et prévoir non seulement la libéralisation du commerce, mais aussi l'expansion de certains phénomènes qui s'accroissent de jour en jour, tels que les processus d'intégration régionale.

L'OMC devra s'attaquer à ces nouveaux défis et jouer un rôle de premier plan dans la gouvernance économique mondiale, viser une organisation fonctionnelle qui permette de trouver de meilleurs équilibres, faire preuve d'une vraie volonté démocratique d'intégrer les pays les moins avancés et trouver une vraie gouvernabilité internationale face à l'intégration sans cesse grandissante des économies, de manière à réguler non seulement le commerce multilatéral, mais aussi la régionalisation croissante.

Comme nous l'avons constaté, cette dynamique d'intégration des économies se caractérise par deux types de mouvements : l'un multilatéral, incarné par l'OMC, et un autre régional, avec les accords régionaux. La question est donc de savoir si ces deux phénomènes vont dans le même sens et s'ils aboutiront au même résultat.

Les processus d'intégration et la construction du multilatéralisme

Notre débat d'aujourd'hui vise donc à déterminer si les processus régionaux vont accélérer la multilatéralisation du commerce ou s'ils vont

au contraire la ralentir, autrement dit, sommes-nous face à un processus de destruction ou de construction?

Bon nombre d'observateurs pensent qu'il faut s'appuyer sur la théorie de Viner, qui postule que ces accords engendrent des distorsions du commerce. Mais peut-on en rester là?

Le fait que les négociations multilatérales n'avancent pas au rythme voulu a poussé les pays à rechercher des accords bilatéraux ou régionaux, qui donnent lieu à des négociations plus simples et dans lesquels les pays en développement voient non seulement une opportunité commerciale qui leur permet d'accéder à de nouveaux marchés, mais aussi une manière de consolider leurs relations diplomatiques, tandis que les pays développés y trouvent un moyen de se positionner comme chefs de file et de sceller des alliances avec d'autres pays.

Dans la mesure où ces pactes contribuent à faire baisser les droits de douane et à renforcer la réglementation du commerce, ils sont bénéfiques pour le système, d'autant que leur superposition peut amener à les étendre et, à terme, à en faire des accords multilatéraux. Toutefois, il faut veiller à ce qu'ils n'entraînent pas le commerce avec les tiers et à ce que ce maillage croissant ne vienne pas à créer des interférences avec le système en place.

Il apparaît donc clairement qu'il ne faut pas forcément opposer multilatéralisme et régionalisme, comme s'il s'agissait de deux processus antagoniques, et que, au contraire, le second va de pair avec le premier, comme en attestent les quelque 450 accords signés depuis la création du GATT, dont plus de 300 depuis la création de l'OMC en 1995. Plus de 60 pour cent du commerce mondial se fait entre des blocs et la quasi-totalité des Membres de l'OMC ont signé au moins un accord commercial régional.

En outre, il y a une réalité que ces chiffres ne disent pas, à savoir que tous ces accords ne sont pas forcément utilisés et que, dans la plupart des cas, ceux qui le sont ont été signés alors que les droits de douane entre les pays concernés étaient déjà bas, de sorte qu'ils n'entraînent pas forcément une distorsion des échanges. Il serait trompeur de dire que la majeure partie du commerce mondial s'opère entre des blocs, sans connaître l'effet réel de ces accords sur les échanges commerciaux de leurs signataires et sans savoir ce qui se serait passé si leur commerce n'avait été soumis qu'au seul régime multilatéral.

Il faudrait ensuite regarder de près si les processus d'intégration actuels constituent une étape dans la mondialisation ou si au contraire ils s'y substituent.

Comme l'indiquent divers commentateurs, c'est lorsque ces accords prévoient aussi des réductions des obstacles non tarifaires, qu'ils favorisent l'investissement, renforcent la réglementation et offrent une sécurité juridique, que l'on peut en mesurer les effets réels et, lorsque tel est le cas, ils ne constituent pas une menace pour le système multilatéral.

Ces accords dits «ouverts» n'ont qu'une faible incidence du point de vue économique et permettent une intégration plus poussée des marchés qu'avec des accords multilatéraux.

Aussi faut-il se pencher sur la tendance croissante à remplacer les droits de douane par d'autres mesures protectionnistes, ou à établir des règles d'origine strictes qui pourraient être aussi préjudiciables qu'un tarif douanier commun élevé vis-à-vis de l'extérieur. Il est essentiel de voir si ces accords constituent des obstacles pour le commerce en créant une distorsion des échanges.

Processus régionaux et points communs

On remarque également, dans beaucoup de ces accords, une intégration entre des pays se trouvant à des niveaux différents de développement qui sert des objectifs différents pour les uns et les autres, les pays en développement cherchant un accès à des marchés protégés, tandis que les pays développés s'efforcent d'étendre leur zone d'influence.

Les accords régionaux peuvent contribuer à faire baisser les coûts de négociation sur la scène internationale pour les petits pays, ce qui leur permet d'accroître leur pouvoir de marché par la mise en commun des intérêts avec leurs partenaires, et servir d'instrument politique pour des négociations conjointes avec d'autres blocs, voire à l'échelle de l'OMC. Grâce à cette coordination, les différents partenaires ont un pouvoir de négociation plus grand que s'ils négociaient seuls.

Ces accords peuvent aussi être un moyen de régler facilement des cas difficiles, où l'harmonisation juridique ou une libéralisation circonscrite à un cadre régional sont possibles quand le multilatéralisme ne le serait pas.

On note également l'apparition d'accords entre différents processus d'intégration, qui permettent d'élargir le champ d'application des accords

initiaux, sans avoir à tout renégocier. Cela revient plus ou moins à édifier un système multilatéral en regroupant différents processus régionaux ouverts.

Aussi semble-t-il qu'une des clés pour que les accords d'intégration conduisent à un plus grand multilatéralisme est d'en faire des accords en libre accès, qui permettent l'adhésion de tout Etat disposé à en respecter les règles.

Ne nous méprenons pas, il ne s'agit pas de simples accords commerciaux circonscrits à une région donnée, car les liens entre les régions ne cessent de se développer et que ces accords participent d'un phénomène de coopération plus vaste. Les risques ne viennent pas des accords préférentiels qui auraient des visées plus larges, mais au contraire des accords relativement généraux, qui répondent à une conjoncture donnée et qui pourraient entraîner des distorsions des échanges.

Les faits montrent que les accords «de qualité» sont généralement conformes aux règles prévues par l'OMC et s'inscrivent dans un processus d'ouverture à la concurrence qui constitue un atout pour la libéralisation multilatérale.

Les nouveaux régionalismes et la réglementation de l'OMC

Nous ne voyons pas dans le multilatéralisme et le régionalisme des phénomènes contradictoires, mais plutôt deux processus soumis au cadre réglementaire de l'OMC, qui cohabitent sans heurt et, dans bien des cas, se complètent. Il est donc prioritaire d'accompagner cette dynamique en instaurant, à l'OMC, des mécanismes spécifiques.

Certes, ces processus sont soumis à une réglementation globale de l'OMC, mais est-ce suffisant?

Nous ne pouvons limiter notre examen de la dichotomie régionalisme-multilatéralisme à une analyse formelle qui aurait pour seul but de voir si le phénomène de régionalisation favorise ou non la libéralisation du commerce car, dans la mesure où le multilatéralisme n'est pas seulement une question de libre-échange, mais constitue un code de conduite fondé sur un système international de règles, il serait utile que toutes ces règles visent aussi à répondre au phénomène régional par des instruments adaptés. L'OMC doit travailler aussi dans ce sens, car l'Article XXIV n'est pas suffisant pour encadrer les nouveaux processus. Il faut aller plus loin dans leur réglementation, étant entendu, comme l'indiquent certains auteurs, qu'il est possible

d'œuvrer à l'inclusion dans les accords préférentiels, d'une clause «de conformité» aux règles de l'OMC, de réglementer le traitement applicable aux Etats n'appartenant pas à l'Organisation et d'instaurer des mécanismes d'évaluation.

L'article XXIV permet d'encadrer ces processus, mais ce n'est manifestement pas suffisant. Les mécanismes servant à s'assurer de la conformité des différents accords ne sont pas suffisants, pas plus que ne le sont les procédures d'examen.

La réglementation de l'OMC applicable à ces accords n'a pas été enfreinte, mais elle est insuffisante pour lever toute ambiguïté de nature à permettre l'instauration de processus régionaux qui ne seraient pas conformes au système multilatéral.

C'est donc dans ce sens que nous devons travailler.

REMARQUES LIMINAIRES



M. Paul Rübig, Rapporteur (Parlement européen)

Je suis très fier qu'au fil des années nous ayons réussi à conférer à l'OMC une véritable dimension parlementaire. Petit à petit, il me semble que nous sommes parvenus à des conclusions qui sont précieuses, non seulement au niveau commercial mais aussi au niveau politique. Au Parlement européen, nous avons eu un grand débat sur la façon dont nous pouvions contribuer à recueillir davantage d'informations pour améliorer la transparence du Programme de Doha; dans cette optique, nous avons pensé qu'il serait intéressant d'impliquer les parlementaires du monde entier pour qu'ils apprennent à mieux connaître les véritables questions qui sont débattues derrière des portes closes. Les parlementaires doivent assumer

leurs responsabilités et prendre des décisions pour faire avancer le Programme de Doha pour le développement.

L'Union européenne représente le plus grand bloc commercial du monde. Il a donc été très important pour nous d'entendre nos partenaires – les parlementaires d'autres pays – s'exprimer sur la façon dont nous pouvons progresser, et je remercie beaucoup le Secrétaire général de l'UIP, M. Johnsson, des efforts qu'il a déployés pour faciliter la collaboration entre l'UIP et le Parlement européen.

En considérant les avantages et les inconvénients du multilatéralisme et du bilatéralisme dans la sphère du commerce international, nous devons chercher comment mieux maîtriser les accords d'échanges bilatéraux et le système de ciblage multilatéral pour obtenir de meilleurs résultats. Qu'est-ce que l'OMC et le Programme de Doha ont à gagner ou à perdre? Idem pour le bilatéralisme. Le débat doit être très ouvert pour favoriser la transparence. Les accords bilatéraux remontent à l'origine de l'histoire de l'humanité tandis que le débat multilatéral est nouveau; des efforts sont nécessaires pour le rendre aussi efficace que possible et le faire progresser.

Nombreux sont ceux qui s'interrogent sur la meilleure approche. Pour dire la vérité, il faut que nous nous occupions à la fois du multilatéralisme et du bilatéralisme parce que nos électeurs veulent connaître les bénéfices qui peuvent résulter des discussions bilatérales ou multilatérales. Les deux domaines doivent bénéficier des négociations; il est nécessaire que nous montrions à nos concitoyens comment ces deux approches peuvent être rendues complémentaires. Nous savons combien il est difficile d'arriver à un accord entre les 27 Membres de l'Union européenne et le problème est encore plus complexe à l'OMC. Les accords bilatéraux constituent une réponse immédiate et très claire que les ministres n'ont aucun mal à «vendre» dans leur pays. En revanche, les résultats d'accords multilatéraux sont très difficiles à expliquer à nos concitoyens; c'est un point sur lequel nous devrions concentrer nos efforts pour être en mesure d'instruire et d'informer correctement l'opinion publique. Dans l'Union européenne, nous sommes très attachés à la subsidiarité, ce qui nous orienterait plutôt vers les accords bilatéraux. Toutefois, nous sommes aussi attachés à la valeur ajoutée, qui est un thème important du Cycle de Doha.

En ce qui concerne le débat post-Doha, en tant que parlementaires, nous devrions réfléchir à la prochaine étape si nous réussissons à mener à bien le Cycle de Doha dans un proche avenir. En juillet

2010, il y avait 474 accords bilatéraux dont 283 sont actuellement en vigueur. Nous voulons que l'OMC ait davantage de maîtrise sur la mise en œuvre, le suivi et le contenu de ces accords. C'est un domaine dans lequel les parlementaires pourraient être très actifs. Nous voulons davantage de transparence dans ce domaine car il est très important pour nous de savoir quels avantages nous pourrions présenter à nos concitoyens immédiatement après les négociations. Nous savons que ces accords doivent être notifiés et nous devons donc considérer les répercussions qu'ils sont susceptibles d'avoir, en particulier pour les pays non-signataires. Une compensation efficace pourrait être envisagée à l'avenir. J'estime que les droits de douane ne sont pas le facteur le plus important, en raison de l'existence d'obstacles non tarifaires et d'obstacles aux frontières. Comment trouver un moyen légal incontournable pour régler ce problème? Par ailleurs, je pense que le système multilatéral devrait être adapté pour permettre un meilleur calcul des effets des accords bilatéraux.

Je vous remercie tous d'être présents aujourd'hui et pour conclure, je soulignerai qu'à l'avenir nous devons nous concentrer sur les actions que les gouvernements et la société civile peuvent mener à l'OMC ainsi que sur les droits des petites et moyennes entreprises.



**M. Luis Alberto Heber, Sénateur,
Rapporteur (Uruguay)**

Merci de votre présence ici aujourd'hui et de votre volonté de débattre d'un point qui nous semble extrêmement important, la question de savoir si les accords commerciaux bilatéraux et régionaux sont un obstacle aux accords multilatéraux. Je suis convaincu que ce n'est pas le cas. Ces deux types d'accords commerciaux ont chacun leur mérite, en particulier lorsque les accords régionaux ne sont pas conçus pour détourner les échanges, n'ont pas pour objet de créer une nouvelle forme de

protectionnisme et sont transparents et conformes aux principes fondamentaux de l'OMC. Celle-ci ne doit pas remettre en question les accords régionaux et bilatéraux, mais plutôt essayer de les contrôler et s'assurer qu'ils ne détournent pas les échanges.

Il arrive souvent que les pays ne puissent pas attendre la conclusion d'accords mondiaux pour rejoindre le système commercial. Nous devons chercher à encourager les accords bilatéraux et régionaux tout en ayant l'objectif de progresser sur la voie du multilatéralisme.

Je crois en l'OMC. Elle a rempli une mission très importante pendant ces années de crise. Que se serait-il passé si les accords de l'OMC n'avaient pas existé? Comment le monde en crise aurait-il été capable de réagir sans l'OMC? Je préfère ne pas y penser. L'OMC nous a aidés à sortir de la crise et, en soi, c'est déjà une mission importante. C'est une erreur d'attendre de l'OMC qu'elle résolve les difficultés commerciales du monde entier. L'OMC est là pour atténuer les crises quand elles se produisent, parce que c'est le moment où la tentation du protectionnisme est la plus forte.

Naturellement, nous voulons soutenir l'OMC tout autant que les accords régionaux. Il est essentiel, en particulier pour les pays en développement, que le Cycle de Doha n'échoue pas et il incombe aux parlementaires d'exercer une pression suffisante sur leurs exécutifs respectifs pour hâter sa conclusion.



**Mme Ditte Juul-Joergensen, intervenante
(Directrice par intérim, Affaires de l'OMC,
Direction générale du commerce,
Commission européenne)**

L'Union européenne était d'abord une union douanière et reste une union douanière. Nous représentons donc un accord commercial régional qui coexiste de façon constructive avec le système

multilatéral depuis plus de 50 ans. Je pense qu'il est juste de dire que nous sommes l'exemple d'un accord commercial régional qui a contribué de façon significative à encourager la libéralisation des échanges et l'établissement d'une réglementation dans le cadre de l'OMC.

Permettez-moi d'aborder la question de savoir si les accords commerciaux régionaux et les ententes bilatérales constituent un défi à la crédibilité et à la viabilité de l'OMC. Si nous regardons autour de nous, il est clair qu'un certain nombre de Membres de l'OMC sont occupés à conclure des accords commerciaux bilatéraux entre régions ou entre pays, au moment même où nous investissons tous nos efforts pour mener à bien les négociations de Doha. L'Union européenne ne fait pas exception; nous sommes toujours en première ligne des efforts de conclusion des négociations de Doha et, parallèlement, nous nous engageons dans un programme d'accords commerciaux régionaux étendus. La question est de savoir si nous sommes obligés de choisir entre les deux. Comme d'autres l'ont dit avant moi, je ne le crois pas. Nous n'y voyons aucune dichotomie et, pour l'Union européenne, le renforcement du système commercial multilatéral reste clairement la première priorité de la politique commerciale. C'est, nous semble-t-il, le moyen le plus efficace de développer et de gérer les échanges au bénéfice de tous, dans l'ensemble du monde. De nombreux théoriciens considèrent les accords commerciaux régionaux comme un pis-aller en termes de libéralisation du commerce, la voie multilatérale étant généralement préférée pour son efficacité et sa nature non discriminatoire. Ces deux solutions peuvent toutefois être complémentaires comme nous l'avons vu ces dernières années.

On voit de plus en plus d'accords commerciaux régionaux qui, globalement, impliquent toutes les régions du monde. En Asie, par exemple, le nombre des accords commerciaux régionaux impliquant les pays asiatiques est passé d'une maigre poignée au milieu des années 90 à plus d'une centaine aujourd'hui. Il est également intéressant de noter que près de 80 % des accords commerciaux régionaux déjà négociés ou en cours de négociation concernent, d'une manière ou d'une autre, des pays en développement.

La difficulté est de savoir comment s'assurer que les deux approches sont rendues complémentaires et comment identifier et encourager les accords commerciaux régionaux qui favorisent véritablement le système commercial multilatéral. La façon dont les accords commerciaux régionaux ont été

élaborés et, par conséquent, la stratégie politique et économique qui les sous-tend sont importantes pour déterminer si ces accords soutiennent la voie multilatérale de libéralisation et de renforcement des marchés. En règle générale, seuls des accords commerciaux régionaux étendus et ambitieux, strictement respectueux des dispositions de l'OMC sont susceptibles de favoriser la libéralisation multilatérale et donc de constituer de véritables éléments constitutifs du système commercial multilatéral.

D'un autre côté, le régionalisme, est un défi – sinon une menace – pour le système commercial multilatéral. On constate un nombre croissant d'accords commerciaux régionaux superficiels, tels que les accords à application partielle, qui excluent certains secteurs importants ou sont mis en œuvre de manière irrégulière et risquent d'encourager la discrimination ou de détourner les échanges.

Les accords commerciaux régionaux approfondis et exhaustifs présentent, quant à eux, divers aspects positifs; dans certains domaines, notamment en ce qui concerne l'établissement de règles, les accords commerciaux régionaux permettent souvent d'aller plus loin et d'inclure des questions comme la concurrence ou d'autres problèmes de réglementation. Une telle coopération réglementaire dans le contexte régional a tendance à bénéficier aux parties qui ne sont pas directement impliquées dans l'accord car elle contribue à créer les conditions d'une concurrence équitable, à garantir la transparence des environnements réglementaires et plus généralement un plus haut degré de réglementation. Qu'elles résultent d'un accord régional ou d'une réglementation intérieure, ces règles bénéficient à tous les acteurs car elles s'appliquent sur la base du système NPF. De même, si un accord commercial régional comprend des clauses de rationalisation et de réduction de l'impact des obstacles techniques au commerce ou des engagements de meilleur alignement sur les normes internationales, il peut avoir un effet domino sur d'autres pays membres de l'OMC qui ne sont pas parties à l'accord en question. Cent-six des 240 accords commerciaux régionaux notifiés à l'OMC comprennent des engagements relatifs à des services et un certain nombre d'entre eux incluent des engagements liés aux droits de propriété intellectuelle, aux investissements, aux marchés publics – autant de disciplines que de nombreux Membres de l'OMC refusent ou ne sont pas prêts à discuter au niveau multilatéral. Alors que le système multilatéral n'est peut-être pas encore prêt à traiter certaines questions, il est important que de tels engagements et projets de coopération

puissent être testés en conditions réelles à un niveau international par le biais d'accords commerciaux régionaux, un désir de libéralisation et de réglementation de ces domaines au niveau multilatéral étant susceptible de s'éveiller au fil du temps.



Pour ce qui est de la façon dont les accords commerciaux régionaux sont gérés dans le contexte de l'OMC, l'Organisation dispose de règles claires, telles que l'Article XXIV du GATT de 1994 et l'Article V du GATT et, en tant que Membres de l'OMC, nous sommes tenus de respecter ces règles. Celles-ci disposent clairement qu'un accord commercial régional doit couvrir l'essentiel des échanges, qu'une libéralisation doit s'effectuer sur un laps de temps raisonnable, que de tels accords ne doivent pas renforcer les obstacles pour les pays qui n'y sont pas parties et qu'ils ne doivent comprendre aucune exception importante au niveau des secteurs. Outre ces règles, vous vous souviendrez que la Déclaration de Doha appelle à la tenue de négociations visant à clarifier et à améliorer ces disciplines et à mettre en place des procédures garantissant que les accords commerciaux régionaux soient moins discriminatoires et appuient le système commercial multilatéral plutôt qu'ils ne l'entravent. Ces négociations ont, malheureusement, très peu progressé mais nous les poursuivons et espérons parvenir à un résultat.

Une part importante du travail de l'OMC lié aux accords commerciaux régionaux porte sur la transparence et sur le fait que c'est un domaine dans lequel nous pouvons progresser rapidement, parallèlement aux négociations en cours. Le respect des exigences de notification de l'OMC est essentiel au bon fonctionnement du système commercial multilatéral et à la coexistence constructive de la libéralisation et des accords commerciaux régionaux et multilatéraux. Les efforts des Membres de l'OMC sur ce plan peuvent nous permettre de faire des

progrès au niveau du traitement des accords commerciaux régionaux au sein de l'OMC, comme l'ont souligné les deux orateurs précédents.

Je terminerai par un mot sur le rôle du système commercial multilatéral dans la maîtrise de la mondialisation et de la gestion de l'interdépendance. Si le régionalisme n'a, pour le moment, pas représenté un problème majeur pour le système commercial multilatéral, c'est, me semble-t-il, parce que celui-ci est demeuré robuste. Les Membres de l'OMC ont adapté le multilatéralisme aux réalités du terrain et le système commercial multilatéral a vraiment contribué à empêcher que la crise économique et financière mondiale ne mène à un surcroît de protectionnisme et un recul de la libéralisation des échanges multilatéraux.

Dans son intervention, M. le Sénateur Heber a, avec raison, rappelé que le système commercial multilatéral comprend un ensemble de normes de protection contre les mesures de restriction du commerce mondial. Je crois que ce mécanisme a été manifeste ces dernières années, depuis le début de la crise économique et financière mondiale. Dans ce contexte, les moyens de surveillance de l'OMC se sont avérés extrêmement importants et ont permis de garantir la transparence des nouvelles initiatives, notamment celles susceptibles d'avoir une composante protectionniste. Ces moyens de surveillance vont à l'évidence de pair avec les règles fondamentales de l'OMC ainsi qu'avec le système de règlement des différends de l'OMC.

Il est clair que si les accords commerciaux régionaux peuvent reprendre certains des éléments du système multilatéral, et c'est souvent le cas, ils ne sont naturellement pas en mesure de fournir un cadre mondial au bénéfice de tous, comme peut le faire le système commercial multilatéral. Nous avons donc toujours besoin d'un système commercial multilatéral fort et nous avons besoin de mener à bien les négociations du Programme de Doha pour le développement pour garantir que le flux des échanges mondiaux continue à se développer de manière transparente et non discriminatoire. Dans le même temps, étant donné que le régionalisme va rester un aspect marquant de notre système commercial mondial, l'OMC doit continuer à y chercher une réponse et ses membres doivent s'engager de manière active, constructive et coordonnée par rapport aux accords commerciaux régionaux. Il nous incombe à nous, Membres de l'OMC, de construire les éléments constitutifs du système commercial multilatéral de manière à préparer son avancée, maintenant et dans l'après-Doha.

EXTRAITS DU DEBAT

M. S. H. Jang (République de Corée)

Avec la crise économique, beaucoup de pays ont pris des mesures protectionnistes sous la forme d'obstacles tarifaires et non tarifaires, de dumping ou de mécanismes de sauvegarde spéciale. Le nombre des accords commerciaux régionaux a augmenté fortement depuis la création de l'OMC et il est probable que cette tendance se poursuive, les pays luttant pour augmenter leurs exportations sur fond de récession mondiale. Je pense moi aussi qu'il est urgent de renforcer le multilatéralisme.



Mme C. Muscardini (Parlement européen)

Le moment est peut-être venu pour l'OMC d'envisager des changements pour garantir l'aboutissement du Cycle de Doha une fois pour toutes. Il serait utile de parvenir, au cours de cette réunion, à formuler des propositions concrètes pour faire avancer les choses.

M. A. Noor (Bangladesh)

Le Bangladesh défend la mise en place d'un système commercial multilatéral universel, fondé sur des règles, orienté vers le développement, non discriminatoire et équitable, susceptible d'aider tous les pays à tirer parti des avantages de la mondialisation dans un monde de plus en plus interdépendant. Le vide créé par le retard considérable du Cycle de Doha a indirectement contribué à la prolifération des accords commerciaux bilatéraux et régionaux. Même si ces accords favorisent l'intégration régionale et la stabilité politique, ils diminuent le rôle central du système commercial multilatéral et devraient être soumis à une étroite surveillance. Le système commercial multilatéral a prouvé sa grande valeur lors de la

récente crise en empêchant le protectionnisme; nous devons saisir l'occasion qui se présente de conclure le Cycle de Doha avant la fin de l'année.

M. L. Heber (rapporteur)

Je suis d'accord avec les commentaires qui ont été exprimés mais il n'est pas du ressort des parlementaires de décider ce qu'il convient de faire si le Cycle de Doha n'est pas mené à son terme cette année.

M. P. Rübiger (rapporteur)

Le protectionnisme est l'un des principaux obstacles à l'augmentation du PIB. Dans les accords bilatéraux, c'est parfois le partenaire le plus puissant qui a le dernier mot. Avec le système multilatéral, l'OMC garantit que tous les pays soient traités de la même façon mais il faut encore du temps pour que l'ensemble des pays arrive à un consensus. Nous connaissons les avantages que le Cycle de Doha peut apporter et nous devons le mener rapidement à son terme pour pouvoir nous concentrer sur le cycle suivant.



Mme D. Juul-Joergensen (intervenante)

Le Programme de Doha pour le développement a beaucoup progressé ces dix dernières années et les travaux se sont récemment intensifiés à Genève pour réussir à mener les négociations de Doha. Cela ne signifie pas, néanmoins, qu'il ne devrait pas y avoir, parallèlement, un engagement sur des questions plus vastes et sur la poursuite du développement du système commercial multilatéral dans le cadre de l'OMC et des travaux post-Doha. Des discussions sont en cours sur les futures questions à traiter en liaison avec les accords commerciaux régionaux et il faut les maintenir à l'ordre du jour en parallèle des négociations de Doha, car certains points ne sont pas couverts par le plan de travail de Doha.

M. S. Dor (Maroc)

L'absence de transparence, l'existence d'obstacles non tarifaires, le fait que le Cycle de Doha ne progresse pas vraiment et les difficultés chroniques rencontrées, notamment dans les secteurs de l'agriculture et des services, ont-ils mené à la prolifération des accords commerciaux bilatéraux?

M. F. Chacón (Costa Rica)

Il existe des raisons pratiques à la multiplication des accords commerciaux régionaux et bilatéraux, parmi lesquelles les modestes résultats des Cycle d'Uruguay et de Doha. Le Costa Rica, qui est un solide partisan du multilatéralisme, dépend toutefois du commerce international et de la pénétration des marchés étrangers. Compte tenu du temps que prend le Cycle de Doha, le Costa Rica n'a pas eu d'autre option que de conclure des accords de libre-échange avec un certain nombre de pays, parmi lesquels les Etats-Unis, l'Union européenne, et plus récemment, la Chine. Le multilatéralisme contribuera à mettre tous les pays sur un pied d'égalité et à lutter contre le protectionnisme. Nous soutenons le Cycle de Doha, qui résoudra les problèmes qui sont impossibles à traiter dans le cadre des accords bilatéraux et régionaux et il est essentiel de le mener à bien.



M. M. Berraf (Algérie)

L'OMC doit adapter ses règles en fonction des difficultés et des changements majeurs que connaissent les pays, revoir certains de ses mécanismes et accélérer le processus d'adhésion. L'Algérie défend un système de commerce multilatéral plus équitable, qui sera réalisé avec l'aboutissement du Cycle de Doha, et salue les efforts déployés pour mener le Cycle à une conclusion positive. Les accords bilatéraux et

régionaux qui ont été conclus ne doivent pas être remis en question mais ils doivent être renforcés pour contribuer à favoriser les échanges, à créer des emplois et à relever le niveau de vie.

M. P. Rübzig (rapporteur)

L'agriculture englobe bien plus que les seuls produits alimentaires et prendra de plus en plus d'importance avec la recherche de ressources durables. Le Cycle de Doha est centré sur l'ancien système traditionnel et doit être mené à bien aussi vite que possible pour que nous puissions nous concentrer ensuite sur le futur et sur des idées relativement nouvelles comme la substitution.



M. J. Chen (Chine)

Le multilatéralisme et les accords commerciaux régionaux favorisent la libéralisation et le développement du commerce mondial et sont complémentaires. Toutefois, si nous voulons que les accords commerciaux régionaux renforcent le développement du système commercial multilatéral, il faut en optimiser les bénéfices et en réduire les défauts. Au cours des 60 dernières années, le système commercial multilatéral s'est affirmé comme le garant de la liberté et de la transparence des échanges et son rôle irremplaçable, notamment de protection contre le protectionnisme, a été démontré lors de la récente crise financière mondiale. La lenteur avec laquelle les négociations de Doha avancent ne signifie pas que le système commercial multilatéral a échoué. On ne peut cependant pas nier que plus les négociations se prolongent, plus la crédibilité et l'efficacité du système commercial multilatéral risquent d'en pâtir. La Chine considère le système commercial multilatéral comme la meilleure solution pour la politique commerciale et estime donc qu'il est nécessaire de conclure le Cycle de Doha aussi vite que possible.



M. N. Mimica (Croatie)

Le multilatéralisme est la meilleure solution pour le commerce mondial. Les accords de préférence régionale ne feront pas peser de menace sur le système commercial multilatéral tant qu'ils sont notifiés à l'OMC et respectent les règles de l'OMC. Les accords de libre-échange se multiplient parce que le système multilatéral est en panne et seule la conclusion positive du Cycle de Doha permettra de ralentir la prolifération des accords commerciaux bilatéraux et régionaux. Nous avons besoin de critères plus clairs et plus précis pour les négociations du Programme de Doha pour le développement et pour la réforme de l'OMC.

M. O. Al Kurdi (Arabie saoudite)

L'OMC devrait adopter une nouvelle méthode de travail dans l'optique de conclure le Cycle de Doha. Il convient d'utiliser les accords commerciaux régionaux d'une manière positive pour atteindre nos objectifs.

Mme D. Juul-Joergensen (intervenante)

Tous les efforts sont faits pour conclure les négociations sur le Programme de Doha pour le développement. D'importants progrès ont été réalisés pendant ce cycle de négociations dans le domaine de l'agriculture mais un certain nombre de questions restent en suspens du côté du secteur des services – un secteur relativement nouveau du point de vue de la réglementation de l'OMC. S'agissant de l'adoption d'une nouvelle méthode de travail, la prudence s'impose et nous devons respecter les acquis obtenus pendant ces dix ans de négociations. L'OMC est une organisation conduite par ses Membres et c'est à ceux-ci qu'il incombe de la faire avancer et d'exploiter au mieux les mécanismes et règles existants. La transparence et un mécanisme de règlement des différends qui fonctionne bien sont

des éléments clés dont la portée dépend toutefois de la volonté des Membres de l'OMC.

M. L. Heber (rapporteur)

Il est important de se souvenir que c'est la libéralisation du commerce, et non le multilatéralisme, qui est le but ultime. L'OMC peut contribuer à la libéralisation du commerce et mérite le soutien de ses Membres.

M. P. Rübzig (rapporteur)

L'OMC ne doit pas être rendue responsable du fait que les négociations sur le Programme de Doha pour le développement durent depuis dix ans. La notification de tous les obstacles au commerce, y compris les règles d'importation et d'exportation, est impérative pour renforcer la transparence.



M. R. Sturdy (Parlement européen)

Je suis convaincu que les accords bilatéraux sont bénéfiques pour les accords multilatéraux. Les pays et les différents secteurs ne doivent pas avoir peur des accords commerciaux et ne doivent pas instaurer d'obstacles non tarifaires car le libre-échange en lui-même apporte la prospérité. Pour faciliter la conclusion d'un accord, le domaine de l'agriculture pourrait être retiré des négociations de Doha. Nous avons été incapables de trouver un accord sur une dérogation aux règles de l'OMC pour le Pakistan; l'OMC pourrait-elle faire davantage dans les cas de catastrophes naturelles? Par ailleurs, un mauvais accord de Doha est-il pire que pas d'accord du tout?

Mme I. Zabalar Escóbar (Bolivie)

Il convient de tenir dûment compte de l'importance de la participation des PMA au commerce mondial. Il faudrait autoriser les PMA à conclure des accords commerciaux régionaux sur la base des normes

multilatérales, de la même façon que les pays développés et les pays émergents. Les décisions de l'OMC doivent être prises sur la base du consensus pour être plus légitimes.



M. S. Yudha (Indonésie)

Je suis aussi d'avis que la prolifération des accords commerciaux bilatéraux et régionaux est inévitable. Il convient de réétudier la compatibilité de ces accords avec le système commercial multilatéral. Dans la mesure où l'incertitude qui entoure l'avenir du Cycle de Doha risque de mener à une augmentation des espaces commerciaux, que peuvent faire les parlementaires pour faciliter la conclusion des négociations de Doha?

M. P. Rübig (rapporteur)

Le système multilatéral est avantageux pour ses membres. On le constate, par exemple, avec la Chine, qui est un membre relativement récent de l'OMC et a acquis une puissance et une influence considérables dans le commerce mondial par rapport à la Russie, pays qui n'a pas encore rejoint l'Organisation. Les parlementaires ont besoin d'informations pertinentes sur l'état des négociations de Doha ainsi que sur les avantages potentiels d'un accord.

M. L. Heber (rapporteur)

Il est important que nous procédions par consensus; nous ne voulons pas que les puissances économiques imposent leur volonté et empêchent les Etats plus faibles de s'exprimer. A mon avis, il est préférable d'avoir un Cycle de Doha incomplet que pas d'accord du tout.

Mme D. Juul-Joergensen (intervenante)

Il est possible que les accords commerciaux régionaux mènent à la suppression d'obstacles non

tarifaires, ce qui pourrait ensuite avoir un impact positif sur les Membres de l'OMC. L'agriculture est un domaine intéressant, et notamment la question des subventions accordées aux producteurs de coton dans les pays en développement; dans le cadre des négociations de Doha, nous travaillons à l'élaboration d'un train de mesures pour le développement comprenant un accord de correction des distorsions commerciales créées par les subventions dans le secteur du coton, un accès illimité aux marchés pour tous les pays les moins avancés et une Aide pour le commerce visant à renforcer les capacités commerciales. Une question importante est de savoir comment garantir la prise en compte effective des aspects de traitement différentiel. Pour ce qui concerne la question de savoir si un mauvais accord serait pire que pas d'accord du tout, je soulignerai qu'au cours de ces dix années de négociation, des progrès significatifs ont déjà été faits dans un certain nombre de domaines. De plus, le système commercial multilatéral est fondamental pour l'économie mondiale et il est important qu'en tant que Membres de l'OMC nous continuions à le soutenir et à le faire avancer.



M. J. Owona Kono (Cameroun)

Pour renforcer la transparence et la crédibilité de l'OMC, il est nécessaire d'étudier les questions d'interprétation de l'Article XXIV du GATT de 1994. Il serait utile que l'OMC clarifie des points tels que la définition du commerce et les périodes de transition à respecter.

M. R. Hemplemann (Allemagne)

Il faudrait s'efforcer de rendre complémentaires le multilatéralisme et les accords commerciaux bilatéraux et régionaux. Je pense moi aussi que l'OMC devrait surveiller la mise en œuvre des accords commerciaux préférentiels. Leur niveau de transparence relativement élevé rend ces accords

attractifs pour de nombreux gouvernements. Que peut-on faire pour rendre l'OMC et le Cycle de Doha plus transparents et plus faciles à comprendre?

M. D. Matongo (Zambie, co-Président de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE)

Quelle est la valeur de l'OMC pour les pays les moins avancés et qu'est-ce que les accords de partenariat économique apportent à ces pays?



M. J. Gaubert (France)

Le multilatéralisme est certes la meilleure option mais c'est un sujet difficile. L'expérience a montré que les citoyens ont souvent de la sympathie pour le protectionnisme. Les différents modèles économiques adoptés par les pays et l'absence d'harmonisation entre pays dans les domaines qui ne relèvent pas forcément du Programme de Doha pour le développement, comme la santé, la sécurité et l'environnement, peuvent aussi poser problème. Les accords commerciaux bilatéraux et régionaux sont souvent plus faciles à mettre en œuvre car il est plus facile d'harmoniser les systèmes concernés et ils peuvent parfois ouvrir la voie à des accords multilatéraux.

Mme D. Juul-Joergensen (intervenante)

La définition du commerce et de l'établissement de périodes de transition est centrale aux discussions en cours. Des définitions plus claires et plus précises permettraient de superviser les efforts et de s'assurer que les accords commerciaux régionaux sont conformes aux règles. Le commerce et l'environnement sont l'objet des négociations du Programme de Doha pour le développement. Les changements climatiques et les problèmes environnementaux suscitant de plus en plus d'attention au niveau mondial, j'aimerais



que ces questions apparaissent aussi dans les discussions en cours à l'OMC. Il est toutefois possible qu'il soit plus facile de progresser sur ces questions dans le cadre d'un accord commercial régional.

A propos de la valeur qu'a l'OMC pour les PMA, le système commercial multilatéral a une forte valeur systémique; il est non discriminatoire, fixe des règles claires et contribue à établir une protection, ce qui est particulièrement utile aux pays plus petits et plus vulnérables. Les négociations en cours dans le cadre du Cycle de Doha comprennent un train de mesures sur les questions de développement; ces mesures couvrent les engagements non réciproques et aucune nouvelle libéralisation n'est attendue des PMA. Les accords de partenariat économique sont un exemple intéressant d'une nouvelle génération d'accords commerciaux régionaux couvrant les aspects réglementaires et de développement ainsi que la libéralisation des échanges. La libéralisation au sein des régions et la possibilité de commercer avec les pays voisins auront probablement de très importants effets économiques. Il y a eu par le passé des obstacles au commerce au sein des régions, y compris dans la région ACP, qui peuvent avoir limité les possibilités de croissance économique et de développement.

M. L. Heber (rapporteur)

Il est nécessaire d'explicitier davantage l'Article XXIV du GATT de 1994. Même si l'OMC a contribué à aider les pays à éviter les formes les plus manifestes de protectionnisme, elle doit s'adapter pour traiter les nouvelles formes de protectionnisme qui résultent du commerce contemporain. Il est vrai que les différences de modèles économiques peuvent entraîner des difficultés mais le nombre des types de modèles économiques se réduit au fur et à mesure que les pays évoluent vers un système plus libéral. Je conviens que l'environnement est un problème



difficile. La protection de l'environnement est une chose mais l'écologie ne doit pas être utilisée comme un obstacle au commerce ni comme un vecteur de protectionnisme. La question de l'empreinte carbone est à traiter avec grand soin pour garantir une parfaite équité. Même si les pays développés sont intéressés par l'OMC et en tirent avantage, il faut que les pays en développement voient que l'OMC peut être un forum utile pour leur permettre d'obtenir que tous les pays soient sur un pied d'égalité.



M. P. Rübig (rapporteur)

Je suis aussi d'avis que nous devons veiller à ne pas utiliser des arguments environnementaux comme excuse pour un surcroît de protectionnisme. Le renforcement des capacités aidera les parlementaires à jouer un rôle plus éclairé dans le débat.

M. K. Arsenis (Parlement européen)

Que peut-on faire pour s'assurer que le travail de l'OMC est conforme aux accords multilatéraux et aux décisions adoptées dans le cadre des Nations Unies, comme la Convention sur la diversité biologique?



M. A. Moumini Soefou (Comores)

Si le libre-échange va sans aucun doute améliorer les économies de nos pays, comment les pays en développement comme le mien, qui dépendent des rentrées d'argent que représentent les droits de douane, peuvent-ils soutenir le libre-échange sans la conclusion du Cycle de Doha?



M. J. Horváth (Hongrie)

Je pense également que la cohérence politique est importante et que les décisions et les Accords de l'OMC doivent être harmonisés avec ceux de l'ONU. Comment l'OMC peut-elle contribuer à atténuer le mécontentement suscité par les exigences non satisfaites et veiller à ce que les mesures prises aient bien l'impact souhaité?

Mme D. Juul-Joergensen (intervenante)

Il est vrai qu'il n'existe pas de train de mesures complet visant à assurer la cohérence et qu'une large part de la responsabilité de cette cohérence échoit aux gouvernements. Des efforts sont toutefois consentis au niveau multilatéral pour améliorer cette cohérence. A l'OMC, il existe une entente issue du Cycle d'Uruguay sur la cohérence et l'élaboration de la politique économique mondiale qui fixe un

cadre de coopération entre l'OMC, le FMI et la Banque mondiale. Les pertes de revenus entraînées par la libéralisation des échanges y sont traitées. Même si l'OMC n'appartient pas officiellement au système des Nations Unies, elle travaille avec certains organes des Nations Unies en tant qu'observateur. Des négociations sont aussi en cours sur l'interface entre les règles du système commercial multilatéral et celles de la Convention sur la diversité biologique. Un certain nombre d'études conjointes ont également été réalisées par le Secrétariat de l'OMC et le Secrétariat de l'OIT sur les implications de la libéralisation des échanges pour l'emploi.

Il est vrai qu'il est plus facile de communiquer des informations au public sur un accord commercial plus limité que sur un ensemble de négociations très complexes qui durent depuis plus de dix ans. La transparence est essentielle pour favoriser une meilleure compréhension et faire avancer le système commercial multilatéral.



M. L. Heber (rapporteur)

Il est très difficile pour un pays d'être compétitif par rapport à des produits subventionnés. Je pense que le libre-échange, dans le cadre duquel les pays produisent sur la base de l'avantage comparatif, permettra d'instituer l'égalité et favorisera la cohérence, et que cette situation peut être renforcée par des mesures internes prises par le pays concerné.

M. V. Moreira (Parlement européen)

Les accords commerciaux bilatéraux donnent des résultats plus rapides et peuvent aller plus loin que les accords commerciaux multilatéraux. Leur prolifération a, cependant, des conséquences négatives, telles que le besoin de solides ressources politiques, financières, techniques et administratives, l'érosion des préférences commerciales des PMA, le fait que les pays dont les principaux intérêts sont



satisfait par des accords bilatéraux risquent de se détourner du système multilatéral et d'être moins pressés de conclure le Cycle de Doha, sans compter que de tels accords risquent d'être controversés sur le plan politique. Les effets secondaires des accords commerciaux bilatéraux ont-ils une importance déterminante et est-il possible de mettre en place des mécanismes pour réduire ces inconvénients?

M. P. Rübig (rapporteur)

L'implication d'autres parties prenantes, notamment les Nations Unies, les partenaires sociaux et la société civile, est importante pour dissiper les mécontentements et faire en sorte que les mesures prises aient l'impact souhaité.



M. I. P. Hong (République de Corée)

J'aimerais remercier ici les membres du Parlement européen pour avoir ratifié aussi vite l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et la République de Corée.

Le multilatéralisme est sans aucun doute la meilleure solution pour stabiliser l'économie mondiale et libéraliser les échanges dans le monde; le Sommet du G20 qui s'est déroulé à Séoul en 2010 a délivré un message fort sur la nécessité de conclure

le Cycle de Doha avant la fin de l'année 2011. Multilatéralisme et régionalisme sont compatibles, le problème est d'harmoniser les accords de libre-échange et le multilatéralisme. La question de la multilatéralisation du régionalisme mérite d'être étudiée. Il peut également être utile de préciser des exigences de contenu et de procédure pour les accords commerciaux régionaux couverts par l'Article XXIV du GATT et j'invite les parlementaires à transmettre ce message aux négociateurs du Cycle de Doha.

M. N. Al Zamil (Arabie saoudite)

Si davantage d'attention est portée à la justice et à l'équité, il sera peut-être possible de calmer les craintes ressenties par tous les pays du monde.

M. N. Talpur (Pakistan)

Il est important de se souvenir que le système de commerce international fondé sur des règles multilatérales n'a pas plus de 60 ans tandis que le commerce international est régi par des accords commerciaux bilatéraux et régionaux depuis bien plus longtemps. Toutefois, les accords commerciaux régionaux ne règlent pas les problèmes agricoles et sont la cause première des pratiques de distorsion commerciale dans ce secteur. Le multilatéralisme est la meilleure solution.

Le Pakistan attend de l'OMC qu'elle soutienne la proposition des Membres de l'Union européenne en faveur d'une dérogation pour la production du Pakistan.

M. P. Rübzig (rapporteur)

Les parlementaires doivent exiger de leurs ministres qu'ils leur donnent plus d'informations sur l'état des négociations et les options disponibles. Compte tenu du grand nombre de pays fournissant des intrants dans un monde de plus en plus interdépendant, l'origine des produits est une question qui prend de plus en plus d'importance et que l'OMC doit traiter.

M. L. Heber (rapporteur)

Je conviens que la peur est présente partout dans le monde. Toutefois, s'il y a une crainte que nous devons tous partager, c'est que rien ne change et que les pauvres restent démunis.

Mme D. Juul-Joergensen (intervenante)

La demande européenne de dérogation relative aux préférences commerciales en faveur du Pakistan est motivée par la situation difficile que connaît ce pays à la suite des catastrophes naturelles de 2010. Les préférences commerciales constituent une mesure d'urgence qui doit donc intervenir aussi vite que possible. Ce ne sont pas des mesures NPF. Il s'agit d'offrir au Pakistan des ouvertures supplémentaires sur les marchés pour l'aider à redresser son économie. Comme il s'agit de mesures préférentielles, une dérogation de l'OMC est nécessaire. Les discussions se poursuivent et pour le moment, il n'a pas été possible de parvenir à une décision mais nous espérons faire avancer les choses.



THEME DE FOND B)

REEQUILIBRER LES REGLES DU SYSTEME COMMERCIAL MULTILATERAL AU PROFIT DES PAUVRES

Document de travail présenté
par M. Lormus Bundhoo (Maurice)

Le Cycle de négociations de Doha lancé en 2001 n'a toujours pas abouti et la dynamique de développement qu'il était censé impulser ne s'est donc pas matérialisée. La pleine réalisation de ce potentiel de développement dépendra du résultat des négociations, qui devra être juste, équitable, équilibré et axé sur le développement.

Il convient de rappeler que la plupart des pays en développement ont signé l'Accord du Cycle d'Uruguay sans avoir pris part réellement aux négociations en raison de leurs carences en termes de capacités, de moyens financiers et d'aptitudes à la négociation. Ils n'étaient pas non plus en mesure d'analyser les implications des différents accords signés, et les engagements qu'ils ont pris se sont donc révélés difficiles à honorer, en particulier dans les domaines nouveaux comme le Commerce des services, les ADPIC et les Règles, qui ne sont pas directement liés à leur développement. Même dans les domaines les concernant, par exemple l'accès aux marchés agricoles et non agricoles, le résultat a été bien inférieur à leurs attentes puisque les pays développés ont conservé la possibilité d'accorder des subventions massives à leur secteur agricole et de subventionner leurs exportations.

Les pays en développement dont le revenu par habitant est supérieur à 1 000 dollars E.-U. se sont, eux aussi, engagés à éliminer progressivement les incitations à l'investissement et au commerce au titre de l'Accord de l'OMC sur les subventions et

les mesures compensatoires qui sont nécessaires pour promouvoir le développement industriel. On notera que les pays développés ont eu recours à ces dispositifs dans le passé pour développer leurs propres économies. Et des subventions massives sont toujours accordées par les pays développés à leurs agriculteurs, déjà riches, ce qui a pour effet d'abaisser le prix des produits agricoles sur le marché international au détriment des pays pauvres pour qui l'agriculture est le pilier de la croissance économique, alors que l'agriculture occupe une part modeste dans le PIB des pays développés.

L'érosion des préférences commerciales résultant de la mise en œuvre du Cycle d'Uruguay a eu un impact dévastateur sur les Membres les plus vulnérables et les moins avancés de l'OMC. Et le Cycle de Doha va encore accentuer cette tendance. Les petits pays vulnérables ont déjà été durement touchés par la disparition progressive de l'Accord multifibres. De nombreuses usines de textile et de vêtement ont été délocalisées à l'étranger, ce qui a lourdement pénalisé l'emploi et les revenus dans ces pays.

Les Accords de l'OMC contiennent certes plusieurs dispositions relatives au traitement spécial et différencié pour les pays en développement mais ces dispositions revêtent essentiellement la forme d'une plus longue période de mise en œuvre. En outre, les dispositions relatives à l'assistance technique et au renforcement des capacités ont seulement valeur incitative et n'imposent pas aux pays développés l'obligation de dispenser ladite assistance. Même dans les cas où l'assistance est juridiquement contraignante, par exemple dans les transferts de technologie en vertu de l'Accord ADPIC, aucun pays

développé n'a encore pris des mesures concrètes pour honorer ces obligations.

Par souci de combler les lacunes des Accords du Cycle d'Uruguay, on a accepté dans la Déclaration ministérielle de Doha, adoptée en 2001, de traiter les problèmes découlant de la mise en œuvre de ces accords et les clauses relatives aux règles de l'OMC sur le traitement spécial et différencié comme étant des questions de développement qui pourraient rééquilibrer les règles, inéquitables, de l'OMC dans le sens du développement.

La Déclaration de Doha comportait en outre un engagement à mettre les besoins et les intérêts des pays en développement au centre du Programme de travail de l'OMC. Cet engagement a été interprété comme signifiant que :

- i) les règles de l'OMC seraient rééquilibrées par la modification des dispositions existantes en «opérationnalisant» les questions de mise en œuvre soulevées par les pays en développement;
- ii) les dispositions relatives au traitement spécial et différencié seraient renforcées;
- iii) les distorsions du commerce agricole pourraient être supprimées grâce à l'élimination progressive des subventions internes et des subventions à l'exportation sur les marchés des pays développés;
- iv) les marchés des produits d'exportation intéressant les pays en développement seraient progressivement ouverts;
- v) les préoccupations des PMA et des petits pays vulnérables seraient prises en compte, notamment en s'attaquant au problème de l'érosion des préférences;
- vi) un appui technique et financier serait fourni aux pays en développement pour les aider à renforcer leurs capacités et à faire face aux dépenses d'ajustement.

La question qui demeure est de savoir si le Programme de Doha pour le développement va dans le sens d'un règlement des problèmes de développement mentionnés ci-dessus. Il ressort clairement de l'analyse du processus à ce jour que l'on a progressivement délaissé le développement

pour privilégier les négociations sur l'accès au marché, les pays développés tentant désespérément de créer des opportunités pour leurs produits, en particulier sur les marchés émergents.

Est-ce que le Cycle de Doha va faciliter l'intégration des pays en développement, particulièrement des pays petits et vulnérables et des PMA, dans le système commercial multilatéral? Les résultats en seront-ils justes, équitables et équilibrés? Les besoins propres aux pays en développement seront-ils traités pour que soient honorées les promesses faites à Doha et lors des forums subséquents de négociations commerciales? Faudrait-il modifier le mandat des négociations afin de refléter plus fidèlement les besoins des pays en développement et faire porter les négociations plutôt sur la modification de règles inéquitables que sur l'accès aux marchés? Ce ne sont là que quelques-unes des questions auxquelles il faudra répondre.

Les éléments du Programme de Doha pour le développement qui pourraient faire avancer le processus vers la réalisation des objectifs de développement sont notamment les suivants :

- i) réductions significatives du soutien interne et élimination des subventions à l'exportation dans les pays développés, notamment les subventions au coton;
- ii) réduction importante des droits de douanes tant pour les produits agricoles que pour les produits industriels exportés par les pays en développement, avec une exception appropriée pour les produits les plus sensibles à l'érosion des préférences;
- iii) ouverture des marchés dans le secteur des services sur une base asymétrique, assortie d'une assistance technique pour soutenir le développement de ce secteur dans les pays en développement;
- iv) rendre l'assistance technique juridiquement contraignante et renforcer le traitement spécial et différencié;
- v) parachever le programme de travail pour les petits pays;
- vi) accroître l'aide aux ressources en matière de commerce, avec mécanisme de décaissement rapide.

1. Renforcer le système OMC

En créant l'Organisation mondiale du commerce, les parties fondatrices ont considéré *«que leurs rapports dans le domaine commercial et économique devraient être orientés vers le relèvement des niveaux de vie, la réalisation du plein emploi et d'un niveau élevé et toujours croissant du revenu réel et de la demande effective, et l'accroissement de la production et du commerce de marchandises et de services, tout en permettant l'utilisation optimale des ressources mondiales conformément à l'objectif de développement durable, en vue à la fois de protéger et préserver l'environnement et de renforcer les moyens d'y parvenir d'une manière qui soit compatible avec leurs besoins et soucis respectifs à différents niveaux de développement économique»*.

On se souviendra que, en 1994, la capacité de l'OMC à contribuer efficacement à la lutte contre la pauvreté suscitait de sérieux doutes, en particulier parmi les États en développement et les organisations de la société civile. Les négociations commerciales multilatérales du Cycle d'Uruguay ont été particulièrement longues, et ce n'est qu'après l'effondrement du système bipolaire et la refonte de l'ordre économique mondial qui en a résulté que les pays en développement ont fini par se laisser convaincre que la création de l'OMC leur permettrait d'accroître dans des proportions considérables leur part dans le commerce mondial, et contribuerait à améliorer les conditions de vie de leurs peuples.

En cette année 2011, beaucoup se reprennent à espérer que les négociations fort complexes menées dans le cadre du Programme de développement de Doha aboutissent enfin. Près de 20 ans après l'Accord de Marrakech, il semble amplement justifié de tirer un premier bilan afin de déterminer si l'OMC a su tenir ses promesses, et dans quelle mesure l'architecture de l'Organisation pourrait être améliorée pour lui permettre d'agir plus efficacement.

De l'avis de certains membres de la société civile et d'organisations internationales œuvrant à la lutte contre la pauvreté et le sous-développement, le fait de rejoindre l'OMC n'a pas permis aux pays en développement, pour la grande majorité d'entre eux, d'accéder plus facilement aux marchés ou d'accroître leurs exportations dans les proportions prévues lors de la création de l'Organisation, pas plus qu'il ne

leur a permis d'optimiser les avantages découlant de leurs atouts respectifs pour promouvoir leur propre développement. Ainsi, selon la Banque mondiale, la part des exportations mondiales qui revient aux pays africains est passée de 4,5 pour cent en 1980 à 2,6 pour cent en 2007, et ce recul est encore plus marqué si l'on omet les exportations pétrolières.

Les événements survenus récemment dans les pays de la rive sud de la Méditerranée montrent clairement que les arcanes des relations économiques internationales, et en particulier des règles et principes régissant le commerce mondial, sont systématiquement passés au crible par les citoyens. De fait, c'est bien leur capacité à tirer avantage des échanges économiques qui permet de juger, en dernière analyse, de l'efficacité et du caractère équitable des structures sur lesquelles reposent les politiques commerciales internationales. Il me paraît donc important que les parlementaires que nous sommes mettent à profit leur participation à la phase décisive qui s'annonce, et qui pourrait déboucher sur la conclusion du Cycle de Doha et un renforcement des atouts de l'OMC, pour appeler l'attention sur le fait que, dans certaines franges de la société, grandit le sentiment que les avancées réalisées à ce jour en matière d'accès aux marchés grâce à la baisse des droits de douane sont en grande partie réduites à néant du fait de l'accroissement des obstacles non tarifaires et du recours abusif aux règles antidumping, dirigé principalement contre les produits en provenance de pays en développement comme les textiles; ce sentiment est peut-être l'expression des conflits politiques et sociaux qui agitent actuellement les pays ayant choisi de s'ouvrir aux défis et aux réalités d'une économie mondialisée. En outre, les demandes croissantes légitimes des consommateurs des marchés émergents à fort potentiel d'importation n'ont pas été entendues, à en juger par l'absence de mesures destinées à aider les producteurs des pays en développement à satisfaire ces attentes.

Ces 20 dernières années, la politique de la Banque mondiale et du FMI a consisté à encourager les pays en développement à ouvrir rapidement leurs économies et à réduire de manière drastique les dépenses publiques et l'intervention de l'État. Les mesures adoptées par l'OMC allaient dans le même sens et d'aucuns estiment que cette stratégie pourrait avoir considérablement affaibli les capacités de production de la plupart des pays en développement et les marchés nationaux et régionaux. En l'absence de dispositifs suffisants d'aide pour le commerce, la plupart des pays en développement ont été incapables de mettre en place, d'entretenir ou de reconstruire les infrastructures nécessaires, comme

les ports, les voies ferrées ou les réseaux routiers, et n'ont pas su non plus former la main-d'œuvre qualifiée, les universitaires et les cadres sans lesquels il leur est impossible de tirer parti d'une économie mondialisée. Les enseignements qui se dégagent de la crise actuelle démontrent notamment que les économies sont bien plus complexes et bien plus étroitement liées aux besoins des sociétés en matière de développement qu'on ne le pensait jusqu'alors. Nous devons maintenant parvenir à une nouvelle entente, à «l'après Consensus de Washington», évoqué sous diverses formes par les participants au Forum économique mondial de Davos et les parlementaires d'Amérique latine, d'Afrique et d'Europe ayant assisté à la Conférence parlementaire mondiale organisée à la veille du Forum social mondial de Dakar.

Je tiens à dire d'emblée que nous devons confier à l'OMC la tâche d'accroître le potentiel commercial de la majorité de ses Etats membres, et lui donner les moyens d'y parvenir. Il s'agira notamment de resserrer les liens entre, d'une part, l'OMC et, d'autre part, les institutions de Bretton Woods et les 16 institutions des Nations Unies œuvrant en faveur du développement, en particulier le PNUD, la CNUCED et la FAO, ce qui suppose de renforcer sensiblement la cohérence des politiques menées par les principaux acteurs économiques mondiaux. Nous ne devons pas nous laisser tromper par les premiers signes d'une reprise économique mondiale. En dépit de certaines des décisions prises par le G8 et le G20, une grande partie de la population mondiale vit aujourd'hui encore dans la plus grande pauvreté, et cette situation est proprement révoltante.

2. Traitement spécial et différencié des pays en développement

Les pays en développement ont rejoint l'OMC dans l'idée qu'un système commercial mondial fondé sur des règles précises ne pouvait qu'être à leur avantage. Ils ont donc tout intérêt à s'assurer que les règles dont ils sont convenus sont effectivement appliquées, et ce avant de demander que d'autres questions soient inscrites à l'ordre du jour de l'OMC, comme par exemple les «Questions de Singapour».

A mon sens, la priorité accordée aux négociations sectorielles et la multiplication des questions inscrites au programme de travail de l'OMC ont empêché l'Organisation d'accorder toute l'attention requise aux questions relatives à la mise en œuvre des accords existants et des principes découlant du droit de l'OMC, en particulier ceux qui concernent les droits des pays en développement et des pays les moins avancés.

Les pays en développement doivent bénéficier dans tous les domaines des flexibilités découlant du traitement spécial et différencié. Il s'agit notamment de leur permettre de refuser d'ouvrir leurs marchés aux pays développés qui refusent de leur ouvrir les leurs, en vertu du principe de réciprocité, et d'autoriser le libre accès à l'ensemble des pays de la zone OCDE et à plusieurs des grandes économies émergentes, sans droits de douane ni quotas, de tous les produits provenant des pays les moins avancés, et pas seulement de 97 pour cent d'entre eux, comme on l'a proposé jusqu'à maintenant. Il faut aussi élaborer de nouvelles propositions en réponse aux préoccupations que suscite l'érosion des préférences.

Le traitement spécial et différencié n'est pas une exigence pouvant être satisfaite ultérieurement. C'est d'ores et déjà un des principes fondateurs de l'OMC. Il en est fait mention au Chapitre IV du droit de l'OMC, qui traite du commerce et du développement, et dans plusieurs autres articles, notamment l'article XVIII relatif à la balance des paiements, qui prévoient des périodes de transition plus longues et des obligations moins contraignantes pour les pays en développement. Les membres du Réseau des ONG arabes pour le développement, basé au Moyen-Orient, soulignent dans ce contexte que le principe de non-réciprocité est la pierre angulaire du traitement spécial et différencié, même si l'on observe le contraire dans la pratique. Leur analyse des négociations relatives à l'accès aux marchés des produits non agricoles montre par exemple que, si le Cycle de Doha devait déboucher sur l'adoption des propositions qui sont actuellement sur la table, les pays en développement devraient opérer des réductions tarifaires beaucoup plus importantes que les pays développés. Il me paraît donc indispensable de revoir les dispositions relatives au traitement spécial et différencié afin d'élaborer pour l'OMC une stratégie d'action lui permettant de donner une application concrète aux droits des pays en développement et des pays les moins avancés. Je rappellerai à ce propos que certains des nouveaux membres de l'OMC ont décidé de créer au sein de l'Organisation, et non sans raison, un groupe appelé Groupe des Membres ayant accédé récemment. Ce groupe demande que la situation particulière de ces pays soit prise en considération dans le cadre des négociations en cours, et qu'il soit en particulier tenu compte des nombreuses concessions qu'ils ont déjà faites lors des négociations relatives à leurs conditions d'adhésion.

En effet, à l'issue du processus d'accession à l'OMC et des négociations connexes, ces pays ont perdu certains des droits liés au traitement spécial et

différencié dont ils bénéficient au titre du droit de l'OMC. En témoignent les mesures dites «OMC plus» et «OMC moins», qui pourraient contraindre ces pays non seulement à renoncer aux périodes de transition et à leur droit de faire moins de concessions dans certains secteurs, mais aussi à adhérer à des accords auxquels ils ne sont pas tenus de souscrire, comme c'est le cas de l'Accord plurilatéral sur les marchés publics de l'OMC, ce qui serait lourd de conséquences sur leurs économies, l'élaboration de leurs politiques nationales et leur développement en général. Les concessions faites par des membres plus anciens de l'OMC ont déclenché une spirale descendante qui soulève des problèmes considérables pour les 30 pays en développement et les moins avancés qui négocient actuellement leurs conditions d'accès à l'OMC. Cette question est particulièrement préoccupante et exige de revoir le processus d'accès et de réévaluer la capacité des pays à se prévaloir des droits que leur confère la réglementation de l'OMC.

Les pays en développement sont de surcroît confrontés à des difficultés considérables lorsque vient le moment d'honorer leurs engagements, à savoir à l'issue des périodes de transition prévues dans les accords négociés, et les propositions qu'ils ont présentées sur ce point n'ont pas été suffisamment prises en compte à ce jour. Ils ont de plus en plus le sentiment que les parties prenantes des pays en développement surexploitent des instruments comme l'accord antidumping pour bloquer les importations en provenance de pays en développement. Leurs propositions visent notamment à assortir l'examen de la question de la mise en œuvre des engagements de deux conditions particulières : 1) la prorogation de la période de transition dans les domaines dans lesquels la mise en œuvre des engagements soulève des problèmes; 2) le gel des procédures contentieuses dans les domaines dans lesquels la mise en œuvre des engagements soulève des problèmes, jusqu'à ce que le nécessaire examen de ces questions ait été entrepris.

Le processus décisionnel doit être plus inclusif, plus transparent, et fondé sur le principe du consensus. Il convient par ailleurs de préciser le rôle des présidents des comités de l'OMC, d'établir le code de conduite auquel ils devront se conformer, et de s'assurer que les négociations entre groupes de pays se déroulent conformément aux principes de représentation.

Il convient de renforcer l'Organe d'appel des différends pour en faire un organe judiciaire à part entière qui obéira aux règles régissant généralement le fonctionnement des instances de ce type,

notamment en ce qui concerne la transparence et l'équilibre à observer entre les valeurs fondamentales et les intérêts des parties à un différend, et qui tiendra compte dans ses décisions des règles suivies dans d'autres organismes des Nations Unies dans le cas de différends de même nature.

3. Réforme du secteur agricole

Etant donné l'importance du secteur agricole dans les économies des pays les moins avancés, en particulier dans les domaines du développement humain, de la sécurité alimentaire et du développement rural, il apparaît nécessaire d'engager une réforme du secteur du commerce des produits agricoles. Plusieurs des propositions avancées à ce jour vont dans le bon sens, mais on peut faire mieux.

Si le Cycle de Doha débouche sur une conclusion positive, les pays en développement, compte tenu des décisions déjà prises à ce jour, bénéficieront de conditions plus équitables dans le domaine agricole. En outre, et c'est peut-être l'aspect le plus important, les mesures de nature à fausser les échanges, comme les subventions agricoles, seront réduites (de 80 pour cent pour l'Union européenne et de 70 pour cent pour les Etats-Unis), et toutes les subventions à l'exportation seront supprimées. Enfin, les droits de douane applicables aux importations agricoles dans les pays développés diminueront d'au moins 54 pour cent.

Cela étant, l'OMC ne doit pas se concentrer uniquement sur la question de l'accès au marché. Elle doit aussi, en coordination avec la FAO, le PNUD et la CNUCED, prendre des initiatives visant à stabiliser les marchés des produits essentiels au développement des régions pauvres. Il ne faut pas oublier que la récession mondiale a été consécutive à la forte hausse des prix des denrées alimentaires et des carburants. En 2009, à l'occasion de l'Examen global de l'aide pour le commerce, tenu ici même à Genève, le Président de la Banque africaine de développement (BAfD), M. Donald Kaberuka, a d'emblée souligné dans son intervention que, au début de la crise économique actuelle, beaucoup pensaient, avec un optimisme sans doute un peu naïf, que l'Afrique serait épargnée. L'expérience a montré que la crise a touché le continent africain plus tôt et plus durement qu'on ne s'y attendait, et tout porte à croire qu'elle pourrait même y durer plus longtemps. M. Kaberuka a précisé que la crise avait gagné les économies africaines par le biais des échanges, et plus particulièrement du commerce des produits de base. De fait, ce sont les économies les plus dépendantes des produits de base qui ont été les plus durement frappées par la récession.

Par ailleurs, la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a récemment été la première à faire valoir qu'il appartenait pour l'essentiel à l'OMC d'élaborer une nouvelle proposition de réglementation visant à contrôler les monopoles des grandes enseignes de vente au détail.

L'élargissement de l'accès aux marchés est néanmoins essentiel à l'amélioration des perspectives de développement des pays les moins avancés, en particulier dans des secteurs de première importance comme le coton, l'arachide et le sucre. Pour que le Programme de Doha pour le développement mérite pleinement son nom, il faudra trouver rapidement une solution au problème du coton, en réduisant sensiblement les subventions au secteur du coton, avant de réduire les subventions agricoles en général. Il en va de la crédibilité du PDP.

Le Cycle de Doha ne sera peut-être pas non plus sans incidence sur les subventions à la pêche, qui servent en grande partie à financer l'accroissement de la production, les subventions sur les carburants et la construction de navires de pêche qui cibleront des stocks déjà surexploités, et en grande partie épuisés. Nombre de petits pays insulaires et de régions côtières pauvres dépendent des pêches pour assurer leur survie et leur sécurité alimentaire. Il importe par conséquent de revoir les dispositifs de subvention et de réorienter les efforts vers l'amélioration des pratiques de gestion durable des pêches et la pérennisation des ressources halieutiques mondiales.

4. Aide pour le commerce et facilitation des échanges

Pour nombre de pays pauvres, l'amélioration de l'accès aux marchés ne suffira pas. En effet, un grand nombre d'entre eux ne disposent tout simplement pas des capacités nécessaires pour tirer parti de cette ouverture des marchés, du fait principalement d'une production insuffisante. Pour profiter pleinement des avantages découlant de leur intégration à l'économie mondiale, les pays en développement doivent obtenir de l'aide pour renforcer leurs capacités commerciales, accroître leur production et améliorer leurs infrastructures. C'est à cette condition qu'ils pourront mettre en œuvre, à leur avantage, les accords de l'OMC, tirer parti des débouchés commerciaux existants et de ceux qui découleront de l'ouverture des marchés et s'adapter à l'évolution des marchés mondiaux.

Les dispositifs d'aide pour le commerce sont indispensables pour venir à bout des difficultés que rencontrent les pays en développement en matière d'offre et éliminer les goulots d'étranglement liés au

commerce. Si l'accroissement des flux d'aide pour le commerce revêt une importance primordiale, il nous faudra aussi recueillir des informations supplémentaires afin de mieux cerner les raisons pour lesquelles certaines solutions marchent et d'autres pas, et faire en sorte que l'aide pour le commerce ne serve pas à «acheter» le soutien des pays en développement les plus pauvres en faveur d'accords commerciaux injustes et porteurs de déséquilibres. Les principes de responsabilité mutuelle, d'adhésion et de transparence devront être respectés. Il conviendra également de disposer d'indicateurs de suivi de la mise en œuvre et de l'impact des programmes d'aide pour le commerce, et de veiller à ce que les informations recueillies soient pleinement prises en compte dans la gestion de ces activités. Le troisième Examen global de l'aide pour le commerce, qui se tiendra à Genève en juillet 2011, sera à cet égard d'une importance majeure.

Les projections montrent que les améliorations qu'il est proposé d'apporter aux mécanismes de facilitation du commerce entraîneront une augmentation sensible du volume des échanges, et certaines tendent même à indiquer que les avantages qu'en tireraient les pays en développement pourraient être largement supérieurs à ceux découlant d'autres volets des négociations. On estime, par exemple, que ces mesures pourraient générer 10 milliards d'euros d'activité économique supplémentaire par an (+2 pour cent) en Afrique subsaharienne, soit la moitié des flux annuels d'Aide publique au développement (APD). Toutefois, pour que de tels résultats puissent se concrétiser, il faudra pouvoir compter sur la détermination des pouvoirs publics à engager les réformes nationales requises, notamment en matière d'infrastructures, pour assouplir les mouvements transfrontières de biens et de services, et sur l'aide au développement fournie par les pays développés à l'appui de ces réformes.

Toutes ces réformes doivent avoir pour objectif d'accroître le volume du commerce intrarégional. A l'heure actuelle, nombre de pays en développement doivent composer avec des filières d'exportations unidirectionnelles héritées des puissances coloniales. Il en résulte un constant flux net de ressources, mais aussi d'argent, du Sud vers le Nord. L'accroissement des échanges commerciaux intrarégionaux contribuerait à réduire le déficit commercial Sud-Nord. Alors que, en Europe, plus de 60 pour cent des échanges commerciaux s'effectuent entre pays européens, le commerce intrarégional en Afrique ne représente, selon les estimations, que 10 à 12 pour cent du volume total des échanges commerciaux sur le continent africain, et à peine 3 pour cent en Afrique du Nord. L'Organisation mondiale du

commerce doit prendre conscience de l'importance qu'il y a à promouvoir, dans toutes les régions du monde, des flux commerciaux intrarégionaux durables et opérants.

Compte tenu de la forte interconnectivité des marchés mondiaux et des marchés des pays développés et en développement, il me paraît légitime de dire que les économies développées ont tout intérêt à promouvoir la croissance des marchés des pays en développement afin de préserver durablement leur propre croissance. Plus l'OMC contribuera à aider les pays en développement à tirer avantage du commerce international et à amplifier leur croissance, plus les pays développés pourront bénéficier des effets de cette croissance. La croissance du commerce intrarégional est le plus sûr moyen d'adapter le commerce mondial aux besoins des pays en développement.

Les réformes doivent aussi favoriser la mise en place de solides cadres économiques, sociaux et environnementaux, et de stratégies de renforcement des capacités humaines et de bonne gouvernance, tout en garantissant la protection des plus vulnérables. Or, force est de constater que ce dernier aspect est souvent négligé. Si elles ne s'inscrivent pas dans un cadre adéquat, les perspectives de développement du commerce pourraient ne pas profiter, dans des conditions équitables, à toute la population. Par «rééquilibrage au profit des pauvres», il ne faut donc pas comprendre «des pays pauvres», même si c'est dans ces pays que vit la majorité des pauvres, mais de tous ceux qui vivent dans la pauvreté, que ce soit dans des pays développés ou en développement.

5. Politiques d'accompagnement

Le commerce ne s'opère pas dans le vide. Le Parlement européen a déjà insisté à de multiples reprises sur la nécessité d'établir de nouveaux liens entre les organisations multilatérales, afin de garantir la cohérence et la coordination de leurs interventions, aux fins du développement durable et de la lutte contre la pauvreté.

Je voudrais pour ma part, et à titre personnel, souligner ceci : dans le contexte du débat en cours sur le rôle des organisations internationales, les activités de l'OMC doivent être solidaires et complémentaires de l'action que mènent d'autres organisations internationales comme l'Organisation internationale du travail (OIT), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Programme des Nations

Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et le programme de Kyoto pour les énergies renouvelables. Pour mettre en place, au sein des structures de l'OMC, de nouveaux outils et un mécanisme de nature à garantir que la mise en œuvre des politiques des organisations économiques internationales, en particulier du FMI et de la Banque mondiale, ne fragiliseront pas les capacités de production des pays en développement et ne les priveront pas de nouvelles possibilités d'exportation, il serait souhaitable, à mon sens, d'engager un processus de dialogue plus concerté avec les représentants de toutes les régions, afin d'aborder l'ensemble de ces questions. Parmi les mesures susceptibles d'être examinées et élaborées, on pourrait notamment instituer un système monétaire mondial juste et démocratique, puisque les fluctuations excessives des taux de change ont un impact profond sur le prix des produits de base et des biens.

Si elle ne repose pas sur le respect des droits de l'homme, la croissance économique peut en fait être préjudiciable aux plus pauvres, dont on néglige souvent les besoins, et qui ont les plus grandes difficultés à défendre leurs droits lorsque des intérêts économiques majeurs sont en jeu. Nombre de pauvres ont été chassés de leurs terres, notamment au Cambodge, après l'octroi à des sociétés multilatérales de vastes concessions foncières. De même, en Amérique latine, les industries extractives qui opèrent au mépris des normes environnementales détruisent les moyens d'existence dont dépend la survie des populations pauvres, et ce ne sont là que quelques exemples parmi d'autres. Les pauvres, qui sont souvent plus exposés que d'autres à des conditions de travail dangereuses et au risque d'exploitation, retireraient sans doute encore plus d'avantages de la bonne mise en œuvre de *l'Agenda pour le travail décent*. Les modèles commerciaux qui reposent sur la commercialisation de biens produits par des individus exploités ne sont pas viables.

Si l'on veut réellement rééquilibrer les règles du système commercial multilatéral au profit des pauvres, il faut aussi tenir compte du contexte global que je viens de décrire. Nous devons honorer les engagements pris au titre des Objectifs du Millénaire pour le développement (et l'aboutissement du Cycle de Doha y contribuera), en particulier en ce qui concerne l'OMD 8, en accordant un traitement spécial aux pays en développement, et surtout aux pays les moins avancés. Si les pays en développement doivent revoir leurs politiques

nationales, et engager des efforts durables dans le cadre des dispositifs d'aide pour le commerce, il faudra aussi mettre en place un système commercial respectueux des droits de l'homme et des normes sociales et environnementales.

Je conclurai en citant Helen Clark : «Nous avons besoin d'un système commercial mondial qui fonctionne pour les individus pauvres comme pour les pays pauvres».

REMARQUES LIMINAIRES



M. Lormus Bundhoo, rapporteur (Maurice)

Le Directeur général de l'OMC déclarait en juin 2010 que, de son point de vue, une conclusion rapide et axée sur le développement du Cycle de Doha constituerait – avec l'initiative complémentaire de l'Aide pour le commerce – un progrès considérable vers un renforcement des avantages du commerce pour les Membres les plus pauvres de l'OMC. En gardant cette remarque à l'esprit, passons en revue les points traités par le Programme de Doha pour le développement.

En tant que cycle pour le développement, le Cycle de Doha ne peut être une simple prolongation du Cycle d'Uruguay, mais doit au contraire s'attaquer aux déséquilibres actuels du système commercial international afin de garantir que les pays en développement, et en particulier les PMA et les petits États vulnérables, partagent les bénéfices de l'expansion du commerce mondial. Le Cycle n'ayant pas encore été mené à terme, le développement potentiel qu'il pourrait entraîner ne s'est toujours pas matérialisé. Ce retard a des implications sur la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement qui visent, entre autres, à créer un système commercial et financier non discriminatoire,

ouvert, fondé sur des règles, prévisible et mettant l'accent sur les besoins des PMA.

Le Cycle de Doha offre une occasion unique de réduction de la pauvreté et de génération de croissance par une diminution des distorsions commerciales, un meilleur accès aux marchés et un rééquilibrage du rôle du commerce multilatéral en faveur du développement. Le système commercial multilatéral doit soutenir les efforts nationaux et son impact sera d'autant plus grand s'il est plus juste et plus attentif aux besoins des pays en développement. L'amélioration de l'accès aux marchés ne suffit pas; des efforts doivent être faits pour réduire les obstacles non tarifaires, donner aux pays en développement – en particulier aux PMA et aux petites économies vulnérables – la capacité d'offre nécessaire pour tirer parti des opportunités commerciales et tenir compte de la dimension régionale du commerce et de la coopération Sud-Sud. Il faut accorder davantage de flexibilité aux pays en développement en terme d'espace politique, afin qu'ils puissent diversifier leur tissu économique, investir dans des activités à valeur ajoutée, assurer leur sécurité alimentaire et favoriser le développement humain. Nous devons construire sur les flexibilités actuelles des projets de modalités en matière d'accès aux marchés agricoles et non agricoles.

Quoi qu'il en soit, la durée prolongée du Cycle de Doha et l'orientation des grands membres de l'OMC vers des accords de libre-échange bilatéraux et régionaux menacent de rendre obsolètes les composantes du Programme de Doha pour le développement, dans une période où l'agenda international est d'abord occupé par d'autres problèmes mondiaux comme les changements climatiques, la sécurité alimentaire et la hausse des coûts de l'alimentation, les nouvelles pandémies, la gestion des catastrophes, la paix et la sécurité à l'échelle planétaire. Pour être pertinent et transmettre au système financier international un signal politique positif, le Cycle de Doha doit être conclu aussi vite que possible.

Le commerce n'est pas seulement un moteur de croissance, c'est aussi une composante vitale d'un ensemble de stratégies de développement interconnectées dont l'importance est essentielle, en particulier pour les pays en développement. Un programme de réforme et de libéralisation du commerce, aussi bien conçu soit-il, n'a aucune chance de réussir s'il est isolé; son succès dépend des diverses politiques qui lui sont associées, notamment une réglementation adaptée de l'investissement, des politiques macro-économiques valables, la

consolidation des infrastructures liées aux échanges et des stratégies de promotion de l'exportation.

L'Aide pour le commerce et l'assistance au développement sont des conditions préalables. Toutefois, l'Aide pour le commerce ne doit pas être fournie au détriment de l'aide publique au développement (APD). La communauté internationale doit réitérer son engagement, conforme à l'objectif des Nations Unies, de consacrer 0,7 % de son PIB à l'APD. Elle doit également réapprovisionner, de toute urgence, les fonds de développement multilatéraux et régionaux, fournir les ressources supplémentaires convenues aux pays et groupes prioritaires, augmenter la part de l'aide fournie sous forme d'appui budgétaire, s'assurer que l'APD pré-affectée correspond aux priorités des pays bénéficiaires, tenir ses engagements en matière d'efficacité de l'aide, fixer de nouveaux objectifs et identifier des mécanismes de financement innovants.

Même si la conclusion du Cycle de Doha devait être aussi favorable que possible aux plus pauvres, les retombées en seront limitées si des déséquilibres persistent dans d'autres processus mondiaux, notamment ceux qui ont trait au financement du développement international. Le FMI, la Banque mondiale et l'OMC doivent adopter une approche plus cohérente pour sortir durablement les nombreux pays vulnérables des affres de la pauvreté. De nouvelles opportunités commerciales auront peu de sens pour les pays en développement, notamment les PMA et les petits Etats vulnérables, s'ils ne sont pas en mesure de faire face aux contraintes des capacités de production, à tous les niveaux, et n'ont pas de biens et de services à échanger. C'est le défi qui se présente à nous aujourd'hui. Saurons-nous le relever?

**M. Helmut Scholz, rapporteur
(Parlement européen)**

Au vu des récents développements au sud de la Méditerranée, il devrait nous apparaître avec plus d'évidence que la complexité des relations économiques internationales, y compris les règles et principes du commerce international, fait l'objet d'un contrôle constant des citoyens. Il ne suffit pas de faire du copier-coller d'anciennes déclarations; en tant que parlementaires, nous devons aller plus loin pour parvenir à des conclusions concrètes et répondre aux attentes des peuples que nous représentons.

Dans l'optique des fondateurs de l'OMC, les relations du domaine du commerce et de l'entreprise économique doivent viser à assurer une élévation



du niveau de vie, le plein emploi, un volume de revenu réel important et en croissance constante, une demande efficace et un développement de la production et des échanges de biens et services; dans le même temps il s'agit de favoriser une utilisation optimale des ressources mondiales, en conformité avec les objectifs de développement durable, de chercher à protéger et à préserver l'environnement et de se donner les moyens d'y parvenir tout en tenant compte des préoccupations et besoins respectifs en fonction des niveaux de développement économique.

Dans ces conditions, comment est-il possible que, selon la Banque mondiale, la part de l'Afrique dans les exportations mondiales soit tombée de 4,5 % en 1980 à 2,6 % en 2007? Il y a quelque chose qui ne fonctionne pas correctement dans nos efforts d'établissement d'échanges équitables et c'est un point qui demande à être traité en priorité par l'OMC et nos parlements. Il faut renforcer le traitement spécial et différencié des pays en développement. Ceux-ci ont rejoint l'OMC avec l'idée qu'ils allaient tirer avantage du système commercial mondial fondé sur des règles. Il est dans leur intérêt de s'assurer que les règles qu'ils ont acceptées soient appliquées et mises en œuvre avant que d'autres sujets, comme les questions dites de Singapour, ne soient mis à l'ordre du jour de l'OMC. L'orientation sur les négociations sectorielles et l'expansion du programme de l'OMC ont affaibli les capacités de l'Organisation à répondre aux questions relatives à l'application des accords et principes relevant de la réglementation de l'OMC, en particulier celles liées aux droits des pays en développement et des PMA.

Il est nécessaire que les pays en développement bénéficient de flexibilités généralisées dans le cadre d'un traitement spécial et différencié. Il faut en particulier qu'ils puissent refuser d'ouvrir leur marché aux pays développés par mesure de réciprocité, que soit accordé un accès complet aux

marchés en franchise de droits et sans contingent à toutes les exportations des PMA – et non à 97 % comme le prévoit la proposition actuelle – vers tous les pays de l'OCDE et certaines grandes économies émergentes. D'autres propositions sont nécessaires pour dissiper les craintes suscitées par l'érosion des préférences. On constate une réduction des droits des pays en développement à un traitement spécial et différencié, ce qui a des conséquences considérables sur le développement au niveau des économies et de l'élaboration des politiques nationales. Les concessions accordées par les Membres précédents ont mené à une spirale descendante qui a des conséquences très problématiques pour les 30 pays en développement et pays moins avancés qui négocient actuellement leur adhésion à l'OMC. C'est une question très préoccupante et il convient d'envisager de revoir le processus d'adhésion et de garantir les droits stipulés par la réglementation de l'OMC. Je crois que nous partageons tous l'avis du Directeur général sur la nécessité d'améliorer le fonctionnement de l'OMC en la matière.

Les pays en développement rencontrent également des difficultés notables lorsqu'ils doivent assumer leurs engagements à la fin des périodes de transition prévues dans les accords négociés. Ils ont présenté plusieurs propositions sur ce point, qui n'ont pas encore été correctement prises en considération.

Il faudrait rendre le processus de prise de décision de l'OMC plus inclusif et plus transparent en retenant le principe du consensus, en explicitant le rôle des présidents de comités dans un code de conduite et en s'assurant que les négociations au sein de groupes de pays respectent le principe de la due représentation. Il convient de renforcer le mécanisme de règlement des différends. Enfin, il faut maintenir les règles habituelles de transparence et d'équilibre entre valeurs et intérêts essentiels.

Pour être mieux à même de répondre aux besoins des pauvres, l'OMC doit accorder davantage d'attention aux agriculteurs. Compte tenu de l'importance du secteur agricole dans les économies des PMA, en particulier en matière de développement humain, de sécurité alimentaire et de développement rural, il est nécessaire de réformer le commerce agricole. Bien que des propositions aient déjà été faites en ce sens, il est possible et nécessaire de faire plus encore. Doha prévoit que les mesures de distorsion du commerce, telles que les subventions, soient réduites de 80 % pour l'Union européenne et de 70 % pour les Etats-Unis et que toutes les subventions à l'exportation soient supprimées. Les droits de douane agricoles des pays développés

seront réduits d'au moins 54 %. Des efforts doivent également être faits pour améliorer les pratiques de gestion durable de la pêche et protéger les stocks surexploités.

L'OMC ne doit toutefois pas se concentrer uniquement sur l'accès aux marchés. L'Organisation doit également prendre l'initiative de créer de nouveaux instruments internationaux visant à stabiliser le marché de certains produits qui sont essentiels au développement des régions pauvres. Son action doit favoriser celle des autres organisations internationales, telles que l'OIT, la FAO, le PNUJ, le PNUD, l'OMS et la CNUCED et aller dans le même sens. Par ailleurs, comme l'a récemment déclaré la CEDEAO, l'OMC devrait s'atteler à une nouvelle tâche et élaborer une proposition de réglementation des monopoles des chaînes de vente au détail.

L'Aide pour le commerce et la facilitation des échanges sont, là encore, des domaines dans lesquels l'action de l'OMC peut améliorer la situation des pays pauvres. Responsabilité mutuelle, appropriation et transparence de l'Aide pour le commerce doivent être améliorées d'urgence. L'Aide pour le commerce est nécessaire pour régler les contraintes que rencontrent les pays en développement du côté de l'offre et les goulets d'étranglement liés aux échanges. Il est crucial que le niveau de l'Aide pour le commerce soit relevé à l'avenir; toutefois, nous devons aussi déterminer ce qui marche et ce qui ne marche pas et pourquoi; nous devons veiller à ce que l'Aide pour le commerce ne soit pas utilisée comme un moyen d'acheter le soutien de pays en développement plus pauvres à des ententes iniques et déséquilibrées. Plus l'OMC assurera efficacement son rôle d'aide aux pays en développement pour leur permettre de bénéficier du commerce international et de prospérer, plus les pays développés auront des chances de profiter de cette croissance. La croissance commerciale intra-régionale est la voie rapide qui permettra aux pays en développement de s'affirmer sur les marchés mondiaux. L'OMC doit renforcer son action et créer des instruments pour aider les pays en développement à augmenter leurs échanges intra-régionaux.

La croissance économique peut, si elle se fait sans tenir compte des droits de l'homme, notamment du droit à l'alimentation et du droit au développement, être nuisible aux pauvres qui sont souvent laissés pour compte et ont du mal à défendre leurs droits lorsque de gros intérêts économiques sont en jeu. Même si cet état de fait est pris en compte par certains pays industrialisés, les études d'évaluation d'impact interviennent souvent trop tard pour avoir

une influence sur la négociation des accords de libre-échange. L'OMC doit appuyer l'utilisation des indicateurs des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme dans les négociations multilatérales.

Si nous voulons réellement rééquilibrer les règles du système commercial multilatéral en faveur des pauvres, nous devons tenir compte de la situation d'ensemble. Nous devons être efficaces sur tous les Objectifs du Millénaire pour le développement et travailler ensemble à obtenir un accord commercial global qui soit valable pour les populations et les pays pauvres.



M. Anthony Mothae Maruping, Ambassadeur, intervenant (Président du Comité du commerce et du développement de l'OMC)

Il me semble que l'intitulé du débat prête quelque peu à confusion. Notre objectif n'est pas de favoriser les pauvres mais de mettre tous les pays sur un pied d'égalité et de s'assurer que ceux qui ont pris du retard par le passé aient la possibilité de se rattraper. Nous sommes tous d'accord pour reconnaître que le commerce est un moteur de croissance qui peut mener à une future autosuffisance. L'accroissement du commerce mondial entraînera des créations d'emplois et, espérons-le, une croissance et un développement économiques rapides, durables, équitables et équilibrés qui réduiront la pauvreté et favoriseront le développement humain.

Nous sommes encore sous l'influence d'une crise économique et financière très grave qui a dévasté le paysage social et politique de certaines parties du monde. Si le Programme de Doha pour le développement, qui prévoit un traitement spécial et différencié ainsi qu'un véritable développement, est mené à terme, l'économie mondiale s'en trouvera stimulée. Plus la conclusion du Cycle de Doha prend du retard et plus son contenu court le risque de devenir obsolète.

Je suis d'avis qu'une approche globale recouvrant le commerce et la gouvernance économique et financière mondiale est nécessaire. Il faut simplifier le processus d'adhésion à l'OMC, notamment pour les PMA et les petits pays vulnérables.

Il faut également augmenter l'Aide pour le commerce, en termes réels, pour faciliter la participation et l'intégration des pays en développement dans le système commercial multilatéral. Un solide cadre intégré a été mis en place pour les PMA et des projets sont en cours de financement. Nous pouvons contribuer à stimuler les 49 PMA en relevant le plafond des ressources qui leur sont destinées.

Pour conclure, j'aimerais ajouter que l'aboutissement du Programme de Doha pour le développement, l'augmentation des ressources de l'Aide pour le commerce et le renforcement du cadre intégré constituent, ensemble, un véritable stimulant pour l'économie mondiale. La fourniture de l'APD devrait être déterminée non plus par les intérêts stratégiques des donateurs mais par les besoins des bénéficiaires.

EXTRAITS DU DEBAT

M. J. Leichtfried (Parlement européen)

Dans nos négociations, nous devons nous souvenir que les pays les plus pauvres ont besoin d'un traitement spécial et que nous ne pouvons exiger une réciprocité des échanges. Il apparaît que les pays dans lesquels les disparités entre riches et pauvres sont moins aiguës ont mieux géré la crise financière que les autres. La discussion des chapitres sociaux des accords bilatéraux et des normes fondamentales du travail dans les accords multilatéraux serait utile aux pays riches comme aux pays pauvres.

M. A. Budimanta (Indonésie)

Nous sommes aussi d'avis que l'OMC devrait prendre l'initiative de stabiliser le marché agricole, en particulier celui des produits alimentaires. Il nous incombe de soutenir les efforts de rééquilibrage des règles du système commercial multilatéral en faveur des pauvres, en particulier à un moment où l'écart entre les riches et les pauvres atteint des records. Il faudrait réaffirmer l'engagement de l'OMC en faveur du développement des pays en développement et des PMA et respecter le principe de traitement spécial et différencié. Bien que le système commercial multilatéral

soit extrêmement complexe, l'aboutissement du Cycle de Doha bénéficiera à tous les Membres de l'OMC.



M. C. Maznetter (Autriche)

Comment allons-nous faire pour rééquilibrer l'ensemble du système dans le cadre du processus de Doha de sorte que les pays pauvres ne soient pas les victimes du nouveau régime, et qu'advient-il après Doha? Si les Membres de l'OMC ne veulent pas l'avènement d'un nouvel ordre du commerce international des biens et des services, à quoi servira l'OMC?



M. P. Niyongabo (Burundi)

Les préoccupations financières des PMA ne sont pas dues à des problèmes liés aux règles commerciales mais au capital d'investissement nécessaire pour accéder aux services de base. Nous devons établir des règles permettant aux pays pauvres de rattraper leur retard. Comment pouvons-nous garantir que ces pays aient accès aux services de base, comme l'éducation, la santé, les transports et, dans le même temps, parviennent à la sécurité et à la stabilité politiques et aient accès à l'emploi?

M. L. Bundhoo (rapporteur)

Le Cycle de Doha met nettement l'accent sur le développement. Pour faciliter l'accès aux services de base, la communauté internationale doit réitérer son engagement de réalisation de l'objectif des Nations Unies prévoyant de consacrer 0,7 % du PIB à l'APD. Nous tablons aussi sur une disposition visant à s'assurer que les PMA et les petites économies vulnérables reçoivent un appui financier et puissent y accéder pour réaliser leurs objectifs de développement.

M. H. Scholz (rapporteur)

Les pays développés comme les pays en développement doivent se poser la question de savoir comment ils vont répondre aux attentes de leurs citoyens. Nous devons repenser notre système commercial international; je suis personnellement favorable au maintien du système multilatéral et à l'utilisation des accords bilatéraux comme outil additionnel. Nous devons aussi régler la question de l'investissement et étudier la responsabilité des parties prenantes ainsi que les liens entre celles-ci et les principaux acteurs du commerce international. Dans nos efforts de rééquilibrage des structures économiques et du commerce international, nous ne pouvons pas nous contenter de ne considérer que nos propres pays. Nous devons comprendre que les destins de tous les pays sont intimement liés.



M. A. Mothae Maruping (intervenante)

Je pense aussi que les disparités de distribution des richesses vont en s'aggravant. Pour rééquilibrer le système commercial, nous devons soigneusement réexaminer toutes les questions. Même si le G20 parle de réformes, on constate une véritable répugnance à régler la situation et un désir de rester cramponné au passé. Il faut que le Programme de

Doha pour le développement aboutisse sinon il perdra toute pertinence; le temps nous est compté.

L'augmentation de l'Aide pour le commerce est un moyen de stimuler la croissance mais il faut l'utiliser à bon escient et mettre en place un bon système de suivi et d'évaluation. De plus, des mesures doivent être prises pour donner corps aux principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement et du Programme d'action d'Accra. Davantage de ressources doivent être affectées au Cadre intégré renforcé pour les PMA afin de garantir la prise en compte du commerce dans les politiques nationales et son intégration dans le système commercial multilatéral.

M. A. Mannan (Bangladesh)

Ce sont les PMA qui souffrent le plus des retards du Cycle de Doha qui se poursuit depuis plus de dix ans. Les parlementaires doivent décider de mettre fin à cette situation. De sérieux efforts doivent être faits pour favoriser le développement dans ce cycle et des mesures doivent être prises sur les points suivants : les pays développés qui ne l'ont pas encore fait doivent accorder aux produits de tous les PMA un accès complet et immédiat aux marchés en franchise de droits et sans contingent et les pays en développement qui en sont capables doivent en faire autant; un instrument approprié doit être créé pour donner aux services et aux fournisseurs de services des PMA un accès préférentiel aux marchés des Membres de l'OMC; aucun PMA ne doit bénéficier d'une préférence inférieure à celle d'autres Membres; une assistance adéquate doit être fournie pour permettre aux PMA d'atteindre leurs objectifs commerciaux et les PMA doivent bénéficier d'une dérogation du régime tarifaire pendant la période qui leur est nécessaire pour créer une base technologique solide et viable. Il convient également de s'occuper des questions de santé publique de façon que les pays pauvres aient accès aux médicaments vitaux et développent des moyens de production. J'en appelle aux législateurs présents ici pour qu'ils enjoignent à leurs gouvernements respectifs d'arrêter une date d'application de la Déclaration de Doha.

M. N. Al Zamil (Arabie saoudite)

Nous devons considérer les effets positifs et négatifs de la libéralisation des échanges sur les pays en développement et j'aimerais à ce propos mentionner le livre publié par un ancien fonctionnaire de l'OMC, sous le titre *Poverty and the WTO* (La pauvreté et l'OMC), qui raconte comment certains pays ont



été appauvris par les mécanismes commerciaux de l'OMC.

M. M. Mahovlich (Canada)

Mon pays est favorable à un accord qui tienne compte des préoccupations des pays en développement, réduise les tracasseries administratives aux frontières et permette une réforme des échanges agricoles. Le Canada accorde déjà un traitement spécial aux pays en développement – 99 % des produits des PMA entrent au Canada sans droits de douane et sans contingent. Que peuvent faire d'autre les parlementaires pour aider à l'avancement des objectifs de développement de ce cycle de négociations?



M. A. Laaouej (Belgique)

Des efforts doivent être faits par l'OMC pour surveiller le secteur financier et ses effets sur le commerce mondial, en particulier parce qu'environ 2 % des transactions financières concernent les biens et services. Quelles mesures peut-on prendre pour assurer la disponibilité permanente de ressources financières et promouvoir le commerce dans les pays en développement? – établir une

taxe sur les transactions financières, peut-elle?

M. H. Scholz (rapporteur)

La cohérence des politiques est importante et nous devons envisager le commerce international en tenant compte d'autres aspects, notamment la nécessité de restructurer le système financier international. Même si la proposition européenne de taxer les transactions financières a été votée par le Parlement européen, elle n'a pas réuni une majorité écrasante et la perspective nationale doit également être prise en compte. Les parlementaires doivent étudier les moyens dont ils disposent pour faire pression sur leurs représentants nationaux à l'OMC en faveur d'une restructuration générale du commerce international, de la conclusion du Cycle de Doha dans les plus brefs délais et d'une réponse aux attentes de tous, en particulier des PMA. Dans le cadre de la restructuration de la coopération économique, commerce international compris, nous devons aussi nous préoccuper des questions d'environnement.



M. A. Mothae Maruping (intervenante)

Nous espérons que nos parlementaires pourront influencer sur leurs exécutifs afin de les encourager à mener à bien le Cycle de Doha qui, par son volet de développement, contribuera à éviter l'appauvrissement des pays. Un ajustement du processus d'adhésion à l'OMC est en cours, l'objectif étant de le rendre moins exigeant, en particulier pour les pays en développement et les PMA. Bien que l'Aide pour le commerce et le Cadre intégré renforcé ne fassent pas partie de l'engagement unique, ils entrent dans un train de mesures visant à garantir que les règles de l'OMC ne soient pas un facteur d'appauvrissement et alimentent le commerce mondial. L'Examen global de l'Aide pour le commerce qui est prévu en juillet donnera l'occasion

de déterminer comment cette aide pourrait être encore plus efficace et nous nous réjouissons que cette réunion fasse l'objet d'une large participation. Le Canada est l'un des pays les plus généreux en matière d'accès des pays en développement aux marchés en franchise de droits et sans contingent; par ailleurs, il applique certains éléments du Programme de Doha pour le développement, ce qui est louable. Les règles d'origine et l'utilisation d'obstacles non tarifaires restent toutefois un problème à régler.

M. L. Bundhoo (rapporteur)

Je souscris sans réserve aux commentaires du Bangladesh et je suis d'accord pour dire qu'un appui adéquat est nécessaire pour atteindre les objectifs fixés. Les conséquences de la libéralisation du commerce, en particulier pour l'Asie et l'Afrique, ont une importance fondamentale et justifient l'abandon des protections tarifaires au profit du développement. Une fois conclu, l'accord devra être appliqué avec une période de transition adéquate ménageant aux pays africains un temps d'ajustement afin qu'ils puissent tirer un bénéfice maximal du nouveau cadre. Il faut également prévoir une assistance technique et un transfert de technologie pour s'assurer que les pays sont pleinement conscients des implications de l'accord et les aider à en retirer tous les bénéfices possibles. L'accès aux marchés sans contingents et sans droits de douane sera de peu d'utilité aux pays en développement s'ils n'ont pas de produits et de services à proposer aux pays développés. Le Programme de Doha pour le développement devrait aider les pays en développement, les petites économies vulnérables et les PMA à exploiter leurs avantages comparatifs pour être compétitifs sur le marché mondial et profiter pleinement de l'accès qui leur est donné.

M. J. Chen (Chine)

Le commerce international peut jouer un rôle majeur dans la promotion du développement économique et la lutte contre la pauvreté. Même si le système multilatéral peut contribuer à cet objectif, il est nécessaire de l'améliorer pour qu'il bénéficie à tous les Membres et non aux seuls pays développés. Le système commercial multilatéral doit être juste et équilibré et des efforts doivent être consentis pour garantir que les pays en développement, en particulier les PMA, prennent une part de la croissance du commerce international proportionnelle à leurs besoins de développement économique. C'est la raison pour laquelle les pays en développement ont accepté d'adhérer à l'OMC et de participer au Cycle de Doha. Si les



négociations de Doha tournent court, les principales victimes en seront les pays en développement. Nous appelons tous les Membres, et en particulier les pays développés, à tenir compte des intérêts et préoccupations des pays en développement, à consolider les progrès accomplis et à mener à bien le Cycle aussi rapidement que possible.

Le système commercial multilatéral doit continuer à promouvoir l'Aide pour le commerce, notamment en faveur des PMA. Il faut leur accorder un accès détaxé et sans contingent; et prévoir une assistance technique et un renforcement des capacités pour permettre à ces pays d'utiliser le commerce à des fins de développement économique. Depuis 2008, la Chine est le plus gros importateur de produits des PMA. Ces trois dernières années, 95 % des produits de ces pays ont été importés en franchise de droits. La Chine aspire à travailler avec tous les autres Membres de l'OMC et à faire tout ce qu'elle peut dans le cadre du système commercial multilatéral.

M. F. Chacón (Costa Rica)

L'OMC et le Cycle d'Uruguay ont donné un coup de fouet à la croissance des pays en développement et développés. Le mécanisme de règlement des différends a permis de veiller à ce que la puissance ne prévale pas dans tous les cas et nombre de pays en développement ont connu une croissance spectaculaire grâce au commerce international. Il est toutefois paradoxal que certains des pays qui ont tiré le plus grand profit des accords du Cycle d'Uruguay souhaitent maintenant corriger des déséquilibres supposés. L'Accord sur l'agriculture, qui fixe des limites aux obstacles tarifaires, a marqué une avancée importante. Recherchons-nous un nouvel équilibre ou voulons-nous provoquer une nouvelle série d'actions protectionnistes? Pour sortir le Cycle de Doha de l'impasse, nous devons prendre en compte les problèmes inhérents à la dénomination de «pays en développement». Tous les

pays doivent accepter des responsabilités en rapport avec leur niveau de développement.



M. K. Doumbia (Mali)

Le Mali compte plus de trois millions de planteurs de coton et ce secteur est crucial pour l'économie nationale. Je salue les vues exprimées par M. Scholz, dans son exposé, à propos d'une solution rapide au problème du coton mais pouvons-nous réellement penser y parvenir compte tenu de la puissance des producteurs de coton des pays du nord?

Les taux de change régis prioritairement par les pays du nord ont souvent un effet négatif sur les prix des matières de base. Je demanderai donc à ces pays d'envisager un système monétaire plus juste et plus démocratique.

M. K. Arsenis (Parlement européen)

La cohérence des politiques est une question importante et nous devons nous assurer que les décisions que nous prenons ne vont pas l'encontre d'autres décisions prises au niveau mondial, notamment celles en rapport avec les Objectifs du Millénaire pour le développement. Il faut envisager un traitement spécial et différencié pour les PMA et les pays qui ont subi des catastrophes humanitaires, en particulier à une époque où, en raison des changements climatiques, de nombreux pays connaissent des conditions météorologiques extrêmes et des catastrophes naturelles susceptibles de mener à des crises humanitaires.

M. P. Lilley (Royaume-Uni)

Est-il exact que les pays développés n'ont pas besoin d'attendre la conclusion du Cycle de Doha pour ouvrir leurs marchés et accroître les opportunités de marché au profit des PMA, s'ils le font sur la base de l'égalité entre tous les PMA et ne demandent

pas de mesures de réciprocité? Si la réponse est oui, il est nécessaire de s'attaquer à cinq obstacles: les droits qui subsistent, notamment sur les biens qui nécessitent beaucoup de main-d'œuvre et sont généralement produits dans les pays les plus pauvres; les règles d'origine, qui continuent à entraver le commerce malgré l'accès en franchise de droits et sans contingents; les subventions intérieures et à l'exportation; les obstacles, tels que les droits de douane, appliqués aux pays en développement par leurs voisins; la baisse de l'Aide pour le commerce à des fins de développement économique dont il faudrait inverser la tendance. En tant que membre du groupe parlementaire britannique «Trade out of poverty», je serais très heureux de coopérer avec des membres d'autres groupes parlementaires pour encourager les parlements nationaux à prendre des mesures sur les cinq problèmes que je viens d'évoquer.

M. A. Mothae Maruping (intervenant)

Je suis aussi d'avis que le développement est au cœur du Programme de Doha. Il est vrai que lorsque les accords du Cycle d'Uruguay ont été signés, beaucoup de pays en développement n'avaient pas la capacité de négocier et les implications des engagements pour ces pays n'étaient pas claires. Quoi qu'il en soit, les temps ont changé et les pays en développement sont davantage impliqués dans les négociations. Il existe à l'OMC un Comité du commerce et de l'environnement qui peut étudier l'impact des décisions commerciales sur l'environnement. La mise en œuvre de certains éléments d'accord avant la conclusion du Cycle de Doha, parfois qualifiée de «récolte précoce» est contraire à l'engagement unique mais serait souhaitable pour les PMA. Il est vrai que les obstacles non tarifaires, les règles d'origine et les subventions responsables des distorsions du commerce restent un problème qui doit être traité, et que moins un pays est développé et plus il tend à dépendre des recettes douanières. Il serait très utile que les gouvernements partenaires de coopération allouent davantage de ressources à l'Aide pour le commerce pour en accroître l'efficacité et favoriser le changement.

M. L. Bundhoo (rapporteur)

Les déséquilibres entre importations et exportations doivent être corrigés afin d'éviter une situation dans laquelle des matières premières, importées d'un pays A par un pays B, seraient transformées en biens dans le pays B puis revendues au pays A avec un bénéfice considérable. Que fait le Programme de Doha pour le développement pour permettre aux pays qui ont des matières premières de les transformer en



produits finis susceptibles d'être exportés vers des pays émergents et développés?

Il est pratiquement impossible aux PMA et aux économies vulnérables de comprendre ou d'exploiter pleinement les opportunités du mécanisme de développement propre pour obtenir un appui financier à l'utilisation d'énergie renouvelable. Tout mécanisme mis en place à l'avenir devra être compréhensible et accessible.

Beaucoup de pays africains, parmi lesquels Maurice, ont tiré un bénéfice considérable des mécanismes de facilitation de l'exportation des produits en franchise de droits et sans contingents, notamment ceux mis en place par les Etats-Unis.

M. H. Scholz (rapporteur)

J'espère que nos collègues d'Europe et des autres pays développés sont conscients de la nécessité de trouver une solution au problème du coton aussi vite que possible. Nous devons certes nous conformer

au mandat du Cycle de Doha mais nous devons aussi comprendre que ce mandat date de dix ans et que le monde a beaucoup changé dans l'intervalle. Pour ne plus perdre de temps, nous devons faire beaucoup plus d'efforts pour mener à bien le Cycle de Doha et prendre conscience que la réforme de l'OMC doit répondre aux attentes internationales. Nous devons envisager de repenser la relation entre producteurs, consommateurs et intermédiaires. En cherchant à rééquilibrer le commerce mondial, nous devons veiller à ne pas tenir compte uniquement de notre perspective nationale. Je pense aussi que nous devons trouver de nouvelles solutions au problème des changements climatiques et investir dans la production d'énergie durable, en tenant compte en particulier des demandes des pays affectés par les changements climatiques.



M. Ferouk (Comores)

L'OMC devrait s'efforcer de traiter le fléau de la piraterie qui compromet les relations commerciales dans l'Océan indien. Le transfert de technologies lié au commerce au bénéfice des pays en développement aidera ceux-ci à développer des produits compétitifs sur les marchés mondiaux.

M. I. P. Hong (République de Corée)

Il est nécessaire que nous mobilisions la volonté politique pour traiter le problème du rééquilibrage du système commercial multilatéral au bénéfice des pauvres dans les plus brefs délais. Le Sommet du G20 de Séoul a débouché sur l'adoption d'un programme d'action sur plusieurs années englobant diverses mesures de renforcement de la capacité commerciale des pays en développement, de type Aide pour le commerce et accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent. Le respect du Programme pour un travail décent est important car il contribuera à promouvoir le respect des droits de l'homme et de l'environnement et peut-être à

améliorer les conditions de vie dans les pays en développement. Le Programme pour un travail décent est-il débattu dans le cadre des négociations de Doha?



M. N. Soudani (République islamique d'Iran)

Le Cycle de Doha suscite des craintes, notamment en ce qui concerne l'équité et la décence des négociations. Mon pays a le sentiment que le principe d'universalité devrait bénéficier d'une plus grande reconnaissance dans le système commercial multilatéral. Comment pouvons-nous atteindre l'universalité et que pouvons-nous faire pour développer des mécanismes transparents d'adhésion à l'OMC? La suppression des barrières à l'adhésion permettrait de favoriser le développement car un plus grand nombre de pays seraient en mesure de bénéficier du système commercial multilatéral.



M. J. Gaubert (France)

La volatilité des prix est un problème important. Alors que l'offre et la demande devraient se fonder sur les quantités disponibles, ce n'est pas toujours le cas et il y a souvent des spéculations sur les stocks



effectifs. L'Union européenne a essayé de prendre des mesures à ce sujet mais elles ont été jugées incompatibles avec les règles de l'OMC. Les gens doivent avoir le droit de se nourrir à des conditions acceptables et des efforts doivent être faits pour décourager la spéculation.

M. H. Scholz (rapporteur)

Je suis également d'avis que les normes fondamentales du travail devraient occuper une place essentielle dans toutes les négociations commerciales car un travail décent est un élément primordial du règlement de tous les problèmes que nous venons de discuter. Pour assurer la cohérence des politiques, il est essentiel de repenser le Cycle de Doha en se concentrant sur les problèmes de développement.

M. L. Bundhoo (rapporteur)

Il est de la responsabilité et du devoir de tout parlementaire de convaincre les négociateurs de placer le développement au centre du Cycle de

Doha. Nous devons nous assurer que le processus de décision est transparent et que tous les pays, indépendamment de la catégorie à laquelle ils appartiennent, ont confiance dans ces négociations. Les décisions de l'OMC doivent s'accorder avec celles des autres organisations internationales et si la planète doit devenir un village mondial, il faut que les règles du jeu soient les mêmes pour tous.

M. A. Mothae Maruping (intervenant)

Même si le système commercial multilatéral est une composante de la mondialisation, il doit être équitable et tenir compte des handicaps des pays en développement. Un traitement spécial et différencié est donc important. L'expansion du commerce mondial devrait déboucher sur une croissance et un développement économiques mondiaux. Le Programme de Doha pour le développement doit être mené à bien aussi vite que possible pour éviter qu'il ne perde encore de son intérêt. L'Aide pour le commerce est aussi un outil important pour permettre aux pays en développement de commercer.

REUNION-DEBAT

EN LIEN AVEC LA SOCIETE :
LES POLITIQUES COMMERCIALES
A L'ERE DE LA COMMUNICATION DE MASSE

REMARQUES LIMINAIRES



**M. Niccolò Rinaldi, modérateur
(Parlement européen)**

Les citoyens de nos pays ont beaucoup de mal à comprendre les subtilités du commerce international, bien que celui-ci ait des conséquences sur leur vie quotidienne. L'OMC reste, par ailleurs, un mystère pour beaucoup de gens, de même que le Programme de Doha pour le développement et l'engagement unique. Il est souvent difficile d'expliquer à nos concitoyens pourquoi leurs attentes relatives au commerce – par exemple le besoin de prévoir des accords commerciaux préférentiels avec les démocraties émergentes et les pays qui ont subi des catastrophes naturelles – sont parfois difficiles à réaliser. L'OMC ne dispose pas des équipements nécessaires pour mener une véritable politique de

communication; la lettre d'information envoyée aux parlementaires tous les deux mois devrait être étoffée par un renforcement de l'internet. Les médias ont un rôle important à jouer pour expliquer au grand public les évolutions du domaine du commerce international et transmettre aux responsables le sentiment des populations.



**M. John Zarocostas (Etats-Unis d'Amérique),
Journaliste au Washington Times, Président de
l'Association des Correspondants aux Nations Unies**

Voici quelques-unes des grandes questions qui ont éveillé l'intérêt de l'opinion publique et des politiques au cours des 18 ou 20 dernières années: la menace de guerre commerciale, en 1992, entre les Etats-Unis et l'Europe à propos de subventions agricoles, évitée de justesse par un accord de dernière minute; les protestations des agriculteurs européens, coréens, japonais, scandinaves et suisses, qui redoutaient de

voir leurs intérêts lésés, dans les dernières phases du Cycle d'Uruguay; l'âpre querelle à propos de la première succession à l'OMC; l'implication des ONG dans le développement du commerce; le lien entre le droit à la santé, la propriété intellectuelle et l'accès à des médicaments abordables.

Ces derniers temps, de nouvelles puissances, telles que le Brésil, la Chine et l'Inde se sont affirmées sur la scène internationale comme contrepoids aux Etats-Unis et à l'Union européenne. En dépit de leur dimension morale, notamment liée à la question de l'accès et de la réduction des subventions sur le coton, les négociations commerciales de Doha n'ont pas suscité l'intérêt que beaucoup leur prédisaient. Les groupes politiques et les industriels ne se déplacent pas à Genève pour suivre les négociations. Peut-être parce que la société civile a orienté son attention et ses priorités vers d'autres problèmes, comme les changements climatiques, ou simplement parce que les discussions durent depuis trop longtemps. Beaucoup d'acteurs commerciaux dans le monde ne savent pas ce qu'est le système commercial mondial et beaucoup de rédacteurs en chef évitent les sujets qui touchent à l'OMC ou à Doha perçus comme trop complexes.



Mme Hedayat Abdel Nabi (Egypte)
Journaliste et Présidente de Press Emblem Campaign

Quand je suis arrivée à Genève en tant que journaliste chargée de couvrir les affaires internationales, j'ai été intriguée par l'OMC et j'ai décidé de suivre ses activités. Cela n'a pas été une tâche facile : j'ai découvert un monde qui influe sur la vie de millions de personnes tout autour du globe, en particulier du milliard le plus pauvre, et je me suis heurtée à un jargon et à des acronymes incompréhensibles pour qui n'est pas spécialiste. De mon point de vue, l'OMC utilise un type d'écriture mystérieux et codé au-delà de toute compréhension; comment le grand public pourrait-il comprendre la différence entre les

boîtes rouges, les boîtes jaunes ou les boîtes vertes des négociations agricoles? Les nouveaux délégués eux-mêmes engagent des experts quand ils arrivent à l'OMC pour les aider à comprendre la terminologie utilisée et je pense que l'emploi de termes plus simples serait d'un grand bénéfice pour l'OMC. Heureusement, lors des conférences de presse, le Directeur général de l'OMC utilise généralement une langue intelligible par le public.

Par ailleurs, les conférences de presse sont souvent programmées en même temps que des activités importantes aux Nations Unies et il faudrait porter plus d'attention à l'établissement du calendrier. Les premières années, on m'a dit que ne pas poser de question équivalait à poser une mauvaise question et j'ai donc commencé à apprendre en posant des questions sur l'OMC. Mon humble recommandation serait de rechercher des fonctionnaires capables de simplifier le jargon et la terminologie de l'OMC. En effet, si les journalistes ne sont pas capables de faire un compte rendu en raison de leur incompréhension, comment pourrait-on demander aux parlementaires et au grand public de comprendre et de peser sur les décisions? Je me demande si cette terminologie codée et cette langue technique n'ont pas pour but d'empêcher le grand public de comprendre ce qui se passe derrière les portes de l'OMC et je suis reconnaissante aux ONG qui assistent aux conférences de présenter les problèmes dans des termes accessibles au profane.



M. Jamil Chade (Brésil)
Journaliste à O Estado de S. Paulo

J'ai été envoyé ici il y a dix ans comme correspondant pour couvrir les activités de l'OMC mais je dois avouer que je m'occupe maintenant d'une autre organisation internationale qui a son siège en Suisse et est très importante pour le Brésil... la FIFA. Il y a dix ans, au Brésil et dans la plupart des pays en développement, on avait le sentiment

que l'OMC appartenait à une nouvelle génération d'organisations internationales – une organisation puissante qui allait changer la vie des gens et non débattre sans fin sans résultats. On avait aussi l'idée que l'OMC avait un tribunal qui pouvait prendre des décisions susceptibles d'affecter la totalité du secteur économique d'un pays. Il y avait plus de cinq mille journalistes accrédités à la sixième Conférence ministérielle de l'OMC qui s'est tenue à Hong Kong en 2005 – à peine mille de moins que pour couvrir la mort du pape. Pourtant, cinq ans plus tard, ils n'étaient plus que trois cents pour la Conférence ministérielle de Genève. Pourquoi cette chute brutale?

Il m'est actuellement difficile de placer un article sur l'OMC à cause de la désillusion qui entoure l'organe de règlement des différends, et des interrogations qui ont trait à la crédibilité, à la transparence et à la durée du Cycle de Doha. Aujourd'hui, il n'est pas évident de trouver un seul journaliste ici en semaine parce que l'OMC est une organisation discrète et si la morosité actuelle perdure, les journalistes ne vont pas se montrer plus enthousiastes. Il ne faut pas que vous laissiez le Cycle de Doha uniquement aux mains des diplomates. En tant que représentants élus, vous avez le droit d'exiger des informations sur ce qui se passe; en le faisant, vous accroîtrez la transparence et la crédibilité du processus et améliorerez l'image de l'OMC.

EXTRAITS DU DEBAT



M. R. Pohan (Indonésie)

En Indonésie, un débat libre, ouvert et constructif est essentiel à l'élaboration d'une politique commerciale qui réponde aux besoins de toutes les parties prenantes. La communication de masse est très influente en Indonésie et en 2010, l'ASEAN,

l'accord de libre-échange avec la Chine, a été renégocié par le gouvernement à la suite d'une couverture erronée des médias. La loi relative à l'information du public pose le droit des citoyens à être informés des plans de politique publique. La participation des citoyens au processus d'élaboration de la politique est également encouragée afin de garantir une administration de l'Etat transparente, efficace, efficiente, responsable et fiable.



M. K. Sasi (Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe)

La négociation du Programme de Doha pour le développement dure depuis 10 ans et après avoir écouté les allocutions prononcées aujourd'hui je ne suis pas très sûr que le Cycle aboutisse avant la fin de l'année. C'est, je pense, parce qu'il n'y a pas de crise immédiate et que le système fonctionne bien. De plus, l'OMC compte plus de 150 Membres et s'il est facile de faire des déclarations, il est difficile de prendre de véritables décisions. Par ailleurs, le Cycle de Doha ne tient pas suffisamment compte du fait que le commerce a changé au cours des dix dernières années. La Chine est devenue un partenaire commercial de grande envergure et les économies émergentes ont désormais une énorme place dans l'économie mondiale. Plus que les droits de douane, ce sont les ADPIC qui constituent désormais un problème majeur pour les pays développés; il faut résoudre les questions agricoles et pour les PMA, il est crucial de rendre le système plus équitable. Si les négociations n'aboutissent pas d'ici la fin de l'année, il est probable qu'aucun résultat ne sera atteint dans un proche avenir et, selon le scénario le plus plausible, les pays devront alors négocier des accords régionaux. Les pays comme la Chine et les pays d'Amérique du Sud, l'Inde ou le Brésil, pourront étendre leurs chaînes d'approvisionnement et acheter des produits et de la main-d'œuvre à leurs voisins.

M. N. Rinaldi (modérateur)

Bien que les acteurs clés du commerce mondial soient maintenant plus nombreux qu'au moment de l'ouverture du Cycle, celui-ci attire moins l'attention des médias. Pourquoi?

M. J. Chade (panéliste)

Le Cycle, dont le mandat a été fixé il y a plus de dix ans, est-il devenu obsolète au vu des problèmes qui sont désormais en tête de la liste des préoccupations internationales? L'augmentation du nombre des acteurs clés a, de fait, contribué à générer davantage d'attention du côté des médias mais il n'y a plus aujourd'hui qu'une poignée de positions qui comptent réellement. Même si le Cycle bénéficie d'une plus large attention au plan géographique, la couverture médiatique ne s'est pas intensifiée, les journalistes se contentant de rendre compte des préoccupations nationales.

M. N. Al Zamil (Arabie saoudite)

Dans la mesure où les médias peuvent aider à renforcer la transparence de l'OMC et à rehausser la visibilité de l'Organisation, j'aimerais savoir si les journalistes présents sont satisfaits des informations qu'ils reçoivent. Les poussa-t-on à couvrir davantage les affaires de l'OMC?



Mme H. Nabi (panéliste)

Le principal problème de l'OMC est la complexité de sa terminologie. Les journalistes ont beaucoup de mal à transposer cette langue en des termes intelligibles au grand public. Pour que cela change, il faut simplifier la langue utilisée par l'OMC. Par ailleurs, de façon générale, les questions de commerce ont moins retenu l'attention des médias ces dernières années; c'est à peine s'ils ont relayé le différend à propos d'Airbus, par exemple.

M. S. Dor (Maroc)

Une communication claire est essentielle et nous devons trouver le moyen de faire évoluer la langue utilisée à l'OMC pour la rendre plus claire et plus compréhensible. Nous devons trouver le moyen de sensibiliser l'opinion publique au travail de l'OMC et aux objectifs que l'Organisation cherche à atteindre.



M. J. Chade (panéliste)

Ce n'est pas la faute de l'OMC si le commerce est complexe. Il s'agit de réussir à transposer une terminologie complexe dans une langue accessible au grand public. La responsabilité n'en incombe pas uniquement à l'OMC; les gouvernements qui participent aux réunions doivent favoriser la transparence en communiquant davantage sur leurs contributions aux débats.

Mme H. Nabi (panéliste)

La terminologie est un problème majeur à l'OMC, surtout maintenant que l'Organisation compte des membres dans le monde entier. Le citoyen moyen n'est pas en mesure de comprendre les décisions prises par l'OMC avant d'en constater l'incidence sur son quotidien; c'est ce qui explique les manifestations contre l'OMC dans lesquelles les citoyens donnent libre cours à leur colère. Les gouvernements et les parlementaires doivent joindre leurs forces à celles des journalistes pour décoder la terminologie utilisée.

M. J. Chade (panéliste)

Non, personnellement, je ne crois pas que le Cycle sera mené à son terme cette année car l'énergie nécessaire semble manquer. Aucun signe ne laisse penser que les projets de textes seront prêts à Pâques pour faciliter la conclusion du Cycle d'ici



la fin de l'année. Chaque année, on nous dit que la fenêtre d'opportunité est en train de se fermer; elle se ferme et se rouvre miraculeusement l'année suivante. Le Cycle de Doha n'aura pas de fin tant que personne n'osera dire explicitement qu'il est terminé, et qui prendra la responsabilité politique de le faire? Lorsque les discussions de 2006 et de 2007 ont échoué, cela a fait beaucoup de bruit. Si le Cycle échoue cette année, la plupart des gens s'attendent à ce qu'il reprenne en 2012. Vous penserez peut-être que je suis cynique mais c'est ce qui s'est passé année après année. Toutes les personnes ici présentes sont certainement prêtes à déclarer qu'elles sont favorables au Cycle de Doha, mais il y a beaucoup de pays dont les intérêts divergent et c'est, à mon avis, la raison pour laquelle le processus n'avance pas.

Si le Cycle aboutit, ce sera une grande nouvelle mais certains pays auront jusqu'à 10 ans pour le mettre en œuvre et son impact ne sera donc pas immédiatement perceptible. Les articles sur l'impact du Cycle de Doha s'écriront probablement pendant la prochaine décennie.

M. A. Misiakaba (Suriname)

Pensez-vous que le Cycle de Doha sera mené à bien cette année?

M. G. Sabin Cutaş (Parlement européen)

Compte tenu de la complexité du sujet, pensez-vous que n'importe quel journaliste puisse écrire sur l'OMC?

M. J. Chade (panéliste)

Tout bon journaliste est capable d'écrire un article sur un sujet aride et de rendre ce sujet accessible au grand public. Toutefois, il y a des limites à ce que vous pouvez écrire sur un événement qui se répète tous les ans et c'est le problème qui se pose ici. Le manque de transparence et la subtilité des informations sont d'autres problèmes auxquels se heurtent les journalistes chargés de couvrir l'OMC.

Mme H. Nabi (panéliste)

Je suis d'accord avec mon collègue. Les meilleurs articles publiés par les journalistes qui couvrent l'OMC sont ceux qui présentent au grand public ce qui se passe dans les négociations de l'OMC dans une langue simple et directe.

M. F. Chacón (Costa Rica)

Même si, en tant que parlementaire, je considère que la transparence est extrêmement importante, je m'interroge sur la conséquence d'une transparence totale des négociations commerciales vis-à-vis des médias; ne risquerait-elle pas de nuire à l'aboutissement des négociations et certains pays ne

se sentiraient-ils pas obligés de durcir leur position? Où faudrait-il tracer la limite?

M. I. P. Hong (République de Corée)

J'approuve totalement les commentaires relatifs à la complexité de la terminologie de l'OMC. Il faut toutefois que le grand public prenne conscience de l'impact des décisions de l'OMC sur la vie quotidienne et la presse et les hommes politiques ont un rôle important à jouer en la matière.



M. M. Bouazzara (Algérie)

Les journalistes qui couvrent l'OMC pourraient-ils apporter un appui aux pays qui souhaitent adhérer à l'OMC et ont accompli toute les procédures administratives mais ne savent rien de l'état d'avancement de leur processus d'adhésion?

Mme H. Nabi (panéliste)

Je suis favorable à une ouverture totale et en matière de transparence, je ne veux tracer aucune limite. Je pense, moi aussi, que les médias ont un rôle important à jouer dans la diffusion des informations sur l'OMC mais je crois que ce rôle ne peut guère dépasser la publication d'éditoriaux pour soutenir les pays qui ont accompli les procédures administratives nécessaires mais n'ont pas encore pu adhérer à l'OMC.

M. J. Chade (panéliste)

Je pense qu'institutionnellement, il n'y a pas de transparence à l'OMC. La transparence bénéficierait non seulement à la presse mais aussi aux Membres dont certains ne savent pas toujours où et quand les réunions doivent se dérouler. Les journalistes peuvent, certes, écrire des articles sur l'adhésion à l'OMC; il ne faut cependant pas oublier que cette adhésion est une question politique.



REGLES DE PROCEDURE DE LA CONFERENCE PARLEMENTAIRE SUR L'OMC

(Adoptées le 26 novembre 2004, modifiées le 12 septembre 2008)

L'époque où la politique étrangère et, plus précisément, la politique en matière de commerce était l'apanage du pouvoir exécutif est révolue. L'OMC est désormais bien plus qu'une organisation chargée du commerce, et son impact sur les politiques intérieures et sur la vie quotidienne des citoyens s'amplifie.

C'est pourquoi l'Union interparlementaire et le Parlement européen organisent conjointement une Conférence parlementaire sur l'OMC (ci-après dénommée la Conférence), qui se réunit au moins une fois par an et à l'occasion des conférences ministérielles de l'OMC. La Conférence est un événement parlementaire officiel ouvert au public.

ARTICLE 1 - Objectifs

- 1.1 La Conférence est un forum propice à l'échange d'opinions et d'informations et à la comparaison des expériences, ainsi qu'à la promotion d'une action conjointe sur les sujets liés au rôle des parlements et à l'organisation des fonctions parlementaires en matière de commerce international.
- 1.2 La Conférence vise à promouvoir un commerce libre et équitable qui profite aux populations à travers le monde, accélère le développement et atténue la pauvreté.
- 1.3 La Conférence donnera une dimension parlementaire à l'OMC, en:
 - a) suivant de près les activités de l'OMC et en accroissant leur efficacité et leur équité –

- tout en ayant présents à l'esprit les objectifs originels de l'OMC fixés à Marrakech;
- b) en promouvant la transparence des procédures de l'OMC et en approfondissant le dialogue entre gouvernements, parlements et société civile;
- c) en renforçant les compétences des parlements sur les questions de commerce international et en influant sur le cours des discussions à l'OMC.

ARTICLE 2 - Composition

- 2.1 les participants à la Conférence sont :
 - les délégations désignées par les parlements d'Etats souverains qui sont membres de l'OMC;
 - les délégations désignées par des parlements membres de l'UIP dont le pays n'est pas représenté à l'OMC;
 - les délégations désignées par le Parlement européen, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, l'Assemblée parlementaire du Commonwealth et l'Assemblée parlementaire de la Francophonie.
- 2.2 Les observateurs à la Conférence sont :
 - les représentants des organisations internationales et autres s'intéressant aux dossiers du commerce international et spécifiquement invitées par le comité de pilotage à partir d'une liste approuvée conjointement par les co-organisateurs;
 - les représentants de gouvernements des Etats souverains membres de l'OMC.

2.3 La Conférence sera aussi ouverte à d'autres personnes portant un intérêt particulier aux questions commerciales internationales. Ces personnes pourront suivre les travaux de la Conférence sans intervenir dans les débats et n'auront pas de droit de parole. Elles recevront un badge portant uniquement leur nom. Elles ne recevront pas d'invitation officielle et ne seront pas accréditées à la Conférence.

ARTICLE 3 - Présidence

- 3.1 La Conférence est présidée conjointement par le Président de l'Union interparlementaire et le Président du Parlement européen ou leurs remplaçants.
- 3.2 Les Présidents ouvrent, suspendent et closent les séances, conduisent les travaux de la Conférence, veillent au respect des Règles, donnent la parole, soumettent les questions à décision, font connaître le résultat des décisions et déclarent close la Conférence. Leurs décisions en la matière sont définitives et sont acceptées sans débat.
- 3.3 Les Présidents tranchent toutes questions non couvertes par les présentes Règles, si besoin est, après avoir pris l'avis du comité de pilotage.

ARTICLE 4 - Comité de pilotage et Secrétariat

- 4.1 Le comité de pilotage est constitué conjointement par l'Union interparlementaire et le Parlement européen et est composé de représentants de parlements d'Etats souverains, de l'UIP et du Parlement européen en leur qualité de co-organisateur de la Conférence, d'autres Assemblées et structures parlementaires internationales et régionales sélectionnées, et du Secrétariat de l'OMC.
- 4.2 Le comité de pilotage est responsable de toutes les questions relatives à l'organisation de la Conférence et statue sur la base du consensus. Toute décision prise par le comité de pilotage est, s'il y a lieu, distribuée par écrit et approuvée avant la fin de chaque réunion.
- 4.3 La composition du Comité de pilotage est institutionnelle, chaque parlement ou organisation jouissant du droit de choisir son ou ses représentants. Dans l'intérêt de la continuité des travaux du Comité de pilotage, les parlements et les organisations veillent, dans toute la mesure du possible, à ce que la

ou les personnes qui les représentaient aux précédentes sessions du Comité continuent à prendre part aux sessions suivantes.

- 4.4 Lorsque plus d'un représentant d'un parlement national prend part à une session du Comité de pilotage, seul un parlementaire par délégation prend part à la prise de décisions.
- 4.5 Tout changement dans la composition du Comité de pilotage est proposé conjointement par l'UIP et le Parlement européen, co-organisateur de la Conférence, sous réserve de l'approbation du Comité de pilotage dans son ensemble. Dans la mesure du possible, on applique une répartition géographique équitable.
- 4.6 Les parlements nationaux occupent un siège au Comité de pilotage pendant un mandat de quatre ans. Toutefois, le Comité de pilotage peut inviter un parlement à conserver son siège au Comité de pilotage pendant un autre mandat. La rotation s'opère de manière à ne pas remplacer en une seule fois plus de la moitié des parlements représentant une région géographique donnée.
- 4.7 La définition des régions géographiques aux fins de rotation est arrêtée par le Comité de pilotage.
- 4.8 La Conférence et le comité de pilotage sont assistés dans leurs activités par les Secrétariats de l'Union interparlementaire et du Parlement européen.

ARTICLE 5 - Ordre du jour

- 5.1 La Conférence arrête son ordre du jour sur proposition du comité de pilotage et cet ordre du jour est communiqué aux participants un mois au moins avant l'ouverture de chaque session plénière.

ARTICLE 6 - Droits de parole et décisions

- 6.1 Participants et observateurs ont les mêmes droits de parole.
- 6.2 En matière de droits de parole, la priorité est donnée aux participants souhaitant proposer une motion de procédure qui aura la priorité sur les questions de fond.
- 6.3 La Conférence prend toutes ses décisions par consensus des délégations de participants. Les

décisions de la Conférence sont prises après que le Président en a dûment donné avis.

ARTICLE 7 – Résultat de la Conférence

- 7.1 Le projet de document de résultat de la Conférence est établi par le comité de pilotage avec le concours d'un ou plusieurs rapporteurs et est communiqué aux participants suffisamment longtemps à l'avance.
- 7.2 Les amendements au projet de document de résultat sont présentés par les délégations telles que définies à l'article 2.1 ou par les rapporteurs en anglais ou en français et les parties amendées y sont clairement indiquées. Les amendements portent directement sur le texte qu'ils visent à modifier. Ils ne peuvent avoir pour objet que d'apporter une addition, une suppression ou une modification au projet initial sans que cela ait pour effet d'en changer le cadre ou la nature. Les amendements sont présentés avant la date limite fixée par le

comité de pilotage. Ce dernier statue sur la recevabilité des amendements.

ARTICLE 8 – Adoption et modification des Règles de procédure

- 8.1 La Conférence adopte et modifie les Règles de procédure.
- 8.2 Les amendements aux Règles sont formulés par écrit et communiqués au Secrétariat de la Conférence trois mois au moins avant la réunion suivante de la Conférence. Le Secrétariat communique immédiatement ces amendements aux membres du Comité de pilotage ainsi qu'aux délégations de la Conférence. Il communique aussi les sous-amendements un mois au moins avant la réunion suivante de la Conférence.
- 8.3 La Conférence statue sur tout amendement aux Règles après avoir pris l'avis du comité de pilotage, y compris sur leur recevabilité.

PARTICIPATION

PARTICIPANTS

Délégations parlementaires

Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Angola, Arabie saoudite, Arménie, Autriche, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bolivie, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Chine, Comores, Costa Rica, Croatie, Espagne, Estonie, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Italie, Japon, Jordanie, Kenya, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mexique, Namibie, Nigéria, Oman, Pakistan, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République démocratique du Congo, République dominicaine, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovénie, Soudan, Suède, Suisse, Suriname, Togo, Turquie, Uruguay, Zimbabwe.

Parlement européen, Assemblée parlementaire de la Francophonie, Association parlementaire du Commonwealth, Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

OBSERVATEURS

Gouvernements d'Etats souverains membres de l'OMC

Allemagne, Autriche, Burundi, Cameroun, Canada, Congo, Costa Rica, Estonie, France, Irlande, Italie, Lesotho, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pays-Bas, Philippines, Pologne, République de Corée, République dominicaine, Roumanie, Slovénie, Sri Lanka, Thaïlande, Ukraine.

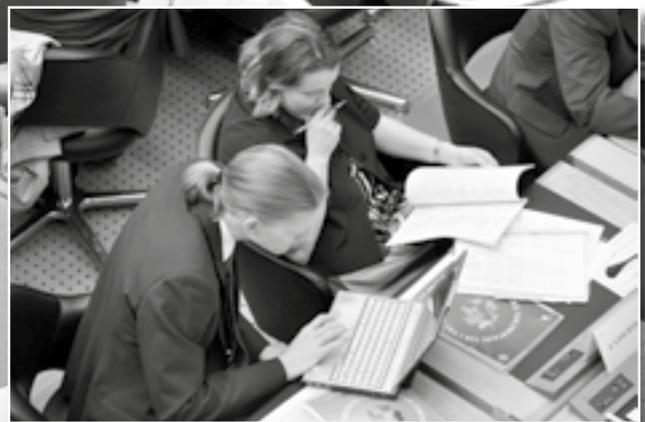


Organisations intergouvernementales

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation internationale du travail, Banque mondiale, Organisation mondiale du commerce, Commission européenne.

Associations et assemblées parlementaires

Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE, Parlement andin, Comité parlementaire de l'AELE, Assemblée interparlementaire de la Communauté économique eurasienne, Conseil nordique, Assemblée parlementaire pour la coopération économique de la Mer noire.



COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE

Le Comité de pilotage de la Conférence est composé de représentants des parlements et organisations internationales suivants :

Afrique du Sud, Allemagne, Belgique, Burkina Faso, Canada, Chine, Egypte, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Inde, Iran (République islamique d'), Japon, Kenya, Maroc, Maurice, Mexique, Namibie, Nigéria, Royaume-Uni, Thaïlande, Uruguay, Assemblée parlementaire du Commonwealth, Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, Organisation mondiale du commerce, Parlement européen, Union interparlementaire.



SIGLES

ACP	Afrique, Caraïbes et Pacifique
PIB	Produit intérieur brut
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
AGCS	Accord général sur le commerce des services
GATT	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
G33	Groupe des pays en développement
G7	Groupe des sept pays les plus industrialisés : Canada, France, Allemagne, Italie, Japon, Royaume-Uni, Etats-Unis
TIC	Technologies de l'information et de la communication
OIT	Organisation internationale du travail
FMI	Fonds monétaire international
GIEC	Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat
UIP	Union interparlementaire
TI	Technologie de l'information
PMA	Pays les moins avancés
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
AMNA	Accès aux marchés non agricoles
ONG	Organisation non gouvernementale
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
MSS	Mécanisme de sauvegarde spéciale
CNUCED	Organisation des Nations Unies sur le commerce et le développement
UNFCCC	Conférence des Nations Unies sur le changement climatique
OMC	Organisation mondiale du commerce

